

**International Alert**  
**The Initiative for Inclusive Security**  
**(previously Women Waging Peace)**

**SECURITE INCLUSIVE, PAIX DURABLE :**  
*Une Trousse à Outils pour le Plaidoyer et l'Action*

---

**PREVENTION DES CONFLITS,  
RESOLUTION ET RECONSTRUCTION**

Prévention des conflits · pg. 02  
Négociations et Accords de Paix · pg. 25  
Opérations de Soutien de la Paix · pg. 50  
La Reconstruction Post Conflit · pg. 77

---

# Prévention des conflits

PAR SANAM NARAGHI ANDERLINI ET VICTORIA STANSKI

Les conflits existent dans tous les pays et à tous les niveaux de la société. Le conflit en soi n'est pas du tout une force négative, c'est plutôt une expression naturelle de la différenciation sociale et de la lutte perpétuelle de l'humanité pour la justice et l'autodétermination. S'il est géré sans violence, le conflit peut être positif et devenir une source d'immense créativité et de progrès.

Cependant, le défi, consiste à éviter l'expression violente du conflit sans supprimer complètement la racine de ses causes. A une petite échelle, l'on peut se demander comment les membres d'une communauté, avec des intérêts ou préoccupations en compétition réagissent face à ces intérêts sans recourir à la violence ou sans remettre en question leur confiance mutuelle. A une large échelle, dans le cas des nations et des Etats, comment une rivalité ethnique, économique, territoriale, ou politique entre des secteurs de la société ou des communautés, peut-elle être gérée sans qu'aucune partie ne recourt à la violence et que tous acceptent de canaliser et de résoudre leurs différences de façon plus constructive ?

Quel que soit le degré de pauvreté ou d'oppression d'une société, ou quel que soit le degré de manipulation ou de provocation des leaders politiques, la violence communautaire n'éclate pas tout d'un coup, soudainement. Inévitablement, il y aura une certaine manifestation de l'accumulation de l'agression et de l'hostilité. Pour *prévenir* la violence, il est nécessaire de d'endiguer d'abord la méfiance mutuelle qui engendre l'hostilité ainsi que l'esprit belliqueux avant qu'il n'atteigne le point de non retour où chacun des deux cotés croit que la violence est son unique recours. Le but de la **prévention** est de créer une situation dans laquelle les différences et les conflits peuvent être résolues d'une façon non violente et constructive. Le présent chapitre donne une vue globale des développements sur la prévention du conflit dans une perspective qui intègre le genre.

## 1. QU'EST-CE QUE LA PREVENTION DES CONFLITS ?

Prévenir les conflits entre les Etats a toujours été le but central des **Nations Unies (ONU)** depuis la fin de la Deuxième **Rwanda** et d'autres conflits intra-étatiques, la communauté internationale est devenue de plus en plus impliquée dans la résolution des conflits internes.

Pendant que personne ne propose que prévenir une guerre ou promouvoir la paix est facile, il y a cependant un consensus toujours croissant selon lequel le conflit armé n'est pas et ne devrait pas être considéré comme inévitable. Le défi, cependant, n'est pas le manque d'information ou de connaissance au sujet du conflit en gestation. Le problème c'est

Guerre Mondiale. La Charte de l'ONU cependant ne s'étend pas profondément dans les situations de guerre civile. Avec la fin de la guerre froide, et à la lumière de la guerre des **Balkans**, du génocide du

le manque de volonté politique de la part des leaders nationaux et de la communauté internationale pour chercher à résorber et endiguer la situation avant qu'elle ne s'empire et ne devienne une violence ouverte. Une étude importante de la **Carnegie Commission on the Prevention of Deadly Conflict** publiée en 1999 s'est beaucoup appesantie sur les actions internationales et a défini la prévention du conflit comme comportant des actions ou des politiques visant à :

- Prévenir l'émergence d'un conflit violent et

identifier les moyens non-violents de résoudre les tensions ;

- Arrêter l'extension des conflits en cours ; et
- Empêcher la résurgence de la violence.<sup>1</sup>

Le rapport groupe les approches internationales sur la prévention des conflits en deux catégories, à savoir :

- **La prévention opérationnelle (ou la prévention directe)** – Celles-ci comprennent les mesures prises pour résoudre les crises immédiates (par exemple, l'envoi de missions diplomatiques de très haut niveau pour servir de médiateur entre les parties en conflit, l'utilisation d'outils économiques comme les sanctions, les avantages, ou le désarmement et la démobilisation des unités combattantes) et l'utilisation des moyens forts comme l'envoi de forces de maintien de la paix dans la région ; et
- **La prévention structurelle (ou la prévention basée sur les causes profondes des conflits)** – elles s'occupent des causes profondes des conflits telles que la pauvreté, la répression politique, la distribution inéquitable des ressources, qui, si elles ne sont pas résolues, peuvent conduire à la violence. La prévention à long terme comprend les efforts de réduire la pauvreté et d'atteindre une croissance économique à large échelle. Les stratégies de prévention devraient aussi promouvoir les droits de l'homme, protéger les droits des minorités et instituer des arrangements politiques dans lesquels tous les groupes sont représentés (par exemple,

la promotion d'une gouvernance démocratique de telle sorte que les parties peuvent exprimer leurs points de vue, résoudre leurs différences à travers le dialogue et la coopération, ou s'assurer que la législation ne discrimine pas une partie ou un secteur de la société).

Bien que leurs buts soient les mêmes, la prévention opérationnelle et la prévention structurelle sont fondamentalement différentes. L'une insiste sur des approches avec des cibles bien définies et à court terme, tandis que l'autre demande une approche d'ensemble plus complète et à long terme. Les femmes et la société civile dans l'ensemble ont été plus actives dans la prévention structurelle, et plus spécialement à travers la promotion du développement, de l'Etat de droit, des droits de l'homme et la réduction de la pauvreté. Cependant, au niveau local, des groupes de ce genre peuvent et, de plus en plus, sont en train s'investir dans l'action non-violente contre les crises, et sont eux-mêmes entrain de s'engager dans les efforts de médiation (voir ci-dessous ainsi que le chapitre sur les négociations de paix).

## DE LA THEORIE A L'ACTION: LES PREMIERES ETAPES.

Dans la pratique, la communauté internationale a concentré son travail sur la prévention des conflits à deux étapes dans le cycle de vie d'un conflit typique :

1. là où la violence a déjà éclaté, mais avec une possibilité de prévenir son aggravation : par exemple, en 2004, après une forte condamnation de la part des média, des ONGs et des associations pour la défense des droits de l'homme, les Etats-Unis et les Nations Unies ont entrepris des démarches pour mettre en garde le gouvernement **soudanais** afin qu'il

<sup>1</sup> Reports of the Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict are available at <<http://www.carnegie.org/sub/research/>>.

arrête le génocide dans la région du **Darfur** ; et

2.                                   là où le conflit vient de finir mais que la paix est encore fragile, et donc que le retour de la violence est plus qu'une éventualité. Dans des cas pareils, la communauté internationale envoie souvent des gardiens de la paix pour amener une certaine sécurité et permettre aux structures politiques de se renforcer, telles que le déploiement des forces de l'ONU pour la paix à **Haïti** et au **Liberia** en 2004.

Il y a très peu d'exemples « observables » de prévention de conflit avant l'éclatement du conflit, étant donné qu'il est difficile de savoir pourquoi *il n'y a pas eu* de guerre ou de violence. Bien plus, les mesures prises sont souvent de nature diplomatique et confidentielle. Un exemple typique de l'action préventive avait été entreprise en 1992 lorsque l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) envoya une « mission de débordement » en Macédoine, avec comme but d'empêcher l'extension de la guerre à partir de la Serbie. Au cours de la même année, l'ONU entreprit le déploiement de sa première mission préventive avec un double mandat civil et militaire. Les militaires de l'ONU patrouillèrent les frontières entre la Macédoine et la Serbie tandis que l'équipe civile chargée de surveiller les premiers signes de conflit utilisa ses « bons offices » sous forme de diplomatie préventive pour résorber les tensions qui commençaient à naître entre différents groupes ethniques du pays. La société civile entama un certain nombre d'activités, telles que le dialogue entre différentes communautés, la promotion de la tolérance, à travers la radio et la télévision, ainsi que la démocratisation des media.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> For more information, see Clément, Sophia. *Conflict Prevention in The Balkans: Case Studies of Kosovo and the FYR of Macedonia*. Paris: Institute for Security Studies of Western European Union, 1997. 4 September 2004

En plus de cela, pour améliorer les efforts humanitaires et de développement afin de les rendre plus sensibles aux problèmes liés aux conflits, des progrès étaient réalisés par le biais :

- des efforts entrepris pour comprendre les causes profondes des conflits et leur dynamique actuelle ; et
- de l'amélioration des interventions internationales afin d'alléger les tensions existantes et d'établir des mécanismes de résolution des conflits de façon non violente<sup>3</sup>.

Cependant, de manière générale, la prévention contre les affrontements armés et la promotion de la résolution non violente des conflits reste une gageure pour la communauté internationale. En partie, ceci est dû au fait que les Etats affectés par les conflits sont souvent réticents à toute intervention internationale. Malgré la violence observée au **Népal** depuis 1990, le gouvernement népalais, n'a jamais voulu inviter les forces internationales de maintien de la paix. De même, au **Moyen Orient**, bien que les Palestiniens aient demandé des forces internationales ainsi que des observateurs, le Gouvernement israélien a rejeté cette idée. L'intervention étrangère est considérée comme une violation de la souveraineté de l'Etat. En plus, de nombreux décideurs politiques et un grand nombre d'universitaires hésitent à adopter les stratégies de prévention des conflits par peur de créer une prophétie défaitiste qui se réalise. La prédiction

---

<<http://aei.pitt.edu/archive/00000487/01/chai30e.html#SUMMARY>>.

<sup>3</sup> For more information see on conflict assessment methods see *Conflict-Sensitive Approaches to Development, Humanitarian Assistance and Peacebuilding: A Resource Pack*. London: Africa Peace Forum, CECORE, CHE, FEWER, International Alert, and Saferworld, 2004 5 September 2004 <[http://www.conflictsensitivity.org/resource\\_pack.html](http://www.conflictsensitivity.org/resource_pack.html)>.

d'une grande escalade de la violence est très complexe et peut conduire à de fausses alarmes. En orientant l'attention vers un conflit potentiel, il y a une appréhension selon laquelle une conscience délibérée pourrait influencer la montée de la violence. En plus, à l'échelle internationale, les décideurs politiques sont souvent préoccupés par la résolution de situations de crises en cours et n'ont pas de capacité de se concentrer sur des interventions à long terme dans l'intérêt de la prévention uniquement.

Malgré ces problèmes, au niveau international, on soutient de plus en plus l'amélioration de la prévention des conflits, parce que, non seulement c'est plus humain, mais c'est encore plus rentable. En 2001, le Secrétaire Général de l'ONU, Kofi Annan, présenta son rapport sur la Prévention des Conflits Armés à l'Assemblée Générale<sup>4</sup>. Parmi les points saillants sur lesquels le rapport insiste beaucoup, il y a la nécessité pour les gouvernements nationaux de prendre leurs responsabilités dans la résolution des conflits avant qu'ils ne deviennent violents. Mais il a aussi reconnu que « si le gouvernement concerné refusait d'admettre qu'il a un problème qui pourrait mener à un conflit violent et rejetait toute offre d'assistance, les acteurs extérieurs, l'ONU compris, ne pourront pas faire grand-chose »<sup>5</sup>.

Pour faire face à cet embarras, le rapport fait appel à la participation totale de la société civile dans les efforts de prévention des conflits. Il recommande que les ONGs organisent une conférence internationale qui rassemblerait les organisations locales, nationales et internationales, dans le but de déterminer leur rôle dans la prévention des

conflits et de développer des plans d'action régionale d'interaction avec l'ONU. Cette reconnaissance du rôle de la société civile a plus tard reçu l'aval du Conseil de Sécurité des Nations Unies dans la Résolution 1366 (2001) qui stipule que : « les Nations Unies et la communauté internationale peuvent jouer un rôle important dans le soutien des efforts entrepris au niveau national pour la prévention des conflits et peut donner une assistance au renforcement des capacités nationales dans ce domaine et reconnaît le rôle important que joue le soutien de la société civile »<sup>6</sup>.

En 2004, un processus consultatif mondial de la Société Civile était bien en cours avec les organisations et les réseaux internationaux comme le Partenariat Mondial pour la Prévention des Conflits Armés (GPPAC) et la Plateforme Européenne pour la Prévention et la Transformation des Conflits qui en étaient les chefs de file. Ceci est un processus important parce qu'il crée un espace pour les ONGs nationales d'avoir accès aux acteurs internationaux, plus spécialement dans les pays où les gouvernements sont souvent peu enclins à accepter que les ONGs s'investissent dans les questions sensibles relatives à la politique, à la paix et à la sécurité.

---

<sup>4</sup> United Nations. *Prevention of Armed Conflict: Report of the Secretary-General*. New York: UN, 2001. 4 September 2004 <<http://domino.un.org/unispal.nsf/0/b5bffc5b649239585256caa006efab6?OpenDocument>>.

<sup>5</sup> Ibid 35.

---

<sup>6</sup> Author italics. United Nations. *United Nations Security Council Resolution 1366*. Geneva: UN, 2001. 4 September 2004 <<http://ods-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N01/524/48/PDF/N0152448.pdf?OpenElement>>.

### **Un mot de mise en garde...**

S'il n'y a pas de réactions efficaces et décisives, toute alerte précoce contre la violence sera inutile. Mais développer des réactions aux alertes anticipatives est aussi une gageure.

Le système d'alertes anticipatives et les analyses de contextes demandent de l'objectivité. Encore que le risque existe pour les personnes conduisant l'analyse donnent des interprétations biaisées qui favoriseraient des agenda ou des intérêts particuliers. Une façon de promouvoir une évaluation objective serait d'amener les personnes ayant des orientations politiques différentes, venant de milieux économiques différents, appartenant à des classes sociales différentes, à faire l'analyse ensemble. Ceci en soi serait un moyen de résoudre les conflits, étant donné que les parties en opposition entendraient les points de vue des uns et des autres sur la même situation.

Même si l'information est analysée de façon objective et diffusée, s'il n'y a pas une stratégie ou une politique appropriée pour la réaction des acteurs influents, particulièrement la communauté internationale,- le conflit ne sera pas évité.

Dans des situations où il n'y a pas d'éclatement de la violence et où, dans l'histoire récente, il n'y a pas eu de guerre, il est souvent difficile pour les populations vivant dans des tensions montantes d'accepter que leur communauté, leur société ou leur nation puisse éclater en une guerre aveugle. Le refus est un moyen très facile de ne pas voir les risques de la guerre. Il est toujours plus facile de se recroqueviller sur soi-même et de dire « nous sommes très différents, cela ne peut pas nous arriver », mais très souvent les faits donnent une autre version. Dans maintes situations, la violence devient un premier plutôt qu'un dernier recours. Le refus et l'incrédulité au sujet de l'éclatement de la guerre constituent une expérience vécue par beaucoup en Bosnie avant l'escalade de la violence<sup>7</sup>.

## 2. EN QUOI CONSISTE LA PREVENTION DES CONFLITS ?

L'action préventive n'est pas un événement unique et isolé. C'est plutôt un processus continu qui change selon des circonstances bien déterminées. Il devrait renforcer les processus de paix déjà existants, résoudre les crises, aider à créer un environnement et créer des mécanismes à travers lesquels les conflits peuvent être résolus de façon non violente. Les mesures effectives de prévention des conflits exigent la coordination et la collaboration entre différents acteurs, notamment, les acteurs nationaux, régionaux, sous-régionaux, nationaux et locaux. Les leçons tirées des efforts de prévention le renforcement des capacités d'une société en matière de gestion et de résolution des conflits exige :

- Un haut niveau d'intégration et de participation de toutes les parties concernées et leur implication non seulement dans le dialogue, mais aussi dans l'édification de la paix ;
- Un haut niveau d'appropriation locale des stratégies et des initiatives de prévention des conflits ;
- Le renforcement des institutions démocratiques et le renforcement des capacités des acteurs locaux à travers une consultation continue, l'assistance et la formation continue<sup>8</sup>.

Pour atteindre ces buts, d'abord et avant tout, il est important d'avoir une connaissance approfondie des facteurs, des acteurs et des conditions qui aggravent les

conflits. Les ONGs, les chercheurs, les décideurs politiques et les hommes de terrain ont développé une série d'approches pour mieux comprendre la nature du conflit, ses symptômes, ainsi que les différents scénarios possibles pour aider à identifier les actions à mener. La familiarité entre eux peut aider les acteurs locaux – y compris les groupes des femmes – à mettre en pratique leur travail plus efficacement. Bien plus, en utilisant des outils d'origine internationale, les acteurs locaux sont souvent les mieux placés pour les essayer et les adapter à leur région et à leur contexte culturel. En même temps, la familiarité avec ces outils est un moyen d'avoir un « langage » commun avec les acteurs internationaux et les autres organisations de la société civile, avec lesquelles les acteurs locaux souhaiteraient nouer des alliances. Il y a beaucoup de cadres de travail et autant de méthodes pour élaborer des stratégies de prévention des conflits<sup>9</sup>, qui généralement ont en commun quatre étapes principales, à savoir :

1. *analyser les contextes et les situations, en identifiant*
  - les problèmes (symptômes) de base des conflits ;
  - les problèmes ou conditions qui atténuent les conflits et peuvent constituer des bases pour la paix ;
2. *identifier ou hiérarchiser les principaux acteurs et les principales parties aux conflits, y compris ceux qui les alimentent et ceux qui les relativisent et assurent la promotion de la paix;*

---

<sup>7</sup> Views offered by Bosnians to author, and discussed in Maas, Peter. *Love Thy Neighbour—A Story of War*. London: Papermac, 1997.

<sup>8</sup> *Sharing Best Practices on Conflict Prevention: The UN, Regional and Subregional Organizations, National and Local Actors*. New York: International Peace Academy, 2002. 4 September 2004

---

<sup>9</sup> For more information see on conflict assessment methods see *Conflict-Sensitive Approaches to Development, Humanitarian Assistance and Peacebuilding: A Resource Pack*. London: Africa Peace Forum, CECORE, CHE, FEWER, International Alert, and Saferworld, 2004 5 September 2004 <[http://www.conflictsensitivity.org/resource\\_pack.html](http://www.conflictsensitivity.org/resource_pack.html)>.

3. *élaborer des scénarios* des situations possibles depuis la pire des situations jusqu'à la meilleure ; et
4. *planifier les* réponses effectives en identifiant les actions et les étapes qui peuvent être suivies en vue d'alléger les tensions et promouvoir la résolution non violente des conflits.

#### RECONNAITRE LES SIGNES AVANT- COUREURS DES CONFLITS ET COMPRENDRE LA SITUATION

Un élément clé dans la compréhension des contextes et des situations dans le cas des conflits sanglants est la capacité de lire les signes avant-coureurs des troubles et les indicateurs de tensions croissantes ou de violence, ce qui constitue la base d'une analyse de « l'alerte précoce d'un conflit ».<sup>10</sup>

Les indicateurs peuvent montrer :

- la sécurité des gens (physique, économique, politique) ;
- les questions politiques ;
- les questions sociales et culturelles ;
- les questions militaires, en particulier la mobilisation ;
- les questions sous-régionales et géopolitiques ;
- les questions judiciaires et juridiques.

Ces indicateurs peuvent être divisés en 4 catégories liées les unes aux autres :

- les indicateurs systématiques : soulignent les bases structurelles, les conditions profondes qui ont cours dans une société. En Amérique Latine, dans les années 1970,

on observait une disparité scandaleuse entre la petite minorité des riches qui, souvent, étaient propriétaires de très vastes étendues de terres et une très grande majorité de pauvres. Cette disparité économique était la source principale de mécontentement et de conflit. D'autres exemples d'indicateurs systématiques sont les cas de longue oppression politique ou de pouvoir militaire, ou encore l'oppression sociale et économique d'un groupe ethnique contre un autre.

- les indicateurs annonciateurs: ils soulignent des événements et des situations à moyen terme qui montrent une certaine tendance. Au Rwanda, par exemple, deux ans avant le génocide de 1994, des groupes d'extrémistes Hutus ont utilisé la radio pour diffuser une propagande et des messages de haine contre les Tutsi et les Hutu modérés. D'autres exemples d'indicateurs annonciateurs sont la formation de milices, la montée du mécontentement populaire, une inflation montante et continue, la violence accrue contre un groupe ethnique spécifique ou contre des minorités religieuses, ainsi qu'un haut niveau de chômage.
- les catalyseurs ou déclencheurs immédiats : des événements et des incidents qui sont difficiles à prédire mais qui, combinés aux causes systématiques et annonciateurs, peuvent déclencher la violence (voir diagramme). Au **Rwanda**, le fait d'abattre l'avion présidentiel a été parmi les causes du déclenchement du génocide en 1994. D'autres exemples comprennent la fraude électorale, une hausse vertigineuse des prix des denrées de base, les arrestations politiques et les attaques contre les manifestations civiles pacifiques.
- Les indicateurs de la paix : les facteurs susceptibles de promouvoir la paix et la non violence. En **Afrique du Sud**, avant la fin de l'apartheid, toute attaque de la police

<sup>10</sup> See Schmid, Alex P. "Thesaurus and Glossary of Early Warning and Conflict Prevention Terms." Abridged version ed. Anderlini, Sanam Naraghi. for FEWER. Rotterdam: Synthesis Foundation, 1998.

contre les manifestations ou les attaques de la guérilla sur des cibles civiles provoquaient l'escalade des tensions. Afin d'apaiser la situation, les dirigeants du mouvement de libération, en particulier l'Archevêque Tutu, lançaient immédiatement des appels au calme.

Analyser ensemble ces indicateurs peut aider à comprendre l'état des événements et la tendance qui se dessinent dans la société. C'est également important pour déterminer si des actions correctives devraient être immédiates et « opérationnelle pour la **prévention directe** (par ex. le déploiement des forces de maintien de la paix), ou si une **prévention structurelle** est nécessaire pour s'attaquer aux causes profondes du conflit à long terme. Souvent, les deux sont nécessaires.

**Catalyseurs  
Immédiats/  
Déclencheurs**

**Causes  
Prochaines**

**Causes  
Systémiques**

### 3. POURQUOI EST-IL NECESSAIRE D'INCLURE LA DIMENSION GENRE DANS LES PROGRAMMES D'ALERTE PRECOCE ET DANS L'ANALYSE DES SITUATIONS ?

Dans les années 1990, entre 80 et 90 pour cent des personnes tuées, blessées, abusées, ou déplacées étaient des civils.<sup>11</sup> Cette tendance continue jusqu'au 21<sup>ème</sup> siècle. La victimisation délibérée des femmes (par le viol, les mutilations sexuelles ou les grossesses imposées de force) a attiré davantage l'attention de la

communauté internationale sur l'impact différentiel de la guerre sur les hommes et les femmes. Quelques dispositions sont en train d'être mises en place pour répondre aux besoins spécifiques des femmes. En même temps, on reconnaît de plus en plus, dans les milieux internationaux, la contribution des femmes et des organisations féminines à la résolution des conflits, à la gestion des conflits et à la construction de la paix. Mais, toujours est-il que les organisations féminines manquent d'assurance pour s'engager dans les efforts de prévention des conflits de façon stratégique.

Dans les efforts d'alerte précoce ou dans les analyses de situations pour la prévention des conflits, les questions de genre ne sont pas encore largement abordées. Les **indicateurs de genre** – ces signes qui reflètent les circonstances changeantes des hommes et des femmes dans la société – sont souvent des signes avant coureurs d'un conflit imminent. Selon une étude faite par **International Alert** et par **Swiss Peace Foundation**, trois hypothèses ont été présentées en faveur de l'utilisation des indicateurs de genre dans l'analyse du conflit.<sup>12</sup>

Premièrement, les indicateurs de genre sont souvent les plus évidents à la base et peuvent montrer les problèmes structurels ou souligner des signes avant coureurs d'instabilité. En concentrant l'attention sur ces indicateurs pour déterminer la situation actuelle, il est possible de reconnaître les tensions

<sup>11</sup> See <[http://www.acdi-cida.gc.ca/cida\\_ind.nsf/0/433d18f4834e92418525699d00710ce0?OpenDocument](http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/0/433d18f4834e92418525699d00710ce0?OpenDocument)>.

<sup>12</sup> Schmeidl, Susanne, and Piza-Lopez, Eugenia. *Gender and Conflict Early Warning. A Framework for Action* London and Berne: International Alert and Swiss Peace Foundation, 2002. 4 September 2004 <[http://www.peacewomen.org/resources/Early\\_Warning/Implementing1325.html](http://www.peacewomen.org/resources/Early_Warning/Implementing1325.html)>.

« Le but [de la prévention des conflits] doit être de créer une synergie avec les groupes de la société civile qui sont des ponts de réconciliation, des chercheurs de la vérité, des organismes de surveillance, des défenseurs des droits humains et des agents de la protection sociale et de la redynamisation de l'économie. »

Kofi Annan, Secrétaire Général de l'ONU, cité par *The Washington Times*, 23 juin 2004.

de la société et viser à les soulager avant qu'ils ne dégèrent en conflits ouverts. Au **Nigeria**, dans le Delta du Niger riche en pétrole, les femmes conduisirent une occupation non violente des locaux contre la compagnie Chevron/Texaco en 2002<sup>13</sup>. Leurs activités contrastaient de façon notoire avec les protestations armées antérieurement menées par les hommes contre les compagnies pétrolières. Les femmes demandaient un soutien communautaire, une compensation à la détérioration de l'environnement, et une augmentation des recettes pétrolières dans leur région. Pendant que leurs activités constituaient une indication d'un grand ressentiment au sein de la communauté, elles ouvrirent également le dialogue avec la compagnie pétrolière. Au bout du dialogue, la Compagnie Chevron/Texaco accepta un certain nombre de programmes communautaires, dont la création d'emplois, le début d'un programme de micro crédits pour les femmes et la création d'écoles, de dispensaires, de réseaux de distribution d'eau et d'électricité. Ces initiatives diminuèrent les tensions et la propension à la violence en transformant l'interaction entre la société et la communauté. « Nous avons maintenant une différente philosophie, » a déclaré un des directeurs de la société à la

BBC, « et c'est de réaliser davantage avec les communautés<sup>14</sup> ».

Deuxièmement, lorsque les perspectives du genre sont exclues de l'analyse des situations, il y a un plus grand risque d'oublier des secteurs spécifiques de la société, –par exemple, les femmes ou les jeunes chômeurs– et d'ignorer les facteurs qui alimentent le conflit. Cependant, si dans l'analyse du conflit on reconnaît à temps les aspects du genre, il y a beaucoup de chances que dans la recherche des solutions ces aspects soient tenus en considération et traités efficacement. Dans les cas où les femmes sont particulièrement discriminées ou sont les plus visées, l'inclusion des questions du genre peut aider à veiller à ce que les politiques discriminatoires ne soient pas perpétuées dans les situations post-conflits et que les « libertés nouvellement acquises » ne soient pas remises en cause. C'est aussi un moyen de s'assurer que les réponses au niveau politique et humanitaire concernent les aspects spécifiques de la vulnérabilité des femmes et des hommes. En **Afghanistan**, sous les Talibans (1995-2001), les femmes étaient gravement réprimées, incapables même de quitter leurs foyers si elles n'étaient pas accompagnées par un homme. Pourtant, les femmes représentaient 65% de la population dans le pays, et suite à la guerre, beaucoup étaient soit des veuves ou chefs de ménage étant donné que les hommes étaient absents ou blessés pendant la guerre. Après l'attaque américaine contre les Talibans et la chute du régime, la présence d'une poignée de femmes américaines d'origine afghane parmi le contingent de l'ONU et de la communauté internationale venues offrir leur secours fit de sorte que les voix des femmes afghanes soient entendues. Elles préconisaient également l'inclusion des femmes parmi les bénéficiaires des programmes de

<sup>13</sup> Hill, Felicity. "The Elusive Role of Women in Early Warning and Conflict Prevention." *Conflict Trends*, October 2003. 4 September 2004 <[http://www.peacewomen.org/resources/Early\\_Warning/HillACCORD.pdf](http://www.peacewomen.org/resources/Early_Warning/HillACCORD.pdf)>.

<sup>14</sup> "Deal Reached" in Nigeria Oil Protest." *BBC News* 16 July 2002. 4 September 2004 <<http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/2129281.stm>>.

reconstruction (par exemple, être payées pour leurs services de cuisine ou de couture des habits pour les ouvriers des travaux de construction)<sup>15</sup>.

Troisièmement, l'alerte précoce et les activités préventives peuvent être rendues plus efficaces en utilisant le potentiel inexploité des femmes, les réseaux des femmes, et les organisations féminines, comme acteurs pour la paix<sup>16</sup>. Les organisations féminines qui entreprennent la collecte et l'analyse de l'information présentent souvent leur propre vision, connaissance et solutions qui peuvent compléter et soutenir les efforts des autres acteurs – en particulier les acteurs internationaux.

Une autre façon de considérer cela est de se poser les questions qui suivent :

- Qu'est-ce qui se passe quand on compare les femmes aux hommes ? Subissent-elles de nouvelles pressions pour se conformer à la tradition ? Sont-elles attaquées ? Que peut-on faire pour arrêter les attaques ?
- Que savent les femmes au sujet de la violence imminente, si on les compare aux hommes ? Vers la fin des années 1990 au **Sierra Leone**, les villageoises connaissaient les attaques imminentes des rebelles contre les forces de maintien de la paix des NU. Malgré les risques qu'elles encouraient, elles voulaient bien donner l'information au système des NU, mais elles ne savaient pas la personne à laquelle s'adresser.<sup>17</sup>
- Quelles actions les hommes ou les femmes entreprennent pour prévenir ou attiser la violence ? Au **Rwanda**, vers la fin des années 1990, les femmes convainquirent leurs maris d'arrêter leurs actions armées

et de quitter leurs cachettes pour revenir à la maison<sup>18</sup>.

### CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

Pour comprendre entièrement la dynamique d'un conflit potentiel, il est également essentiel d'identifier les groupes ou les individus qui exacerbent la situation et ceux qui visent à alléger le conflit et à promouvoir la non violence et la paix. Les questions qui suivent peuvent aider à identifier et à faire la cartographie des acteurs en termes de leurs fonctions, intérêts, forces, affiliations et faiblesses.

<sup>15</sup> Based on interviews with UN staff, December 2003.

<sup>16</sup> Schmeidl and Piza-Lopez.

<sup>17</sup> Rehn, Elizabeth, and Johnson Sirleaf, Ellen. Women, War and Peace: The Independent Experts' Assessment. Progress of the World's Women. New York: UNIFEM, 2002.

<sup>18</sup> Qtd.in Powley, Elizabeth. *Strengthening Governance The Role of Women in Rwanda's Transition*. Washington, DC: Women Waging Peace, 2003. 4 September 2004 <<http://www.womenwagingpeace.net/content/articles/Rwandafullcasestudy.pdf>>.

### Les indicateurs basés sur le genre<sup>19</sup>

Les indicateurs basés sur le genre restent largement absents dans les efforts d'alerte précoce, y compris les réponses données. Comme noté ci-dessous, les indicateurs prenant le genre en compte peuvent être trouvés à tous les niveaux.

**Indicateurs systémiques :** ces indicateurs comprennent l'exclusion politique des femmes à long terme, la discrimination économique (par exemple, des lois qui empêchent les femmes d'hériter de la propriété foncière), les disparités entre les hommes et les femmes au niveau de l'éducation et des postes occupés sur le marché du travail.

- Un exemple d'indicateur basé sur le genre : en 1977, il y avait, dans un pays X, 50% des femmes alphabétisées par rapport à 80% d'hommes.
- Un exemple d'indicateur basé sur le genre et montrant une certaine tendance : en 1987, il avait, dans le même pays X, 40% des femmes alphabétisées par rapport à 80% d'hommes.

Le second exemple d'indicateur montre que dans le pays X, la situation des femmes s'est détériorée au bout d'une décennie. Ceci pourrait supposer une situation économique très difficile, ou la propagation d'un courant religieux extrémiste, avec un centre d'attention spéciale sur les femmes (par exemple, le traitement des femmes en **Afghanistan** par les Talibans).

**Indicateurs annonciateurs :** ces indicateurs comprennent des tendances progressives allant d'une société ouverte (tolérante) à une société close, plus particulièrement une société qui impose ou applique des lois discriminatoires à l'égard des femmes. D'autres exemples comprennent une propagande accrue qui souligne un chauvinisme masculin extrême et la violence contre les femmes ; l'accroissement du nombre de combats publics entre groupes d'hommes, beaucoup d'incidents de groupes d'hommes se liguant contre d'autres groupes d'hommes qui sont supposés ne pas remplir les conditions de l'idéal « masculin » d'un combattant; le harcèlement verbal, les combats physiques, la persécution des hommes qui refusent de prendre les armes, le viol, les meurtres de femmes pour l'honneur ; et l'absence de dispositif judiciaire pour poursuivre les auteurs de ces délits.

- Accroissement de la violence contre les femmes en privé et en public : la montée de l'agression dans la société, y compris la violence au foyer, contre les femmes, les filles et les garçons. L'aggravation de violence domestique (et de la tension en général) a été observée en **Ethiopie** avant l'éclatement de la guerre avec **l'Érythrée** en 1962.
- Les changements basés sur le genre affectant les structures économiques : la vente des bijoux ou d'autres matériaux précieux par les femmes montre la détérioration d'une situation économique particulièrement dure ; l'accroissement de l'assistance financière à la famille à partir de l'étranger ; la mise en réserve de biens ou le chômage axé sur le genre – particulièrement quand il y a un grand pourcentage de jeunes gens en chômage.
- Migrations de réfugiées touchant spécifiquement le genre : les mouvements de la population à l'intérieur d'un Etat ou vers les nations environnantes. A peu près 6 à 8

<sup>19</sup> Schmeidl, Piza-Lopez.

semaines avant l'éclatement de la violence à grande échelle en **Bosnie Herzégovine**, en 1992, de grands effectifs de femmes, plus particulièrement d'origine musulmane, quittèrent Priador. Les musulmans ont décrit cela comme une tentative de protéger leurs familles du danger. Les Serbes l'ont décrit comme une mise en branle-bas de combat pour un conflit total.

#### Déclencheurs ou catalyseurs :

- Les meurtres et les disparitions : les hommes, le plus souvent ceux qui sont physiquement forts ou qui représentent une menace au niveau politique, sont souvent ciblés avant l'éclatement d'un conflit. Au **Cambodge** et au **Kosovo**, beaucoup d'hommes furent tués ou furent portés disparus avant l'éruption de la violence généralisée.
- Des meurtres spécifiquement basés sur le genre (« génocide du genre ») : les jeunes femmes, instruites et souvent enceintes constituent des cibles pour l'exécution dans une tentative d'éradiquer une culture. Les femmes non enceintes peuvent être forcément engrossées, comme moyen de diluer une culture ou d'introduire des gènes d'une autre culture, comme ce fut le cas en **Bosnie, Herzégovine**, et au **Rwanda**.

- Qui est acteur ou partie prenante du conflit, y compris leurs sources de soutien/de légitimité?
- A quel niveau sont-ils les plus actifs ou les plus efficaces (international, national, régional ou local) ?
- Sont-ils représentatifs des différents secteurs de la communauté (y compris les groupes marginalisés) ?
- Quels sont leurs demandes, leurs besoins, leurs peurs?
- Quels pouvoirs/ressources/capacités ont-ils ?
- Avec qui sont-ils affiliés et qui les influencent ?
- Ont-ils une vision de la paix ? En quoi consiste leur vision (par exemple, l'autonomie, la co-existence, la réforme foncière) ?

#### CREATION DE SCENARIOS

L'analyse de situations avec la vue d'ensemble des acteurs permet d'identifier

les scénarios possibles et de répondre à la question « qu'arrivera-t-il après (à un moment bien déterminé) ? »

Avant l'invasion de l'**Iraq** par les **USA** en 2003, par exemple, beaucoup d'analystes ont élaboré des scénarios allant du meilleur au pire des cas, en ce qui concerne l'issue de la guerre. Les scénarios variaient de ceux qui croyaient que les USA allaient gagner la guerre facilement et être acceptés ouvertement et pacifiquement par la société Iraquienne, à ceux qui prédisaient une guerre de guérilla urbaine et une résistance contre les USA.

L'élaboration des scénarios est très utile pour planifier et préparer des actions à l'avance, et pour aider à baser ces activités sur la réalité. En **Iraq**, les **USA** ont été critiqués pour avoir provoqué la guerre sans préparation contre la résistance iraquienne ainsi que pour n'avoir pas systématiquement l'effort de reconstruction; durant les premiers jours, ceci a eu pour conséquence le pillage systématique des bâtiments gouvernementaux, des banques et même des hôpitaux et a en définitive contribué à un sentiment anti-américain.

Pendant que ces approches élaborées au niveau national ou international pourraient sembler impressionnantes, il y a des actions qui pourraient être entreprises au niveau local, pour promouvoir une meilleure compréhension et ouvrir un dialogue entre les parties en conflit. **L'arbre du conflit** est un outil qui fut utilisé au Nord-Est du Kenya par les communautés locales. Chaque partie au conflit dessine un arbre où les racines représentent les causes profondes du conflit, le tronc représentant le problème existant et la nature du conflit qui est né (violent, interne, intercommunautaire, etc.), tandis que les branches décrivent les symptômes du conflit ou les conséquences du conflit. Les deux arbres peuvent être échangés de telle sorte chaque coté puisse voir et avoir une meilleure compréhension des peurs, des préoccupations, et des perceptions générales de leurs homologues. Un exercice similaire fut appliqué à l'endroit du **Soudan** et amorça aussitôt un dialogue entre les parties en conflit et résulta en un accord écrit<sup>20</sup>.

### **L'Arbre du conflit**

**Branches : Symptômes, Résultats et Conséquences**

**Tronc : type de conflit**

**Racines : causes**

La **fleur de la paix** peut être utilisée parallèlement pour identifier les sources potentielles pour une interaction pacifique. Les racines signifient les structures ou les systèmes qui, dans la société signifient les constituent le support de la paix, et peuvent contenir ou maîtriser le conflit, (par exemple, les règles qui régissent les interactions entre les groupes en conflits ou les lois qui rendent possibles la liberté

d'expression). La tige symbolise les processus qui encouragent et soutiennent un engagement pacifique comme les réunions inter-villageoises ou les rassemblements des aînés de la tribu. Les pétales représentent les mécanismes mis en place pour résoudre un conflit, y compris les commissions vérité et l'activisme de la société civile, comme les veillées de masses ou les protestations pacifiques contre la guerre.

### **LA REPONSE EFFECTIVE**

A l'intérieur du système des Nations Unies, de la Banque Mondiale, de la Commission Européenne et dans beaucoup d'agences d'aide bilatérales, il y a un accroissement des situations de surveillance dans des pays instables ou ceux à haut risque de flambée de la violence. La **Banque Mondiale** et le **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)** par exemple, ont initié un projet commun de « protection des intérêts » (« **watching brief** » **project**) pour la surveillance des conditions économiques et sociales dans certains pays spécifiques.

L'**Office des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA)** possède une « **unité d'alerte précoce** » très dévouée qui combine des missions de terrain et un travail d'analyse pour découvrir les tendances qui pourraient conduire à des crises ou échecs humanitaires. Il publie régulièrement des rapports journaliers d'une page soulignant des situations particulières et les distribue à d'autres unités du système des NU. Le **Département des Affaires Politiques (DPA)** prépare des études analytiques sur les tendances relatives à la paix et à la sécurité et présente des stratégies pour y faire face. Ses activités comprennent la conduite de missions d'enquête, la soumission des rapports au Conseil de Sécurité, la fourniture d'un guide politique pour les interventions diplomatiques des

<sup>20</sup> Clifford, Paul. "Conflict Transformation Training in Sudan." *Center for Conflict Transformation Support Newsletter* 10, 2000. 4 September 2004 <<http://www.cr.org/ccts/ccts10/sudan.htm>>.

hauts fonctionnaires du personnel des NU ou du Secrétaire Général.

En plus des changements ayant cours dans tout le système et les efforts des NU, d'autres entités internationales—comme les gouvernements, les organisations multilatérales et les ONGs – sont aussi impliquées dans les efforts de prévention des conflits comme souligné ci-après.

- Après l'éclatement de la guerre en Yougoslavie en 1991, les gens avaient peur que le conflit n'ait un effet d'entraînement et ne s'étende dans les **Balkans** du sud, surtout en **Macédoine** et en **Albanie**. En réponse à ces signes révélateurs, les NU déployèrent leur toute première opération de Déploiement de la **Force de Prévention des Nations (UNPREDEP) à Macédoine** en Janvier 1993. Un Représentant Spécial des NU organisa des réunions régulières avec les partis politiques, convoqua des réunions nationales des jeunes, et entreprit des projets pour encourager la réconciliation, la formation d'ONGs et la prise de conscience des instruments internationaux des droits de l'homme. Les ONGs internationales mirent sur pieds des projets d'éducation, des ateliers de résolution des problèmes, des stages de formation sur la résolution des conflits et des projets de médias pour aider à prévenir la montée des tensions à caractère ethnique<sup>21</sup>.
- La **Banque Mondiale** et le **FMI** n'ont pas de mandats pour intervenir dans les relations politiques des pays. Mais, en basant leur assistance financière sur certaines conditions, comme l'Etat de droit, la transparence et la bonne gouvernance, implicitement ils assurent la promotion de la prévention structurelle des conflits à long terme.<sup>22</sup> **L'Unité de Prévention et de la Reconstruction post-**

**conflit** de la Banque Mondiale évalue les causes, les conséquences et les caractéristiques du conflit, et finance les initiatives de reconstruction physique et sociale dans les sociétés sortant de la guerre pour les aider à prévenir la reprise de la violence. La Banque Mondiale a joué un rôle très important en Afghanistan, dans la Région des Grands Lacs d'Afrique, dans les Balkans, en Irak, au Libéria, au Népal, en Sierra Leone, au Timor Oriental, en Cisjordanie et à Gaza, ainsi que dans d'autres zones qui ont souffert des affres de la guerre.

- Au niveau bilatéral, la **Suède**, la **Norvège** et le **Canada**, ont dirigé beaucoup de débats et initiatives à caractère international au sujet de la promotion de la prévention des conflits, et de la nécessité de promouvoir la sécurité humaine comme clé de la prévention de la guerre. La Norvège plus particulièrement a également joué un rôle essentiel dans la facilitation des processus de paix (voir le chapitre sur les négociations) ;

Les actions menées par des organisations multilatérales régionales comprennent :

- En 1994, **l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN)** a créé le **Forum de Sécurité Régionale** pour encourager un dialogue constructif et la consultation sur les questions de politique et de sécurité d'intérêt et de préoccupation communs, ainsi que la promotion du rétablissement de la confiance et de la diplomatie préventive dans la **Région Asie Pacifique**. Reconnaisant que les querelles territoriales et juridictionnelles dans la Mer de Chine du Sud affectaient directement la paix et la stabilité dans toute la région, l'ASEAN publia la Déclaration de Manille de 1992, qui mettait en avant une politique de coopération et de collaboration pour atténuer le conflit. L'organisation régionale ASEAN joua également un grand rôle dans la résolution du conflit **cambodgien** à travers l'Accord de Paris,

<sup>21</sup> Clément.

<sup>22</sup> Degenbol Martinussen, John, and Engerg-Pedersen, Poul. *Aid: Understanding International Development Cooperation*. London: Zed Books, 2003. 31.

soutint le deuxième round des efforts diplomatiques sur la querelle de **Spatlay Island** en 1991, participa aux travaux de médiation sur l'autodétermination du Timor Oriental, et continue à abriter les dialogues sur la prolifération des armes nucléaires en Asie du Nord-Est et du Sud.<sup>23</sup>

- Depuis les années 1990, **l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)** a étendu sa capacité d'opération pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits. En 1992, le poste de **Haut Commissaire pour les Minorités Nationales** a été créé pour identifier et chercher une solution précoce aux tensions ethniques qui pouvaient mettre en danger la paix, la stabilité ou les relations amicales entre les Etats de l'OSCE. Le mandat du Haut Commissaire décrit ses attributions comme « un instrument de prévention des conflits à l'étape la plus précoce possible. » L'OSCE a été particulièrement active dans **l'ancienne Union Soviétique** –établissant l'assurance et la confiance entre les Russes et les populations locales en **Lettonie**, en **Estonie** et dans d'autres nouveaux états.

Les dirigeants nationaux sont les gouvernements ou les individus. C'est très important pour les leaders nationaux d'avoir la capacité et la volonté d'analyser une situation, d'évaluer les options possibles pour toute action et d'équilibrer leurs peurs et ambitions personnelles avec l'intérêt national. Des exemples illustrant de telles actions comprennent :

- Dans les années 1990, la mobilisation croissante et les protestations des noirs **sud-africains** ont obligé les dirigeants du gouvernement sud-africain de mettre fin aux politiques d'apartheid qui avaient conduit à un traitement préférentiel des blancs. Devant la menace d'être plongée

dans la violence de masse, les dirigeants sud-africains ont opté en faveur d'un compromis et du partage du pouvoir. Ce choix a été également possible parce que la majorité au sein du mouvement de libération était contre la guerre totale et les dirigeants du puissant Congrès National Africain (ANC) mettaient en avant le caractère pluraliste et égalitaire pour tous dans un système de démocratie majoritaire.

- Vers la fin des années 1980 et au début des années 1990, un processus de paix a commencé à prendre forme en **Irlande du Nord**. Plusieurs développements ont encouragé le dialogue entre les Unionistes et les Nationalistes, mais l'initiative de John Hume, leader du Parti Social Démocrate et du Travail, et de Gerry Adams, Président du Sinn Fein a conduit à une plus étroite coopération entre la coalition des partenaires pro-nationalistes pour poursuivre un programme d'une Irlande unie. Alors que les pourparlers Hume-Adams étaient impopulaires au sein du public, ils firent avancer le conflit vers la négociation de cessez-le feu en 1994-1995 et conduisirent éventuellement aux **Accords du Vendredi Saint** en avril 1998.<sup>24</sup>

Les organisations de la société civile, y compris les ONGs, les confessions religieuses, la communauté scientifique, les institutions éducatives, les médias, les mouvements à la base et le monde des affaires peuvent jouer un important rôle comme indiqué ci-après.

- Plusieurs ONGs et réseaux internationaux sont engagés dans la conscientisation et le plaidoyer en vue d'une réponse précoce par la surveillance des situations de conflit et la publication de rapports. Une des plus importantes de ces organisations est

<sup>23</sup> For more information see Association of Southeast Asian Nations, <<http://www.aseansec.org/92.htm>>

<sup>24</sup> For more information on the Northern Ireland peace process, see Darby, John. *Northern Ireland: The Background to the Peace Process*. Ulster: Conflict Archive on the Internet, 2003. 28 September 2004 <<http://cain.ulst.ac.uk/events/peace/darby03.htm#blocks>>.

**International Crisis Group (ICG)**, une ONG indépendante qui possède des bureaux à travers le monde et qui surveille et analyse les conflits et les situations instables au niveau mondial. L'ICG publie des rapports analytiques et des recommandations pour une action taillée sur mesure des acteurs spécifiques internationaux et nationaux. L'organisation utilise les rapports pour informer et faire pression pour des actions qui de son point de vue préviendraient l'escalade d'un conflit.

- **Le Partenariat Mondial pour la Prévention des Conflits Armés (GPPAC)** a été créé pour faire suite au rapport du Secrétaire Général des NU (voir ci-avant). Le réseau rassemble une variété d'acteurs impliqués dans les efforts de prévention des conflits depuis la communauté internationale jusqu'aux communautés locales. Avec quinze centres régionaux, le GPPAC vise à influencer la politique et la pensée régionales, nationales et internationale en matière de prévention des conflits, à clarifier les relations entre la société civile et les NU et ses agences, à établir de meilleures relations avec les gouvernements, à consolider le réseau, et à établir des programmes régionaux du réseau pour la prochaine décennie.
- Un certain nombre d'ONGs internationales oeuvrent pour le développement des programmes par pays en faveur de la prévention des conflits. **Search for Common Ground (Search)**, une ONG indépendante, a développé plusieurs programmes **basés sur les médias** dans les pays affectés par un conflit pour promouvoir la tolérance et la paix. Au **Burundi**, elle a lancé « les Héros », une pièce radiophonique qui donne le profil de personnes ordinaires qui ont aidé les autres pendant les divisions ethniques. En **Macédoine**, Search avait une émission télévisée dans laquelle les enfants provenant de toutes les ethnies ont fait face au malheur et travaillé ensemble pour le

surmonter. Search a également utilisé les sondages d'opinion pour informer les israéliens et les palestiniens sur les points de vue des uns et des autres et soutenir la non violence et les négociations.

- Les ONGs élaborent également des projets de suivi des médias en vue d'identifier les tensions croissantes et de réagir à temps et d'une manière appropriée. Elles peuvent rendre les médias responsables de leurs reportages – pour s'assurer que les médias n'incitent pas à la violence, n'exagèrent pas le conflit et couvrent également les initiatives de paix. Les progrès technologiques et la réduction du prix de production des médias ont également créé des opportunités pour les femmes et les organisations basées au sein de la communauté de créer leurs propres réseaux de nouvelles et d'informations. Dans la **région du Pacifique**, **FemTalk1325** est une ONG radio et presse sur Internet qui couvre les questions concernant les femmes, la paix et la sécurité, et assure la promotion de la participation des femmes dans ces questions dans l'ensemble du Pacifique. Le **Feminist International Radio Endeavour (FIRE)** est un projet basé en Amérique Centrale qui diffuse des nouvelles sur les problèmes de la femme dans la région et dispense la formation aux organisations à la base sur le site Web ainsi que des productions pour les journaux et la radio. Ces canaux informels de nouvelles renforcent les réseaux de la société civile et constituent un moyen efficace de diffusion des signes avant coureurs d'un conflit. L'**Institute for War and Peace Reporting** organise des programmes de formation pour les journalistes locaux dans les zones de conflit dans le but de promouvoir un reportage équilibré et précis ainsi que la compréhension des principes des droits de l'homme. Les programmes facilitent également le dialogue et l'échange entre journalistes.
- Les efforts à la base et au sein de la communauté pour limiter la propagation de

la violence existent également. Par exemple, en 1995, la violence interethnique au **Burundi** a connu une escalade significative et la jeunesse est devenue polarisée. Afin d'alléger et de prévenir les divisions, plusieurs petits groupes féminins ont visité les écoles pour informer les élèves au sujet de la manipulation politique derrière la violence et encourager la jeunesse à ne pas se mêler dans l'exacerbation de la violence. Des groupes de femmes ont œuvré pour créer des programmes conjoints Hutu-Tutsi de sécurité pour dissuader les citoyens de s'engager dans l'extrémisme.<sup>25</sup>

- Il existe également des efforts nationaux pour encourager le retour à la démocratie et prévenir les conflits violents. En 1993, des groupes de la société civile à **Fidji** ont créé le **Citizens' Constitutional Forum (CCF)** comme moyen pacifique de répondre au conflit ethnique aigu qui a suivi le coup d'état militaire de 1987. Par le biais de consultations, le forum a rassemblé les contributions des citoyens au lieu des partis politiques et des élites, pour élaborer une nouvelle constitution. Le dialogue prolongé s'est clôturé par l'adoption d'une nouvelle constitution en 1996, une constitution qui a créé une dynamique de partage du pouvoir dans le gouvernement national.<sup>26</sup> En l'an 2000, un autre coup d'état a eu lieu à **Fidji**. Malgré les menaces de mort, des groupes de femmes ont organisé des veillées quotidiennes à la chandelle pour protester contre le coup. Pendant la prestation de serment du gouvernement intérimaire, les groupes féminins ont lancé un « groupe de travail sur la bonne gouvernance » qui publiquement faisait le compte à rebours pour le retour à la démocratie. Depuis lors, les groupes de femmes assurent le suivi des développements socioéconomiques et

politiques, en soulignant le grave impact de l'effondrement économique sur les femmes dans le pays. Les groupes nationaux de femmes en partenariat avec le **Ministère de la Condition Féminine** a formé le **Comité Femmes, Paix et Sécurité de Fidji**, en 2003, et a initié un certain nombre d'activités et de programmes allant des émissions radiophoniques et des veillées publiques au lobbying réussi en faveur de plus de transparence dans l'élaboration de la politique de sécurité et de défense nationale, en en assurant la formation des communautés locales pour qu'elles détectent les signes avant-coureurs de la violence et du conflit.<sup>27</sup>

- Enfin, pendant que la prévention d'un conflit violent continue à être un défi, « **gagner la paix** » et s'assurer que la violence ne resurgit pas immédiatement après la guerre ont attiré l'attention de beaucoup de praticiens et des décideurs politiques au niveau international. Un important projet international basé au **Center for Strategic and International Studies (CSIS)** à Washington, DC, a développé un cadre de programmation post conflit basé sur les actions immédiates, à moyen terme et à long terme nécessaires dans quatre domaines clés : la sécurité, la gouvernance et la participation politique, la justice et la réconciliation, le bien-être social et économique (voir chapitres y relatifs dans la trousse à outils).

<sup>25</sup> Interview with Burundian parliamentarian and peace activist, Sabine Sabimbona, Washington DC: November 2002.

<sup>26</sup> Miall, Hugh, Ramsbotham, Oliver, and Woodhouse, Tom. *Contemporary Conflict Resolution*. Cambridge: Polity Press, 1999. 113.

<sup>27</sup> For more information see <[www.peacewomen.org](http://www.peacewomen.org)>.

## Les Femmes Chiliennes : Action Non Violente et Retour à la Démocratie<sup>28</sup>

En 1988, pour la première fois pendant quinze ans, le gouvernement militaire du Général Augusto Pinochet a levé l'interdiction de l'activité politique de l'état d'urgence et permis au référendum promis précédemment de déterminer l'avenir de son administration. Une perte pour Pinochet signifiait l'organisation d'élections présidentielles et du congrès endéans une année et le retour du pays à la démocratie. Malgré le pari évident, Pinochet a été poussé par les protestations de masse et l'activisme politique accru exercé par tous les secteurs de la société ainsi que par la croissante pression internationale. Mais, comme l'indique beaucoup de chiliens, il n'aurait pas organisé le référendum s'il ne se sentait assuré du succès. Toutefois, il a perdu et le Chili a repris la voie de la liberté politique et de la démocratie.

Pour les gens de l'extérieur, le changement au Chili aurait semblé se produire du jour au lendemain, mais pour les chiliens c'était le résultat de quinze années d'organisation, de protestations et d'action politique maintenues délibérément non violentes même lorsque le gouvernement utilisait la force. Les femmes, ensemble avec les groupes confessionnels et autres, étaient à l'avant garde des protestations anti-gouvernementales. **L'Organisation des Femmes Démocrates**, un des premiers groupes du genre, a été constitué en dehors du stade national où les hommes étaient entrain d'être torturés. Les femmes parentes des victimes se sont rassemblées pour échanger des informations et apporter leur soutien. L'organisation est restée active pendant quatorze ans, faisant le plaidoyer au nom des prisonniers politiques. Avec le passage des années et pendant que les femmes constituaient des groupes de soutien, leur activisme politique prenait de l'ampleur. Certains se concentraient sur le tricotage des « arpilleras » ou des tapis et des objets d'art décrivant leur lutte, vendus à l'étranger comme moyen de conscientiser le monde. Les autres organisaient des protestations : les femmes dans les boucheries et cassant leurs pots, les infirmières des hôpitaux marchant en silence, et les gens faisant des grèves de la faim. Dans les cuisines de soupe dans les bidonvilles en dehors de Santiago, elles ont mobilisé et, le moment venu, voté contre Pinochet lors du référendum.

<sup>28</sup> For more information on women's roles in Chile's transformation see Agosin, Marjorie. *Scraps of Life: Chilean Arpilleras: Chilean Women and the Pinochet Dictatorship*. Trans by Cola Franzen. Trenton, NJ: The Red Sea Press, 1987. "A Woman's Place." *Visions of Freedom: A Journey Through Pinochet's Chile*. New Internationalist Issue 174, August 1987 <<http://www.newint.org/issue174/place.htm>>; Baldez, Lisa. *Why Women Protest: Women's Movement in Chile*. Cambridge, UK: Cambridge University Press, 2002.

#### **4. ENTREPRENDRE UNE ACTION STRATEGIQUE : QUE PEUVENT FAIRE LES FEMMES BATISSEURS DE LA PAIX ?**

1. Utiliser les réseaux existants des groupes de femmes pour sensibiliser les gens sur les problèmes relatifs à la prévention des conflits ; organiser des consultations régulières avec ces groupes pour connaître les tendances du conflit au niveau communautaire, leur impact sur les femmes et leurs potentiels rôles dans l'allègement de la violence.
  2. Identifier et inviter les ONGs à un atelier sur l'analyse des conflits et la cartographie des acteurs.
    - Identifier la gamme des indicateurs y compris les indicateurs basés sur le genre qui soulignent les tendances au sein de la société.
    - Elaborer une stratégie commune pour faire face aux causes profondes du conflit.
  3. Chercher à travailler avec les autres groupes disposant d'un potentiel d'implication dans la prévention des conflits, y compris les institutions religieuses et le monde des affaires et mobiliser leurs ressources et expertise pour promouvoir la non violence.
    - Organiser le dialogue avec les communautés ou parmi les différents secteurs de la population (par ex. la jeunesse) sur les questions préoccupantes et les éventuelles solutions.
    - Identifier les mécanismes additionnels de résolution des conflits et explorer les moyens de les utiliser pour désamorcer les tensions.
- Commander des enquêtes dans les communautés affectées par les conflits pour identifier les demandes pour la non violence.
  - 4. Identifier et consulter les acteurs clés internationaux pour devenir conscients de leurs préoccupations et stratégies de prévention des conflits.
    - Faire le plaidoyer en faveur d'une plus grande interaction et soutenir les groupes de femmes et utiliser les indicateurs basés sur le genre.
    - En utilisant les réseaux internationaux et les interactions avec les diplomates des NU et les diplomates nationaux, lancer un appel pour une mission d'enquête des NU – et faire un lobbying en faveur de la présence des experts en genre.
    - Faire la publicité des Résolutions 1325 et 1366 du Conseil de Sécurité qui préconisent l'inclusion de la société civile dans les efforts de prévention des conflits.
  - 5. Atteindre les éducateurs pour promouvoir la formation en matière de résolution des conflits et l'éducation à la paix dans les écoles et les universités.
  - 6. développer des liens avec les médias locaux et les services internationaux de nouvelles (par ex. le Service Mondial de la BBC) pour faire la publicité des histoires de résolution non violente des conflits dans la société.
  - 7. Travailler avec les journalistes locaux pour promouvoir l'objectivité et la modération dans les reportages.

8. Atteindre les partenaires clés les plus susceptibles de recourir à la violence et encourager l'engagement civique et la non violence.
9. Identifier les acteurs clés qui peuvent constituer une force modératrice, y compris les leaders syndicaux, les personnalités des médias et les journalistes ainsi que les leaders religieux et mobiliser leur soutien contre la violence.
10. Atteindre le gouvernement et l'armée pour s'abstenir de l'usage de la force et encourager la non violence.

### WHERE CAN YOU FIND MORE INFORMATION?

European Platform for Conflict Prevention and Transformation, <<http://www.euconflict.org>>.  
 European Union. *Conflict Prevention and Civilian Crisis Management*, <[http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/cpcm/cp.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/cpcm/cp.htm)>.  
*Final Report of the Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict*, <<http://www.wilsoncenter.org/subsites/ccpdc/index.htm>>.  
 The Global Partnership on Preventing Armed Conflict, <<http://www.gppac.org/>>  
 The Institute of War and Peace Reporting, <[http://www.iwpr.net/home\\_index\\_new.html](http://www.iwpr.net/home_index_new.html)>.  
 International Peace Academy. *From Promise To Practice: Strengthening UN Capacities For The Prevention Of Violent Conflict*. 28 September 2004 <[http://www.ipacademy.org/Programs/Research/ProgReseConf\\_body.htm](http://www.ipacademy.org/Programs/Research/ProgReseConf_body.htm)>.  
 Schmeidl, Susanne and Piza-Lopez, Eugenia. *Gender and Conflict Early Warning. A Framework for Action*. London and Berne: International Alert and the Swiss Peace Foundation, 2002. 28 September 2004 <[http://www.peacewomen.org/resources/Early\\_Warning/IASWF.pdf](http://www.peacewomen.org/resources/Early_Warning/IASWF.pdf)>.  
 Search for Common Ground, <<http://www.sfcg.org/>>.  
 Swiss Peace Foundation, <<http://www.swisspeace.org/>>.  
 United Nations Department of Political Affairs (DPA), <[http://www.un.org/Depts/dpa/prev\\_dip/fst\\_prev\\_dip.htm](http://www.un.org/Depts/dpa/prev_dip/fst_prev_dip.htm)>.  
 United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA), <<http://ochaonline.un.org>>.  
 United Nations. *Prevention of Armed Conflict: Report of the Secretary-General*. New York: UN, 2001. <<http://domino.un.org/unispal.nsf/0/b5bffd5b649239585256caa006efab6?OpenDocument>>.  
 "Women, War, Peace, and Conflict Prevention and Early Warning." New York: UNIFEM, 2004. <<http://www.womenwarpeace.org/issues/prevention/prevention.htm>>.

### ACRONYMS

**ASEAN** Association of Southeastern Asian Nations  
**BBC** British Broadcasting Corporation  
**CCF** Citizens' Constitutional Forum  
**CSIS** Center for Strategic and International Studies  
**DPA** United Nations Department of Political Affairs  
**FIRE** Feminist International Radio Endeavour  
**GPPAC** Global Partnership for the Prevention of Armed Conflict  
**ICG** International Crisis Group  
**NGO** Non-Governmental Organisation  
**OCHA** Office for the Coordination of Humanitarian Affairs of the United Nations  
**OSCE** Organization for Security and Cooperation in Europe  
**UN** United Nations  
**UNDP** United Nations Development Programme  
**UNPREDEP** United Nations Prevention Deployment Force  
**US** United States

### CONFLICT PREVENTION, RESOLUTION AND RECONSTRUCTION • 15

#### NOTES DE FIN

- <sup>1</sup> Reports of the Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict are available at <<http://www.carnegie.org/sub/research/>>.
- <sup>2</sup> For more information, see Clément, Sophia. *Conflict Prevention in The Balkans: Case Studies of Kosovo and the FYR of Macedonia*. Paris: Institute for Security Studies of Western European Union, 1997. 4 September 2004 <<http://aei.pitt.edu/archive/00000487/01/chai30e.html#SUMMARY>>.
- <sup>3</sup> For more information see on conflict assessment methods see *Conflict-Sensitive Approaches to Development, Humanitarian Assistance and Peacebuilding: A Resource Pack*. London: Africa Peace Forum, CECORE, CHE, FEWER, International Alert, and Saferworld, 2004 5 September 2004 <[http://www.conflictsensitivity.org/resource\\_pack.html](http://www.conflictsensitivity.org/resource_pack.html)>.
- <sup>4</sup> United Nations. *Prevention of Armed Conflict: Report of the Secretary-General*. New York: UN, 2001. 4 September 2004 <<http://domino.un.org/unispal.nsf/0/b5bffd5b649239585256caa006efab6?OpenDocument>>.
- <sup>5</sup> Ibid 35.
- <sup>6</sup> Author italics. United Nations. *United Nations Security Council Resolution 1366*. Geneva: UN, 2001. 4 September

- 2004 <<http://ods-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N01/524/48/PDF/N0152448.pdf?OpenElement>>.
7. Views offered by Bosnians to author, and discussed in Maas, Peter. *Love Thy Neighbour—A Story of War*. London: Papermac, 1997.
8. *Sharing Best Practices on Conflict Prevention: The UN, Regional and Subregional Organizations, National and Local Actors*. New York: International Peace Academy, 2002. 4 September 2004 <[http://www.ipacademy.org/PDF\\_Reports/SHARING\\_II.pdf](http://www.ipacademy.org/PDF_Reports/SHARING_II.pdf)>.
9. For more information see on conflict assessment methods see *Conflict-Sensitive Approaches to Development, Humanitarian Assistance and Peacebuilding: A Resource Pack*. London: Africa Peace Forum, CECORE, CHE, FEWER, International Alert, and Saferworld, 2004 5 September 2004 <[http://www.conflictsensitivity.org/resource\\_pack.html](http://www.conflictsensitivity.org/resource_pack.html)>.
10. See Schmid, Alex P. "Thesaurus and Glossary of Early Warning and Conflict Prevention Terms." Abridged version ed. Anderlini, Sanam Naraghi. for FEWER. Rotterdam: Synthesis Foundation, 1998.
11. See <[http://www.acdi-cida.gc.ca/cida\\_ind.nsf/0/433d18f4834e92418525699d00710ce0?OpenDocument](http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/0/433d18f4834e92418525699d00710ce0?OpenDocument)>.
12. Schmeidl, Susanne, and Piza-Lopez, Eugenia. *Gender and Conflict Early Warning. A Framework for Action* London and Berne: International Alert and Swiss Peace Foundation, 2002. 4 September 2004 <[http://www.peacewomen.org/resources/Early\\_Warning/Implementing1325.html](http://www.peacewomen.org/resources/Early_Warning/Implementing1325.html)>.
13. Hill, Felicity. "The Elusive Role of Women in Early Warning and Conflict Prevention." *Conflict Trends*, October 2003. 4 September 2004 <[http://www.peacewomen.org/resources/Early\\_Warning/HillACCORD.pdf](http://www.peacewomen.org/resources/Early_Warning/HillACCORD.pdf)>.
14. "Deal Reached' in Nigeria Oil Protest." *BBC News* 16 July 2002. 4 September 2004 <<http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/2129281.stm>>.
15. Based on interviews with UN staff, December 2003.
16. Schmeidl and Piza-Lopez.
17. Rehn, Elizabeth, and Johnson Sirleaf, Ellen. *Women, War and Peace: The Independent Experts' Assessment. Progress of the World's Women*. New York: UNIFEM, 2002.
18. Qtd. in Powley, Elizabeth. *Strengthening Governance The Role of Women in Rwanda's Transition*. Washington, DC: Women Waging Peace, 2003. 4 September 2004 <<http://www.womenwagingpeace.net/content/articles/Rwandafullcasestudy.pdf>>.
19. Schmeidl, Piza-Lopez.
20. Clifford, Paul. "Conflict Transformation Training in Sudan." *Center for Conflict Transformation Support Newsletter* 10, 2000. 4 September 2004 <<http://www.cr.org/ccts/ccts10/sudan.htm>>.
21. Clément.
22. Degnbol Martinussen, John, and Engerg-Pedersen, Poul. *Aid: Understanding International Development Cooperation*. London: Zed Books, 2003. 31.
23. For more information see Association of Southeast Asian Nations, <<http://www.aseansec.org/92.htm>>
24. For more information on the Northern Ireland peace process, see Darby, John. *Northern Ireland: The Background to the Peace Process*. Ulster: Conflict Archive on the Internet, 2003. 28 September 2004 <<http://cain.ulst.ac.uk/events/peace/darby03.htm#blocks>>.
25. Interview with Burundian parliamentarian and peace activist, Sabine Sabimbona, Washington DC: November 2002.
26. Miall, Hugh, Ramsbotham, Oliver, and Woodhouse, Tom. *Contemporary Conflict Resolution*. Cambridge: Polity Press, 1999. 113.
27. For more information see <[www.peacewomen.org](http://www.peacewomen.org)>.
28. For more information on women's roles in Chile's transformation see Agosin, Marjorie. *Scraps of Life: Chilean Arpilleras: Chilean Women and the Pinochet Dictatorship*. Trans by Cola Franzen. Trenton, NJ: The Red Sea Press,

1987. "A Woman's Place." *Visions of Freedom: A Journey Through Pinochet's Chile*. New Internationalist Issue 174, August 1987 <<http://www.newint.org/issue174/place.htm>>; Baldez, Lisa. *Why Women Protest: Women's Movement in Chile*. Cambridge, UK: Cambridge University Press, 2002.

# Négociations et Accords de Paix

SANAM NARAGHI ANDERLINI

Les négociations destinées à mettre fin à la guerre ne sont jamais simples. Elles comprennent des compromis, la recherche d'un consensus et un certain niveau de confiance mutuelle. Souvent, les parties négocient parce qu'elles reconnaissent les avantages qu'elles peuvent en tirer, mais, même les négociations basées sur l'intérêt exigent de la part des ennemis de se faire mutuellement confiance. Pour des personnes affectées par la violence ou celles qui ont combattu pour une cause, il est difficile d'accepter les demandes d'un opposant. Mais, pour que la paix prenne racine, les négociations constituent un point de départ essentiel. Lorsqu'on obtient un accord sur les questions clés, les fondements de la paix sont renforcés. Dans beaucoup de cas, les décisions auxquelles on arrive à la table de paix donnent l'orientation des transformations socioéconomiques et politiques du pays. Les accords négociés constituent en fait la garantie de l'avenir.

Si les perspectives du genre sont absentes à ce stade, il devient plus difficile de les inclure ultérieurement. Il n'est jamais trop tôt de s'engager dans les processus de paix – mais, quelquefois, cela peut être trop tard. Ce chapitre explique les différents types de négociations qui ont lieu d'abord au niveau national en soulignant les défis auxquels les femmes sont confrontées, les stratégies qu'elles ont élaborées pour gagner leur place à la table de paix et les contributions qu'elles apportent.

## 1. QUE SONT LES NEGOCIATIONS ET LES ACCORDS DE PAIX ?

Un accord ou accord est un engagement formel entre deux parties hostiles pour mettre fin à la guerre. Les accords de paix peuvent varier considérablement. Les Accords de Paix de Paris qui ont conduit à la fin du conflit au **Cambodge** étaient essentiellement un accord pour mettre fin à l'ingérence internationale dans la guerre, et un cessez-le feu pour transformer le conflit militaire en conflit politique, avec la présence et sous la responsabilité des Nations Unies (NU).<sup>1</sup> Par contre, en 1996 au **Guatemala**, des

accords détaillés et étendus ont offert un cadre pour la réforme politique, économique, législative et sociale et pour la transformation des structures et des institutions militaires. Les accords de paix cherchent souvent à résoudre les conflits prolongés et à offrir une nouvelle vision pour les relations entre les groupes et les états au niveau régional, national ou local. En **Somalie**, les négociations étaient nécessaires avec les acteurs internationaux ainsi qu'au sein du système clanique et des communautés locales. Au **Moyen Orient**, une approche développée par les Etats Unis (EU) consistait à faciliter les accords de paix entre Israël et ses pays voisins, indépendamment des palestiniens.

<sup>1</sup> Conciliation Resources, *Safeguarding Peace: Cambodia's Constitutional Challenge*. Available at <<http://www.cr.org/accord/cam/accord5/ashley.shtml>>.

Quelquefois, les accords de paix peuvent capturer l'ensemble de l'esprit ou le cadre de paix et orienter les étapes qui suivent sans résoudre les problèmes en détail. Les Accords d'Oslo de 1993 – officiellement connus comme **Déclaration de Principes** – qui ont initié le processus de paix israélo-palestinien de 1994-2000 n'ont pas offerts de détails concrets et n'engageaient pas juridiquement les parties. Mais, ils ont été la charpente d'un effort de négociation à long terme ou du **processus de paix**. Les accords de paix ouvrent souvent la voie à l'aide internationale sous forme d'opérations de **maintien de la paix** ou d'opérations de soutien de la paix (voir plus loin le chapitre sur les opérations de soutien de la paix).

Nonobstant les décisions politiques prises, les négociateurs doivent être préparés pour affronter « les empêcheurs de danser en rond » (les groupes qui ont l'intérêt de saboter le processus) et le rejet public des règlements. Lorsque le public a souffert d'un important traumatisme, il peut ne pas être prêt à faire des compromis ou à accepter une solution négociée. Il est du devoir du leadership de générer le soutien à la paix. Lorsque les accords sont conclus au cours de pourparlers clos ou même secrets, gagner l'appui peut même être plus problématique, spécialement si ceux qui sont le plus affectés par le conflit ne voient pas de signes d'amélioration. Par exemple, au cours du processus d'Oslo, les palestiniens ont eu le sentiment qu'ils ne gagnaient pas suffisamment étant donné que les israéliens poursuivaient la construction des colonies dans les territoires palestiniens. Les israéliens, d'un autre côté, avaient le sentiment de ne pas gagner beaucoup, étant donné

qu'ils ne se sentaient pas suffisamment sécurisés. Il est important de gérer les attentes et de s'assurer que le public dans chaque camp du conflit est conscient de l'approche adoptée, de l'allure et des résultats attendus.

Quelquefois, les groupes extrémistes vont exploiter l'opinion publique comme moyen de casser leurs promesses. Ils insinueront que le public n'est pas en faveur de solutions négociées et utiliseront cela comme une excuse pour provoquer plus de violence et tenter de faire dérailler les pourparlers. Pour éviter cela en **Irlande du Nord**, les négociateurs se sont convenus d'organiser un référendum au milieu du processus de paix, peu après la signature par les partis politiques de l'Accord du Vendredi Saint de 1998. Pendant le **référendum**, ils demandèrent au public de voter « oui » en faveur de l'accord et de la poursuite des négociations, ou de voter « non » pour arrêter le processus. Soixante onze pour cent des votes en Irlande du Nord et 94 pour cent en République d'Irlande étaient des « oui ». Ceci conféra aux négociateurs un mandat pour poursuivre les pourparlers et permit de s'assurer que les extrémistes n'utiliseraient pas le public comme excuse pour saboter le processus.

### **ETAPES CLES DANS LES NEGOCIATIONS ET LES PROCESSUS DE PAIX**

Peu de processus de paix avancent d'une manière ordonnée. Habituellement, il y a des par à coups, des périodes de progrès suivies de stagnation ou même de rupture. En général, cependant, il existe trois phases clés : les pré-négociations, les négociations et la mise en œuvre post-négociation.

### Les pré-négociations : Les Pourparlers Avant les Pourparlers

Dans beaucoup de cas, avant le début des négociations formelles en public, une série de pourparlers privés ou secrets est organisée. Un des objectifs de la phase des pré-négociations, « les pourparlers avant les pourparlers », est de « briser la glace », de permettre aux parties d'explorer les options pour faire la paix, de transmettre leurs préoccupations et de se comprendre mutuellement. Un important but de cette phase est de s'assurer que les parties sont mutuellement engagées au processus de paix. Les problèmes à résoudre comprennent :

- la logistique ;
- le lieu des pourparlers ;
- la sécurité pour chaque partie ;
- les participants ;
- le calendrier ;
- les médiateurs, leurs rôles et responsabilités ;
- la définition d'objectifs réalistes ;
- la réduction des peurs et l'instauration de la confiance, peut-être par des gestes de conciliation ou en créant un espace de dialogue là où le niveau de franchise et de vérité au sujet des actions des deux camps peut être exprimé clairement ; et
- l'accord sur les points de l'ordre du jour qui peut être formulé comme une « approche limitée par rapport à une approche globale »<sup>28</sup>, et l'ordre dans

lequel les sujets seront discutés. Les questions habituelles comprennent un accord de cessez-le feu, les questions relatives au partage du pouvoir et à la bonne gouvernance, les droits de l'homme, la démobilisation, la justice et les réformes socioéconomiques (voir les chapitres relatifs à ces questions). Un calendrier limité peut se concentrer sur les questions de sécurité et de partage du pouvoir en laissant les autres problèmes aux discussions post-conflit. Un calendrier plus global pourrait traiter de la réforme sociale et économique dans le cadre des pourparlers de paix.

Le défi consiste à s'assurer que la période des « pré-négociations » conduit aux négociations formelles. Dans beaucoup de cas, les parties utilisent les pré-négociations pour bloquer les pourparlers ou pour renforcer leurs forces armées. Les conditions définies pour les pourparlers ne devraient pas handicaper ou limiter les chances de s'engager dans de réelles négociations, mais devraient faciliter le parcours. En d'autres mots, les pourparlers avant les pourparlers *ne devraient pas être des pourparlers au sujet des pourparlers*.

---

28

## Colombie : Créer un Espace de Dialogue et de Pourparlers Avant les Pourparlers<sup>2</sup>

En 1999, sous la pression des groupes de la société civile et d'une campagne publique qui a récolté 10 millions de signatures en faveur des pourparlers de paix, le Président d'alors, Andrés Pastrana, et le mouvement de guérilla FARC (les Forces Armées Révolutionnaires de la Colombie) initièrent une série de « dialogues ». Le processus s'est poursuivi jusqu'en 2002 avec l'implication des organisations non gouvernementales (ONGs), des dialogues thématiques publics concentrant l'attention sur les préoccupations des différents secteurs de la société et l'appui international. Toutefois, le processus ne parvint pas à conduire vers les négociations formelles, en partie parce que aucun côté ne cessa d'utiliser la violence pendant les dialogues. Malgré cela, les dialogues ont créé un précédent clair pour que les futurs pourparlers soient plus inclusifs en ce qui concerne la société civile et attentifs aux demandes du public.

Les Négociations de Paix : Les Pourparlers

**Officielle ou « Piste Une » :** Il s'agit de négociations bilatérales entre les adversaires impliquant le leadership ou leurs représentants officiels, de deux ou de tous les camps, avec la médiation habituelle d'une tierce partie. Les

Pourparlers de Paix de Dayton en 1995 qui ont mis fin à la guerre de **Bosnie** ont eu lieu sous la médiation des officiels du « groupe de contact » des nations comprenant les Etats Unis, la Russie, la Grande Bretagne, la France et l'Allemagne.

**Piste Une et Demie :** Ceci comprend une interaction non officielle entre les adversaires dans l'espoir de créer un environnement dans lequel les processus officiels peuvent avoir lieu. En 1994, lorsque les relations des Etats Unis avec la **Corée du Nord** était en crise au sujet des questions relatives à la prolifération nucléaire, l'ancien Président des Etats Unis Carter est allé en Corée du Nord et à négocié un accord qui a permis aux deux côtés de reprendre les discussions. Il ne représentait pas le gouvernement des Etats Unis à cette époque, mais, à cause de son éminente stature, il avait accès aux niveaux les plus élevés des deux camps et était capable de résoudre les problèmes sans courir le risque d'un déshonneur ou d'un embarras pour chacune des parties.

Au **Guatemala**, la Commission Nationale chargée de la Réconciliation, avec le soutien du gouvernement, a négocié l'Accord d'Oslo avec le groupe des insurgés, l'Unité Révolutionnaire Nationale Guatémaltèque. Cet accord a lancé un processus de réunions informelles entre la rébellion et les organisations de la société civile, contribuant ainsi au début des négociations formelles avec le gouvernement.

Les pourparlers par **Intermédiaires (Back-channel) et Navettes Diplomatiques** sont des variantes de la

<sup>2</sup> As suggested by Joshua Weiss, Harvard Negotiations Project in email correspondence, July 2004.

piste une et demie. Les négociateurs organisent les discussions une à une, en envoyant des messages par le biais d'intermédiaires (tierce partie de facilitateurs ou de médiateurs) jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'obstacles et qu'un espace soit créé pour la reprise des pourparlers face-à-face. Aux **Philippines**, les négociations officielles de paix entre le gouvernement et les mouvements insurgés (le Front Démocratique National et le Front de Libération Internationale du Moro) dans les années 1990 ont été caractérisés par des « pourparlers indirects », en particulier lorsque les négociations formelles ont piétiné.

**Piste non Officielle ou Piste Deux** : Les efforts de cette phase ne remplacent pas les efforts officiels de la piste une, mais, dans le meilleur des cas, ils les précèdent et les complètent. Ils sont souvent dirigés par des acteurs non étatiques et comprennent une large gamme de parties ayant un intérêt dans la promotion des négociations. Le processus de paix d'Oslo impliquant les israéliens et les palestiniens dans les années 1990 a été initié, par le biais des efforts de la Piste Deux, par les intellectuels norvégiens ayant des contacts dans les deux communautés.

**Pistes Multiples** : Ceci se réfère à l'implication d'une variété d'acteurs engagés dans les activités de négociation de paix à différents niveaux de la société – allant des acteurs de la Piste Une aux groupes locaux, nationaux ou internationaux de la société civile et des autres acteurs. Il existe deux principes directeurs : 1. plus grande est la gamme des acteurs impliqués, plus grand est le sens d'appropriation et d'effort de résolution d'un conflit, et plus grande est

la chance d'atteindre des résultats durables ; et 2. la coopération et la coordination entre une gamme d'acteurs peuvent s'appuyer sur les forces de chacun et aider à surmonter les limitations. Par exemple, les leaders confessionnels peuvent influencer leurs adhérents, mais peuvent ne pas être en bons termes avec le monde des affaires et vice versa. En impliquant les deux secteurs, il y a plus de chance pour qu'une plus grande section transversale de la population se sente parties prenantes au processus. Au **Guatemala** et en **Irlande du Nord**, les forums de la société civile ont été créés pour promouvoir une plus grande implication de la société dans le processus de paix. Les termes « troisième côté » ou « **Piste Trois** » sont quelquefois utilisés pour décrire l'effort d'engager et d'unir les individus au niveau communautaire pour générer « le pouvoir du peuple », l'opinion publique et les coalitions dans le soutien de la paix.<sup>3</sup> De même, certains théoriciens affirment que les efforts à pistes multiples devraient avoir pour but de créer « des réseaux pour une action efficace<sup>29</sup> » (voir l'exemple ci-dessous).

Des Paroles à l'Action : Le Dur Chemin de la Mise en Œuvre

Les pourparlers de paix constituent souvent le point culminant – intervenant souvent après des mois de préparation, de négociations secrètes et d'instauration d'un certain degré de confiance. Il n'est pas surprenant donc de consacrer une attention particulière à la création de conditions favorables au succès. Mais, dans beaucoup de cas, les difficultés

<sup>3</sup> Rojas, Catalina. *In the Midst of War: Women's Contributions to Peace in Colombia*. Washington, DC: Women Waging Peace, 2004. 28 September 2004 <<http://www.womenwagingpeace.net/content/articles/ColombiaFullCaseStudy.pdf>>.

commencent une fois que les accords ont été signés. A ce stade, les attentes sont immenses, mais la paix elle-même est fragile. C'est aussi le moment où les **extrémistes** ou les **empêcheurs de danser en rond** peuvent profiter de la situation en entreprenant des actions violentes pour forcer l'échec du processus. Au **Moyen Orient**, l'assassinat du Premier Ministre Yitzak Rabin par les extrémistes israéliens d'extrême droite a modifié le cours du processus. Beaucoup d'observateurs pensent qu'à ce moment l'esprit du processus d'Oslo était perdu.

Les parties au conflit jouent le jeu « attendons et voyons venir » pour évaluer si leurs adversaires feront le premier pas vers l'application de l'accord. Une des principales étapes clés est de prendre des **mesures d'instauration de la confiance** qui donnent la preuve tangible de l'engagement en faveur de la paix. De telles mesures peuvent être prises avant le début des pourparlers. Au **Guatemala**, un accord sur les droits de l'homme était parmi les premiers documents à être signés en 1994. Selon les groupes d'opposition, le gouvernement a commencé à mettre en œuvre les aspects de cet Accord aussitôt après sa signature, encourageant ainsi un environnement plus favorable aux pourparlers de paix. Les mesures d'instauration de la confiance peuvent également être mises en œuvre immédiatement après la signature des accords clés pour démontrer la volonté et l'engagement en faveur de la paix. Malheureusement, souvent les accords sur papier sont lents à affecter les vies des populations. En **Irlande du Nord**, bien que des progrès aient été accomplis sur une large gamme des questions

sociales et économiques, sur les questions relatives à la sécurité, y compris le « retrait » de l'armée britannique et de ses bases ainsi que de l'armée républicaine irlandaise, peu de progrès ont été réalisés. Ceci a eu pour conséquence la stagnation du processus de paix, et combiné à d'autres facteurs, cela a conduit à la résurgence du nationalisme en 2003.

Dans la plupart des cas, l'échec des négociations se traduit non seulement en une recrudescence de la violence, mais également en niveaux de violence plus élevés. En effet, si la confiance qui a été créée est rompue, il y a souvent une répercussion brutale et une violence plus intense. *Par conséquent, le prix d'initier des négociations de paix sans préparation adéquate et engagement en faveur de son application concrète est extrêmement élevé.*

## 2. QUI EST IMPLIQUÉ DANS LES PROCESSUS DE PAIX ?

En général, il existe deux catégories de personnes impliquées : ceux qui sont de réelles parties prenantes ou qui sont parties au conflit et ceux qui assurent la médiation et facilitent le processus.

### MEDIATEURS ET FACILITATEURS

Dans beaucoup de cas, les NU et/ou les organisations régionales intergouvernementales agissent en qualité de médiateurs clés dans les négociations de paix. En **El Salvador**, les NU ont convoqué les parties, encouragé les progrès et aidé à surmonter les obstacles. En **Sierra Leone**, en 1996, le Secrétariat du Commonwealth était impliqué ensemble avec les NU et la Communauté

Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEEAO). Dans la plupart des cas où les Nu sont impliquées, le **Représentant Spécial** du Secrétaire Général (RSSG) remplit les fonctions de médiateur et de diplomate. Le RSSG peut jouer un rôle essentiel, en s’engageant dans des « navettes diplomatiques » entre les acteurs et en transmettant les messages au nom des NU.

Les gouvernements tiers, comme la Norvège et l’Union Européenne (UE), sponsorisent souvent les négociations, financent le processus et offrent les endroits des réunions. De temps en temps, ils jouent également un rôle essentiel comme médiateurs. Lorsque en 2002, les pourparlers de paix ont commencé au **Sri Lanka** entre le gouvernement et les Tigres de Libération du Tamil Eelam (LTTE), le gouvernement norvégien a sponsorisé et facilité le processus.

Au **Burundi**, l’équipe de facilitation composée de 18 gouvernements africains et européens a assuré la modération des négociations, ensemble avec les représentants des organismes multilatéraux et régionaux internationaux.

De tierces organisations de la société civile ont également facilité un certain nombre de pourparlers en contribuant à créer un environnement dans lequel les pourparlers peuvent avoir lieu, en offrant un lieu de rencontre et en mettant ensemble les parties et les médiateurs. L’opportunité se présente parce que les ONGs peuvent avoir accès aux deux camps en conflit. En 1990, après des années de contact continu par le biais de l’église et de l’aide humanitaire, les

représentants de la communauté catholique de Sant Egidio ont assuré la médiation des pourparlers entre le gouvernement du **Mozambique** et la Resistência Nacional Moçambicana (RENAMO).<sup>30</sup> Les pourparlers ont duré deux ans et les accords ont été signés au siège de Sant Egidio à Rome, en Italie.

Dans beaucoup de cas, des individus connus, jouissant de la confiance des deux parties, peuvent devenir des médiateurs efficaces. Quelquefois, ce sont des personnes qui sont actives et connues localement. Ce sont des **neutres de l’intérieur**. Ce sont des personnes qui, de par le fait qu’elles vivent dans la zone du conflit, possèdent un profond intérêt à mener à la paix, mais qui sont connues pour leur neutralité à l’égard des deux camps. Par exemple, au Sri Lanka, Visaka Dharmadasa, fondateur de Parents of Servicemen Missing in Action et l’Association of War-Affected Women, a préparé et facilité les dialogues de la Piste Deux, en mettant

---

30

## Les Femmes Ouest Africaines en Qualité d'Ambassadeurs de la Paix – l'Histoire du Fleuve Mano

Dans les années 1990, les femmes se sont battues pour la paix à travers les pays du Fleuve Mano, en **Sierra Leone**, au **Libéria** et en **Guinée**. Mais leurs succès ont été éphémères étant donné qu'un conflit dans un pays affecte inévitablement les autres. En 1999, croyant que la solution pouvait être trouvée par le biais d'efforts de paix régionaux, les femmes des trois pays se sont mises ensemble pour constituer le Mano River Women's Peace Network (MARWOPNET), le Réseau de Paix des Femmes du Fleuve Mano. Faire du lobbying auprès des organisations sécuritaires régionales, former les femmes dans les communautés, faire des déclarations publiques, organiser des manifestations de protestation et rencontrer directement les leaders de la région, telle fut la marque de fabrique du réseau. En reconnaissance de cet important rôle d'amener les parties en conflit à la table des négociations, le MARWOPNET fut signataire de l'accord de paix d'août 2003 sur le Libéria. Les NU ont reconnu leurs efforts en décembre 2003 en leur octroyant le Prix Annuel des Nations Unies pour les Droits de l'Homme.

ensemble les leaders influents de la société civile des deux parties au conflit. En 2002, avec le piétinement des pourparlers de paix, la LTTE a refusé d'avoir un contact direct avec le gouvernement, l'accusant de non respect. Ses dirigeants transmirent leurs préoccupations par le biais de Ms. Dharmadasa au gouvernement, aux membres du personnel des ambassades étrangères et aux négociateurs norvégiens. En 2004, le réseau continua à être un pont impartial entre les parties.

Les individus peuvent également être des personnes extérieures neutres – ceux qui n'ont pas d'intérêt direct dans le conflit ou la paix mais dont la neutralité est reconnue. Au plus fort des négociations entre le gouvernement du régime de l'apartheid et les leaders de la communauté noire, une crise a surgi entre l'African National Congress (ANC) et l'Inkatha Freedom Party (IFP) au sujet de la participation aux élections. Des médiateurs internationaux chevronnés comprenant Henry Kissinger et Lord Carrington furent incapables de résoudre le problème et quittèrent l'**Afrique**

**du Sud**. Mais Washington Okumu, un professeur kenyan d'université, resta en arrière pour négocier les pourparlers et réalisa en fin de compte un accord inclusif. En tant qu'étranger – mais africain – Okumu avait une profonde compréhension des questions culturelles, et jouissait de la confiance de tous et était respecté par tous les côtés.<sup>4</sup>

### LES PARTICIPANTS A LA TABLE DES NEGOCIATIONS

On distingue les pourparlers de paix comme étant **exclusifs** ou **inclusifs**. Les pourparlers exclusifs comprennent les principales parties armées et non armées au conflit – principalement les acteurs politiques et militaires – tandis que les pourparlers inclusifs ont tendance à comprendre une plus large gamme d'acteurs.

**Pourparlers exclusifs :** En **Colombie**, en 1999, le gouvernement a accepté d'avoir des pourparlers avec le FARC, mais non pas avec les autres groupes de guérilla

<sup>4</sup> See [www.thirdside.org](http://www.thirdside.org) for more information.

d'extrême gauche ou les groupes paramilitaires d'extrême droite. En 2004, les pourparlers eurent lieu avec le groupe paramilitaire United Self-Defence Forces of Colombia (AUC), mais sans autre secteur de la population.

#### **Pourparlers inclusifs ou Multipartites :**

Par contraste, il existe beaucoup de cas où la communauté internationale (les NU et les autres médiateurs) invitent de multiples partis politiques à la table des négociations. Les pourparlers de paix d'Arusha sur le Burundi (1999-2000) rassemblant tous les partis politiques comprenaient 19 partis politiques. En sa qualité de médiateur en **Irlande du Nord** (1996-1998), le Sénateur américain George Mitchell proposa que les dix principaux partis politiques amènent deux représentants aux négociations. Des élections furent organisées pour identifier les dix partis politiques.

La participation des factions armées est controversée dans les négociations de paix. Beaucoup de partis politiques possèdent de fortes affiliations ou un contrôle direct sur les factions armées et par conséquent les représentent. Toutefois, la participation de plus petits groupes armés posent souvent un problème ; ils peuvent hésiter à abandonner l'usage des armes dès le début des pourparlers, et disposer encore de la capacité de déranger le processus. Parmi les praticiens, le débat se poursuit pour savoir s'il est indiqué d'inclure les militants et les extrémistes dans les négociations. La décision dépend principalement du contexte et elle n'est pas toujours facile ; néanmoins il s'agit d'une question fondamentale.

Au **Soudan**, une série de négociations parallèles et consécutives a eu lieu, négociations au cours desquelles le gouvernement a rencontré les différentes oppositions et groupes rebelles séparément.

Les femmes et la société civile furent largement exclues de ces processus.

#### **Négociations à niveaux et pistes multiples :**

Comme indiqué antérieurement, ces processus ont rarement lieu. En **Afrique du Sud**, la lutte contre l'apartheid a mobilisé la population à tous les niveaux de la société, y compris les leaders religieux et tribaux, les syndicats et les activistes de la communauté.

Au **Guatemala**, le processus de paix a commencé en 1987 par des pourparlers préliminaires et s'est achevé en 1996 par un accord de paix global. Il était exceptionnel en ce sens qu'il impliquait l'Assemblée de la Société Civile des représentants des syndicats, des organisations des droits de l'homme, du mouvement des femmes, des groupes indigènes, des communautés religieuses et des autres entités non étatiques. Elle a pu apporter une contribution vitale au processus en faisant des recommandations aux parties en négociation. Bien que l'Assemblée n'avait pas de pouvoir de décision, sa présence et son implication ont fourni l'assurance que les accords conclus au niveau politique étaient endossés par la société civile. Elle a également été efficace dans la création d'un sentiment public d'appropriation du processus de paix et de responsabilité partagée pour son succès.

Les efforts de pistes multiples aident à procurer un nid de sécurité. Lorsque les négociations aux plus hauts niveaux piétinent, l'implication de toutes les autres parties et secteurs est une garantie que les canaux de communication ne sont pas totalement bouchés.

#### **LES GARANTS DE L'ACCORD**

Dans les pires scénarios, l'absence d'application de l'accord conduit à la résurgence du conflit armé et même à de

pires cercles de violence. Mais en cas de réussite comme au **Guatemala** et en **Afrique du Sud**, l'application de la totalité de l'accord de paix a été lente et quelquefois non existante. Une leçon clé à tirer est que les parties au conflit et le public dans son ensemble doivent être sensibilisés sur les principaux défis posés par la mise en œuvre et envisager la définition des indicateurs de suivi de l'état d'avancement.

Dans un premier temps, la **communauté internationale** peut aider dans le contrôle des **cessez-le feu**. Bien que le terme maintien de la paix ne soit pas mentionné dans la Charte des NU, les opérations étendues de maintien et de soutien de la paix ont devenues la norme du travail des NU dans les pays affectés par un conflit, au titre du **Chapitre 6** et du **Chapitre 7** de la **Charte des NU**.

- Le Chapitre 6 souligne le rôle des NU dans le règlement « pacifique » des conflits. Ici, les missions de paix comprennent les missions d'enquête et les missions d'observation.
- Les missions internationales d'imposition de la paix sont souvent déployées au titre du Chapitre 7 (articles 43-45) de la Charte qui mandate l'usage de la force des NU et peut lancer un appel aux Etats membres pour fournir des troupes armées pour le maintien et la restauration de la paix.

Les missions de maintien de la paix contrôlent comme d'habitude la conformité, créent une zone tampon entre les parties en guerre (voir chapitre sur les opérations de soutien de la paix) et, selon l'étendue du mandat, assistent dans l'application de l'accord de paix. En **Ethiopie** et en **Erythrée**, l'**Union Africaine** (UA) a proposé la création d'une mission de maintien de la paix ayant pour mandat de

« contrôler la cessation des hostilités ... et de s'assurer de l'observation des engagements sécuritaires convenus par les deux Parties. »<sup>5</sup> Dans d'autres cas, les mécanismes de contrôle de l'application des accords de paix peuvent ne pas figurer dans l'accord de paix. L'accord de paix d'août 2003 au **Libéria** a créé une Commission de Contrôle de l'Application qui comprenait la CEEAO, les NU, l'UA, l'UE et le Groupe de Contact International sur le Libéria (comprenant entre autres les Etats Unis, la France, le Nigeria et le Sénégal. Ils se réunissent régulièrement avec le nouveau gouvernement et émettent des recommandations pour la mise en œuvre de l'accord.

Les **acteurs régionaux et locaux** peuvent également être impliqués dans le contrôle. Suite à la signature de l'Accord Lincoln de 1998 pour mettre fin au conflit de **Bougainville**, le Groupe de Suivi de la Paix fut créé et comprend des militaires et des civils des pays de la région du Pacifique (Australie, Fidji, Nouvelle Zélande, Papouasie Nouvelle Guinée et Vanuatu). Son mandat incluait le contrôle du cessez-le feu, servir de liaison à la population en général et aider dans l'application de l'accord de paix. Aux **Philippines**, des Equipes Locales de Contrôle (LMT) ont été créées au mois d'août 2001 pour contrôler la sécurité dans Mindanao ; elles comprenaient des représentants du gouvernement local, des membres du Front Islamique de Libération du Moro, des ONGs et des secteurs confessionnels. Là où les LMTs n'étaient pas actives, les groupes à la base ont constitué le « Bantay Ceasefire » (observation du cessez-le feu) pour contrôler les deux parties. Les volontaires du Bantay, y compris les membres de groupes de la communauté locale et les ONGs, ont

---

<sup>5</sup> Author correspondence with Prof. Kevin P Clements, July 2004.

documenté et fait rapport sur les violations et ont tenté de compléter les LMTs officielles.<sup>6</sup>

### **3. POURQUOI LES PROCESSUS DE NEGOCIATION EXCLUENT-ILS LES FEMMES ?**

Les femmes restent largement exclues des négociations, même si elles tentent, dans plusieurs zones de conflits, de participer et malgré les politiques internationales qui explicitement font appel à l'implication des femmes dans la prise de décision au niveau tant national qu'international. Cette marginalisation est problématique et peut générer des cycles vicieux d'exclusion.

D'une part, pour s'assurer que leurs problèmes sont pris en considération, il est nécessaire d'avoir une représentation des femmes 'fortes' à la table des négociations. La force peut provenir du nombre de femmes à la table des négociations représentant toutes les parties pour que leurs points de vue soient entendus. La force peut aussi venir en s'assurant que les femmes présentes ne sont pas de simples observatrices mais disposent du pouvoir de décision. Il s'agit de reconnaître que les femmes ont des contributions à apporter pour une gamme de questions, de la sécurité au partage du pouvoir, dont la plupart affecte tous les membres de la société.

D'autre part, pour assurer une forte représentation, les autres intervenants ont besoin de reconnaître que les contributions des femmes constituent une composante essentielle du processus. Dans la plupart des cas, cependant, ni les parties locales au conflit (c'est à dire le gouvernement ou les parties non étatiques au conflit), ni les médiateurs internationaux ne reconnaissent

cela. En effet, dans un cas comme celui du **Libéria**, où les femmes ont joué un rôle, leurs recommandations ont été exclues des accords finals.

En effet, lorsque les femmes sont exclues, l'impact différentiel des décisions sur les hommes et les femmes n'est pas totalement compris, et dans bien des cas, les droits des femmes ne sont pas ouvertement assurés. De plus, l'exclusion des femmes des négociations aboutit souvent à leur exclusion dans la planification et la mise en application de la reconstruction post conflit. En particulier, dans des situations post conflit où les femmes constituent la majorité de la population d'un pays, la marginalisation de la femme signifie gaspillage d'importantes ressources humaines.

### **LES RAISONS ET LES EXCUSES**

Au moment où les théoriciens et même les praticiens se plaignent de l'exclusion des femmes et de la société civile des processus de paix, dans la plupart des cas, la réalité est que les sièges à la table de paix sont seulement données à ceux qui ont le pouvoir politique de mettre en œuvre les accords, ou à ceux qui ont le pouvoir de menacer par un veto ou de saper le processus. Même lorsqu'il y a reconnaissance des droits des femmes ainsi que du besoin d'un processus plus inclusif, il est souvent mis de côté dans le processus de négociation. Par conséquent, l'influence que les femmes et la société civile peuvent avoir en soutenant le processus n'est pas considérée comme une priorité. Une variété d'excuses est donnée pour l'exclusion des femmes :

- L'inégalité du genre et l'exclusion des femmes font partie de la culture locale, et la table de paix n'est pas le lieu pour traiter des « normes culturelles » ; promouvoir la participation des femmes peut aliéner

<sup>6</sup> At the time RENAMO was a rebel movement, after the peace agreement it became a political party.

certaines dirigeants et mettre en danger le processus de paix. Un argument connexe est que les conventions et les lois internationales s'ingèrent dans la culture locale ; pourtant le même raisonnement n'est pas utilisé pour d'autres problèmes.

- « Les femmes leaders ne représentent pas toute la population. Ce sont des élites. Leurs points de vue et intérêts ne sont pas différents de ceux des hommes. »<sup>7</sup> Ce qui est très intéressant, le même argument, tout en étant souvent vrai pour les hommes n'est jamais utilisé comme une justification de leur exclusion. En plus, dans beaucoup de cas (par ex **Sierra Leone, Burundi, Afrique du Sud**), les femmes au niveau national avaient des liens solides avec les mouvements à la base.
- Les femmes ne sont pas impliquées dans les combats, et par voie de conséquence elles ne devraient pas être impliquées dans le maintien de la paix.
- En cas de lutte de la libération, l'excuse utilisée souvent est que « la libération vient en avant », ensuite « l'égalité du genre », pourtant, encore une fois, les femmes ont constaté que si les deux questions ne sont pas résolues parallèlement, l'égalité du genre tombe en cours de route quelques temps après la libération.
- Il y a une croyance selon laquelle les accords de paix sont neutres en matière de genre. Implicitement, on insinue que les références aux droits de l'homme et à la justice couvrent tout, y compris les femmes.

- Dans les sociétés dominées par les hommes et où les femmes n'ont pas été impliquées dans les affaires, souvent ceux qui entrent dans cet espace sont vus avec scepticisme et méfiance par les autres femmes et hommes.

- Finalement, il est souvent dit que les femmes sont de nature plus pacifique ou « pour la paix » que les hommes. Il est vrai que dans beaucoup de cas - les femmes ont été de solides sympathisants de beaucoup de guerres, ont joué une multitude de rôles dans les situations de conflit, et ne sont pas nécessairement sensibles au genre. Mais, il est toujours vrai que sans les hommes, les perspectives engendrées sont souvent susceptibles d'être exclus ou ignorés dans les accords de paix.

En plus de ces obstacles imposés de l'extérieur, les femmes et les groupes de la société civile se montrent aussi quelquefois réticents de s'engager directement, ils succombent aux pressions et ils se retirent. Parmi les facteurs qui les affectent, on peut citer :

- le fait d'être absorbé par des questions locales, et de perdre de vue les processus nationaux et internationaux ou de s'exclure soi-même de la politique qu'ils considèrent comme étant sans éthique ;
- le sentiment d'insécurité en ce qui concerne les compétences et des connaissances exigées pour participer (bien que cette préoccupation ne semble pas toucher les combattants masculins). En d'autres termes, les femmes qui représentent la grande communauté manquent souvent de confiance pour s'engager au niveau national et international (grâce à la formation, de problème peut être résolu) ;

<sup>7</sup> "Buthlezi's Stumble May Be Fatal," *Sunday Times* 18 April 2004, 13 July 2004 <<http://www.suntimes.co.za/2004/04/18/insight/in03.asp>>.

- sentir la pression de leurs collègues masculins qui ont peur de la notion de partage du pouvoir avec les femmes après les négociations et qui les poussent à se retirer ;
- Le fait de ne pas avoir une représentativité appropriée. Dans la plupart des cas, lorsque les dirigeants masculins sont pressés de désigner des femmes pour négocier, ils choisissent les plus faibles. De cette façon, ils contrôlent les représentantes des femmes et peuvent même donner comme argument que les femmes n'ont rien apporté de neuf au processus. Cela est particulièrement dommageable pour les femmes leaders au sein de la société civile qui constate que les femmes négociatrices ne sont pas conscientes ou ne veulent pas s'assurer que les perspectives du genre ou les droits des femmes sont inclus dans les discussions relatives à la réforme sociale, économique et politique.
- Ne pas avoir l'appui nécessaire de la part des organisations de la société civile qui ne travaillent pas sur les questions de paix. Souvent, les organisations de la société civile sont des groupes surchargés par le travail et sont incapables ou ne veulent pas accepter des liens directs entre le maintien de la paix et leur domaine de première préoccupation (que ce soit l'environnement, la santé ou autres), ainsi leur appui pour la promotion de la paix diminue si les résultats ne sont pas tangibles dans le court terme. Ne pas avoir le pouvoir de rester est nuisible aux activistes dévoués à la paix et ;
- Recevoir peu ou pas d'appui de la part de la communauté internationale, surtout de la part des médiateurs ou même du personnel de haut rang qui n'est pas familier avec les questions du genre et qui n'a pas la volonté de s'engager avec les femmes.

## SURMONTER CES OBSTACLES

Dans les zones de conflit de par le monde, les femmes ont développé et adopté des stratégies pour surmonter ces obstacles. En **Afrique du Sud**, les femmes ont travaillé ensemble à travers le spectre politique pour mettre ensemble des partisans qui ont raisonné les partis politiques. A travers les organisations nationales et locales, elles se sont consultées avec quelques trois millions de femmes en deux ans pour élaborer un programme commun pour les femmes.<sup>8</sup> Le document est devenu un instrument important pendant les négociations et la préparation de la constitution. Simultanément, elles ont travaillé dans les partis politiques lors des négociations pour demander 50 pour cent de représentativité. Sur sept sous conseils mis en place pour décider de ces questions clé, et pour assurer le suivi et la mise en place du processus de transition, un travaillait sur le genre. Son mandat était d'assurer le suivi des politiques qui émergent des autres conseils pour s'assurer que toutes les questions étudiées (par ex. les questions de sécurité nationale, les élections, etc.) contiennent des points sur le genre. L'une des raisons du succès des femmes sud africaines est due au fait qu'elles n'ont pas concentré leur attention sur les droits des femmes seulement. Elles ont joué un rôle clé dans une lutte de libération à grande échelle, et on gagné du respect de la part de leurs homologues masculins en apportant des contributions sur toutes les questions étudiées dans les négociations.

En **Irlande du Nord**, les femmes activistes de la paix dans les communautés catholiques et protestantes ont fait le lobbying en faveur

---

<sup>8</sup> Organisation of African Unity. *Proposal of the OAU for an Agreement on Cessation of Hostilities Between the Government of the Federal Democratic Republic of Ethiopia and the Government of the State of Eritrea*. 11 June 2000. 7 July 2004  
<<http://www.africaaction.org/docs00/horn0006.htm>>.

de leur programme auprès des partis politiques. Lorsqu'elles étaient ignorées, les femmes ont formé leur propre parti politique - la coalition des Femmes d'Irlande du Nord - et ont gagné assez de sièges pour avoir une place à la table officielle des négociations. Les représentantes de ce parti ont joué un rôle très important dans la médiation entre les partis, spécialement les partis extrémistes.<sup>9</sup>

**Au Burundi**, avec le soutien des ONGs internationales, les femmes ont formé des réseaux communs rassemblant tous les partis politiques mais elles ont été exclues des négociations officielles qui ont débuté en 1998. En réponse à cela, elles ont adopté des différentes stratégies incluant le lobbying visant les membres des partis politiques nationaux dans les corridors en dehors des salles de négociation et en cherchant les médiateurs internationaux et le soutien des Nations Unies (l'UNIFEM, Fonds de Développement des Nations Unies pour les Femmes a en particulier joué un rôle très important). En 2000, une conférence rassemblant des femmes de tous les partis politiques du Burundi a été appuyée par l'UNIFEM et la Fondation Mwalimu Julius Nyerere ; chaque parti avait délégué deux représentantes. Elles ont développé une série de recommandations qui ont été incluses dans les accords de paix définitifs d'août 2000.

En **Somalie**, où existe un système de clan, les femmes ont un rôle particulièrement important à jouer dans la résolution des conflits, étant donné qu'elles entretiennent des relations étroites au sein de leurs clans, comme dans le clan où elles se marient. A cause de leurs allégeances inter claniques, les femmes ont été individuellement capables de faciliter des processus de paix

en apportant des messages entre les parties combattantes, en assurant la sécurité des voyageurs qui passent sur le territoire de leur clan, et en intercédant auprès des combattants. Les organisations qui comprennent des femmes de différents clans et unies contre la guerre ont recherché la participation dans les processus de paix et les processus politiques en mobilisant et en formant les médiateurs de la communauté et en représentant les femmes comme étant « le sixième clan ».

En **Colombie**, après la chute du dialogue entre le FARC en 2002, des groupes de femmes, à travers tout le pays, se sont mobilisées pour demander le retour aux négociations. Elles ont organisé des manifestations de paix incluant des milliers de femmes et constituaient des coalitions nationales et régionales et ont développé un agenda de 12 points pour les futurs pourparlers. Elles sont pour le moment à l'avant plan dans les efforts de paix de la société civile.

**Au Guatemala**, la seule représentante des femmes aux négociations officielles est devenue de plus en plus consciente de la dimension genre du processus au fur et à mesure de la progression des pourparlers. Une fois consciente de la discrimination que subissent les femmes, elle a puisé dans les propositions du mouvement des droits des femmes pour intégrer les perspectives relatives au genre dans les accords définitifs.<sup>10</sup>

Dans le conflit entre la **Géorgie et l'Abkhazie** dans le Caucase, les organisations des femmes ont écrit conjointement au Secrétaire Général des Nations Unies pour lui demander d'envoyer des cadres féminins de haut niveau comme

<sup>9</sup> Information provided by Josephine Perez of the Gaston P. Ortigas Peace Institute, The Philippines, August 2004.

<sup>10</sup> International mediator (name withheld) to Burundi peace talks comments to author, February 2002.

représentants à la mission des NU dans leur pays. En 2004, en partie à la suite de plaidoyer, deux femmes occupaient des postes de haut rang dans la mission.

Au **Sri Lanka**, les sponsors Norvégiens ont proposé un sous-comité chargé du genre, formé de représentants de la LTTE et du gouvernement pour donner des conseils. Les efforts internationaux des ONG comme **International Alert (IA)** et **Women Waging Peace** ont joué un rôle essentiel dans la conscientisation et l'appui à la participation des femmes dans le processus de paix. En 1999, la Campagne des Femmes pour la Construction de la Paix organisée par International Alert (Women Building Peace Campaign) a joué un rôle pivot dans la mobilisation des femmes à travers le monde et dans la création d'une ONG, **Working Group on Women, Peace and Security** (Groupe de Travail sur les Femmes, la Paix et la Sécurité) qui a été au centre de la constitution du soutien des Nations Unies et du gouvernement pour l'adoption d'une Résolution du Conseil de Sécurité.<sup>14</sup> Les efforts de plaidoyer de cette ONG ont été cruciaux et ont influencé l'agenda du gouvernement des USA, en particulier en soutenant les femmes dans la reconstruction de l'**Irak** de 2003 à 2004. Les réseaux internationaux qu'Alert International et Women Waging Peace ont encouragés ont permis aux femmes activistes de la paix d'échanger sur les stratégies au niveau régional et de gagner l'accès aux décideurs politiques mondiaux. Le Programme des Femmes Bâtisseurs de la Paix (WPP) de l'International Fellowship of Reconciliation (IFOR) et Femmes Afrique Solidarité (FAS) sont parmi tant d'autres entités efficaces qui dispensent la formation et le renforcement des capacités des femmes activistes.

<sup>14</sup> Resolution 1325 was the result of this advocacy effort.

#### 4. COMMENT LES FEMMES CONTRIBUENT-ELLES AU PROCESSUS DE NEGOCIATION ?

Là où les femmes ont publiquement mobilisé et ont été présentes comme conseillères informelles, (y compris ceux qui ont fait du lobbying dans les couloirs – en guettant dans les corridors et en faisant le lobbying auprès des politiciens sortants des négociations) ou négociateurs formels, leurs contributions ont été importantes de façon variée comme cela ressort ci-dessous.

##### LES FEMMES COMME ORGANISATRICES ET CATALYSEURS

Les protestations des femmes et leurs actions ont dans beaucoup de cas servi de catalyseurs pour les pourparlers de paix. Dans les années 1980, les protestations silencieuses des Mères et des Disparus en **Argentine** ont infligé un coup dur à la dictature militaire en exposant l'étendue de ses abus des droits de l'homme et en suscitant avec succès le soutien public national et international. Au **Moyen Orient**, avant le processus de paix d'**Oslo**, les femmes israéliennes et palestiniennes ont travaillé ensemble et ont monté des initiatives conjointes, y compris les protestations et le plaidoyer. A travers le Groupe de Liaison de Jérusalem, l'organe de coordination de deux centres indépendants pour les femmes (Israeli Bat Shalom et le Palestinian Jerusalem Center for Women) ont été souvent les premiers à diffuser des solutions viables aux questions vitales. Ils étaient parmi les premiers groupes à faire la promotion de l'idée de Jérusalem comme capitale partagée par deux Etats. Après l'échec du processus d'Oslo en 2000, le Jérusalem Link a continué à faire pression pour le retour aux négociations, en lançant un appel en faveur de la création d'une

Commission Internationale des Femmes pour la Paix au Moyen Orient qui pourrait faire le plaidoyer son seulement pour l'inclusion de plus de femmes dans les négociations, mais également pour la tenue de pourparlers, en cachette, avec la reconnaissance formelle des parties officielles aux négociations.

En 1999, après environ dix années de guerre et la rupture des accords de paix, le gouvernement de **Sierra Leone** et le Front Révolutionnaire Uni ont signé l'accord de paix de Lomé. Juste quelques mois après, le FRU était entrain de couler les accords de cessez-le-feu. En Mai 2000, un groupe de femmes âgées se sont mises ensemble et on demandé de rencontrer le dirigeant du FRU, Foday Sankoh. Lorsqu'elles sont arrivées à la résidence du FRU, elles ont été maltraitées et insultées. Frustrées, ces femmes ont essayé une autre tactique. Elles ont soulevé leurs jupes en même temps et montré leurs derrières à Sankoh et à ses hommes. Au **Sierra Leone**, cette action orchestrée et réalisée par les femmes est la plus grave malédiction que l'on peut conjurer à une personne. Les nouvelles ont eu un effet galvanisant sur les Sierra Léonais. Ils avaient l'obligation de garder l'honneur des femmes et de soutenir cette malédiction. Les actions des femmes ont aussi donné au peuple le courage de se soulever contre le FRU. Coïncidant avec l'arrivée de la nouvelle mission des NU et les forces spéciales Britanniques, les protestations des femmes, ensemble avec les manifestations publiques ultérieures, ont culminé dans l'arrestation de Sankoh et le retour à la paix.<sup>15</sup>

---

<sup>15</sup> Mazurana Dyan and Kristopher, Carlson. *From Combat to Community: Women and Girls of Sierra Leone*. Washington, DC: Women Waging Peace, 2004. 13 July 2004  
<<http://www.womenwagingpeace.net/content/articles/SierraLeoneFullCaseStudy.pdf>>.

En 2001, comme le **Sri Lanka** entrait dans la vingtième année de guerre civile, une femme d'affaire leader et présidente de l'ONG Sri Lanka First, a inauguré une campagne massive de conscientisation, faisant appel à tous les Sri Lankais pour mener une action de soutien aux négociations. La campagne de Stand For Peace a atteint le point culminant à midi, le 19 septembre 2001, lorsque plus d'un million de Sri lankais, à travers tout le pays, ont quitté leurs maisons et bureaux pour se montrer publiquement, en soulevant leurs mains pour la paix et en démontrant leur désir à mettre fin au conflit. Cette pression a conduit les leaders politiques à mettre de côté leurs propres agendas et entamer les négociations.<sup>16</sup>

Dans beaucoup de cas, le pouvoir et l'influence des femmes sont le résultat direct de leur soi-disant manque de pouvoir dans la sphère politique formelle. Dans des endroits aussi diversifiés que la **Colombie**, le **Caucase** et le Nagaland en **Inde** du nord-est, les femmes ont plus de liberté de mouvement que les hommes dans leurs zones de conflit ; cela leur permet d'établir des contacts avec les activistes de la paix et les acteurs gouvernementaux et internationaux. Elles sont souvent supposées n'avoir pas d'intérêts déclarés dans la guerre et bénéficient de plus de confiance. Dans le **Caucase** où il y a un certain nombre de conflits « figés » (c'est –à dire pas de guerre mais pas de règlement politique non plus), les femmes ont été très utiles en formant des réseaux transrégionaux, ce qui a conduit à une plus grande communication et compréhension au delà des lignes du conflit. Elles ont aussi créé des groupes mobiles qui visitent les régions comme la **Tchéchénie** où le conflit

---

<sup>16</sup> See [www.womenwagingpeace.net](http://www.womenwagingpeace.net) for more information on women peace activists in Sri Lanka.

continue pour suivre les développements, y compris l'impact de la guerre.

### **LES PERSPECTIVES DE FEMMES SUR LA PAIX ET LA SECURITE**

Il est extrêmement difficile de quantifier la différence que les femmes font dans les négociations de paix, en particulier vu le nombre limité de femmes ayant participé dans de tels processus. Cependant la preuve recueillie dans les témoignages à travers le monde entier, indique que lorsqu'on considère les calendriers de paix, on crédite souvent les femmes d'avoir contribué à introduire la compréhension des causes profondes du conflit et de parler effectivement de l'impact de la violence sur la vie de tous les jours en relatant les expériences et les voix de la population ordinaire – des hommes et des femmes, de jeunes et des vieux. Les voix des gens ordinaires—hommes et femmes, jeunes et vieux. Elles tentent d'avoir une approche globale dans la résolution des conflits, car elles sont souvent motivées par le rêve d'un avenir pacifique, en particulier pour leurs enfants. Les femmes tentent aussi à se focaliser sur les questions pratiques liées à la qualité de la vie et de la sécurité humaine, plutôt que sur le contrôle du pouvoir politique. Elles apportent aussi une grande reconnaissance de la discrimination et des abus auxquels sont confrontées les femmes et les autres secteurs marginalisés. Enfin, les femmes reconnaissent l'importance d'établir des relations positives lorsqu'elles négocient la paix et la sécurité. Souvent, elles se focalisent sur la manière d'atteindre les négociateurs par le biais de leur propre identité ou de la référence à la famille.

En **El Salvador**, pendant les négociations sur la réintégration des combattants, les femmes leaders et les négociateurs de **Farabundo Martí National Liberation**

**Front (MNLF)** étaient critiques en s'assurant que non seulement les combattants, mais aussi les hommes et les femmes qui avaient fourni une assistance étaient inclus dans les programmes. « Un représentant de l'USAID impliqué dans la mise en place du processus rappelle le calibre « professionnel » des femmes négociateurs qui sont venues aux pourparlers avec un « sens clair de responsabilité et conscientes que « les autres ne dépendraient pas d'elles »<sup>17</sup>. L'accès à la terre, aux approvisionnements pour le foyer, aux programmes de formation ont été inclus dans le paquet final de réintégration.

En **Mindanao**, la reconstruction et la réintégration ont commencé après 28 ans de lutte acharnée pour l'autonomie, et l'accord de paix de 1996 entre le gouvernement et le Moro National Liberation Front (MNLF). Toutefois, lorsque la scène politique a changé, il était clair pour les femmes en particulier que le MNLF était toujours entrain de définir ses idéaux par la révolution au lieu d'embrasser une culture de paix et de tolérance. La femme de l'une des figures dirigeantes du MNLF a initié des contacts avec l'institut national pour la paix. En novembre 1997, un groupe de femmes Bangsamoro venant de la Zone Spéciale des zones de Paix et du Développement dans le Mindanao se sont mises ensemble pour réfléchir sur et promouvoir une culture de paix pour contrer la culture de violence définie par les armes et la guerre.

Ailleurs, la participation des femmes a été effective en soulignant et en s'occupant des questions d'intérêt particulier pour les femmes. Au **Guatemala**, suite à la

<sup>17</sup> Qtd. in Conaway, Camille Pampell and Salome Martínez. *Adding Value: Women's Contributions to Reintegration and Reconstruction in El Salvador*. Washington, DC: Women Waging Peace, 2004. 20 July 2004 <<http://www.womenwagingpeace.net/content/articles/ElSalvadorFullCaseStudy.pdf>>

participation et à l'influence des femmes dans le processus de paix, les accords comprennent l'engagement de réduire de 50 pour cent la mortalité maternelle, de créer des lois et des mécanismes pour endiguer le phénomène de harcèlement sexuel et créer le Bureau pour la Défense des Femmes Indigènes et le Forum National des Femmes.

## RENFORCEMENT DU PROCESSUS

Dans les cas où les femmes ont été associées dans les négociations de paix officielles, dans leurs efforts de susciter des soutiens en faveur du processus, elles ont été inclusives et consultatives.

**Inclusives :** Les femmes bâtisseurs de la paix tendent à vouloir parler à toutes les parties en conflit. En partie, à cause de leur expérience de marginalisation, elles comprennent le besoin d'élargir l'horizon et d'écouter les voix de toutes les personnes concernées. En **Irlande du Nord**, le message politique du NIWC portait sur les droits de l'homme, l'inclusion et l'égalité. Au début, elles ont été insultées et accusées d'être des traîtres par les autres parties en négociation. Mais, pendant les pourparlers de 1996-1998, elles constituaient la seule partie qui voulait rencontrer tous les côtés. Elles sont devenues des médiateurs de confiance durant les négociations. Leurs demandes incluaient la mise en place d'un forum civique dans lequel différents secteurs de la société pouvaient faire entendre leurs opinions et leur soutien aux victimes de la violence, à l'éducation intégrée et à l'habitat mixte. En 1998, leurs campagnes publiques ont été cruciales en mobilisant la population à voter en faveur de l'Accord du Vendredi Saint pour permettre au processus de paix d'aller de l'avant.

**Consultatives:** Dans beaucoup de cas, les femmes défenseurs de la paix ont émergé des mouvements basés au sein de la communauté et de la société civile. Grâce à leurs solides liens avec leurs circonscriptions, elles initient des processus consultatifs pour écouter les opinions et partager leurs propres points de vue. Ceci offre un canal très important à travers lequel le public peut être informé et soutenir le processus. En 1999, alors que le processus de paix au **Burundi** était en cours, les femmes Burundaises, avec le soutien de l'UNIFEM et des ONG internationales telles que International Alert et Search For Common Ground, et travaillant à travers les réseaux nationaux, informaient les femmes au niveau de la base sur les questions en discussions, recherchaient leurs opinions et faisaient du lobbying auprès de la communauté internationale pour gagner l'accès aux pourparlers. A **Bougainville**, suite aux pourparlers de paix en 1998 qui ont mis fin à une lutte de dix ans pour l'indépendance, les organisations des femmes ont des réunions de sensibilisation dans différentes communautés ; elles constituaient les seuls leaders qui avaient pris part aux pourparlers et qui sont retournés pour <sup>23</sup>informer la population sur la substance et les décisions prises lors des négociations.

**Compréhensif et digne de confiance :** les nouvelles études publiées sur les négociations interculturelles non liées à la paix et au conflit indiquent que les femmes sont perçues comme étant plus dignes de confiance.<sup>18</sup> Des études qualitatives récentes sur le rôle des femmes en période post conflit au **Rwanda et au Cambodge** indiquent aussi que dans les sociétés

<sup>18</sup> See Ashraf, Nava, Iris Bohnet, and Nikita Evgenjevich Piankov, "Is Trust a Bad Investment?" KSG Working Paper No. RWP03-047. Cambridge: Harvard University, 2003. 7 September 2004 <<http://ssrn.com/abstract=478881>>.

affectées par les conflits, les gens font plus confiance aux femmes qu'aux hommes, parce qu'elles sont plus honnêtes et incorruptibles.<sup>19</sup> Une raison couramment avancée est qu'elles ne sont pas aussi impliquées que les hommes dans la violence.<sup>20</sup> Au moment où ceci fait encore l'objet de débats et est difficile à prouver, il est néanmoins important de le souligner étant donné que la confiance est un élément clé dans des négociations effectives.

Dans un livre de 2003, *The Essential Difference*, le Psychologue Simon Baron-Cohen fournit des données empiriques pour montrer que les femmes et les filles tendent à être meilleures à compatir et communiquer plus que leurs homologues masculins.<sup>21</sup> Dans les interviews avec les hommes et les femmes impliqués dans les négociations de paix, plusieurs signalent que les femmes écoutent mieux, ce qui dissipe les peurs et renforce la confiance.<sup>22</sup> En **Afrique du Sud**, un négociateur a noté que, dans leurs interactions dans les discussions, les femmes participantes utilisaient les expériences et les compétences acquises au foyer comme la prise en charge de la famille, écouter les personnes âgées et s'identifier aux enfants. « Le fait que les femmes entretiennent et offrent une prise en charge a produit des effets largement positifs. Le processus est devenu celui d'écouter ce que les autres

personnes disent, d'écouter leurs peurs, même si vous n'êtes pas d'accord avec elles. Les gens sont sortis avec le sentiment que leurs préoccupations étaient entrain d'être prises en compte. Ce n'était pas juste une pose ».

L'empathie elle-même est un important ingrédient pour reconnaître l'humanité de ses adversaires et se connecter avec eux sur des questions de préoccupation commune. **En Irlande du Nord**, les femmes qui étaient dans les négociations ont attiré l'attention sur le coût humain du conflit et sur l'impact de la peur, de la haine et de la violence sur les familles. A **Bougainville**, lorsque les deux côtés se sont rencontrés, c'était les femmes qui étaient capables de briser les barrières plus efficacement tellement que le gouvernement de transition de **Bougainville** (qui avait deux délégués féminins sur un total de 27) a demandé à 4 femmes supplémentaires de se joindre à la délégation officielle.<sup>24</sup>

## CONTENIR LA VIOLENCE ET CREER UN ESPACE SUR AU NIVEAU LOCAL

Les communautés à la base et les efforts locaux des femmes en matière de résolution des conflits sont parmi les aspects les moins documentés et les plus sous-estimés de leur travail dans le domaine de la paix. En **République Démocratique du Congo**, tout au long de la guerre de 1996-1998, les femmes étaient les principaux membres clés des groupes communautaires qui cherchaient à rétablir le dialogue entre les tribus rivales dans les parties Est du pays, et à négocier avec les milices dans les villages retirés.

<sup>19</sup> McGrew, Laura, Kate Frieson, and Sambath Chan. *Good Governance from the Ground Up: Women's Roles in Post-Conflict Cambodia*. Washington, DC: Women Waging Peace, 2004. 20 July 2004 <<http://www.womenwagingpeace.net/content/articles/CambodiaFullCaseStudy.pdf>>; Powley, Elizabeth. *Strengthening Governance: The Role of Women in Rwanda's Transition*. Washington, DC: Women Waging Peace, 2004. 20 July 2004 <<http://www.womenwagingpeace.net/content/articles/RwandaFullCaseStudy.pdf>>.

<sup>20</sup> Ibid.

<sup>21</sup> Baron-Cohen, Simon. *The Essential Difference, the Truth about the Male and Female Brain*, New York: Basic Books 2003.

<sup>22</sup> Anderlini, Sanam Naraghi. *Women at the Peacetable: Making a Difference*. New York: UNIFEM, 2000.

<sup>24</sup> Sirivi, Josephine Tankunani. "Formal Inclusion of Women in Negotiations: Burnham I Leaders' Meeting, July 1997." *As Mothers of the Land: The Birth of the Bougainville Women for Peace and Freedom*. Eds. Josephine Tankunani Sirivi, and Marilyn Taleo Havini. Canberra, Australia: Pandanus Books, 2004

Après les pourparlers de paix au niveau national en 2002, la région est restée dans l'insécurité avec une grande incidence de viol. Des représentants venus de deux groupes ont formé un comité de protection et ont voyagé ensemble, négociant et résolvant les disputes chaque fois qu'elles naissaient.<sup>25</sup> De même, en **Colombie**, des études publiées en 2004 montrent les rôles cruciaux que les groupes informels de femmes ont joués dans la négociation des accords pour faciliter le passage des vivres et des médicaments destinés aux villages.<sup>26</sup> Dans la région du Fleuve Mano, en Afrique de l'Ouest, les réseaux des femmes opèrent en supposant que les conflits doivent être résolus localement, pour limiter l'escalade sur le plan national ou régional. Au **Cambodge** où la violence a pénétré dans la société durant des décennies de guerre, les femmes représentent la majorité des acteurs dans les efforts de résolution des conflits au niveau communautaire, souvent en assurant la médiation entre le personnel de sécurité et les populations locales.<sup>27</sup>

## 5. QUELLES SONT LES POLITIQUES INTERNATIONALES QUI EXISTENT POUR SOUTENIR LA PARTICIPATION DES FEMMES DANS LES PROCESSUS DE PAIX ?

Ces dernières années, un certain nombre de résolutions et de cadres de politique internationale se sont développés et ont spécifiquement fait appel à l'inclusion des femmes dans les pourparlers de paix (voir chapitre sur les mécanismes internationaux). Parmi les politiques internationales clés figurent :

<sup>25</sup> Information based on personal interviews between Judy El-Bushra and Bigiri Nuom Butoto of the Union des Groupes d'Etudes et d'Action pour le Développement de Fizi (UGEAFI), July 2004.

<sup>26</sup> Rojas.

<sup>27</sup> See McGrew, Frieson and Chan.

- Bien que la **Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF)** n'ait pas de référence aux pourparlers de paix,
  - l'article 7 demande que les Etats permettent aux femmes « de participer dans la formulation de la politique gouvernementale et de sa mise en œuvre et d'occuper des postes publics et d'assumer toutes les fonctions publiques à tous les niveaux du gouvernement... »;<sup>28</sup> et
  - l'article 8 demande aux Etats parties de « prendre toutes les mesures appropriées pour garantir aux femmes, sur la base de l'égalité avec les hommes et sans aucune discrimination, l'occasion de représenter leurs gouvernements au niveau international et de participer dans le travail des organisations internationales. »<sup>29</sup>
- La **Plateforme d'Action de Beijing de 1995** stipule que « la participation totale [des femmes] dans la prise de décision, la prévention et la résolution des conflits et dans toutes les initiatives de paix est essentielle pour la réalisation d'une paix durable »<sup>30</sup> La **Recommandation E.1** demande que les Etats « augmentent la participation des femmes dans la résolution des conflits et aux niveaux de prise de décision »<sup>31</sup>

<sup>28</sup> *Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women*. Article 7 (b), 8 July 2004 <<http://www.unhchr.ch/html/menu3/b/e1cedaw.htm>>

<sup>29</sup> Ibid.

<sup>30</sup> Fourth World Conference on Women, *The Platform for Action; Global Framework, Article 23*. New York: United Nations, 1996 at [www.un.org/womenwatch/daw/beijing/platform/plat1.htm#framework](http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/platform/plat1.htm#framework).

<sup>31</sup> Ibid.

- La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des NU (2000) donne mandat pour que tous les acteurs adoptent des « mesures qui appuient les initiatives locales des femmes pour la paix...et impliquent les femmes dans les mécanismes d'exécution de l'accord de paix »<sup>32</sup>

- Pour souligner leur engagement envers les cadres internationaux, plusieurs institutions régionales multilatérales, y compris la Commission Européenne, l'organisation des Etats Américains et d'autres ont adopté des résolutions appelant pour l'inclusion des femmes dans les processus de paix.

**L'UNIFEM** joue un rôle de leader dans la promotion de la mise en application de la Résolution 1325 par un plaidoyer au nom des femmes dans les forums internationaux et en appuyant les efforts des femmes pour entrer dans les processus de paix à travers le monde, du **Burundi à l'Afghanistan**. Le Bureau du Conseiller Spécial pour les Questions relatives au Genre (OSAGI) joue aussi un rôle clé dans l'avancement de l'application de la Résolution 1325 au sein de l'ONU. Depuis l'année 2004, le **Département des NU chargé des Affaires Politiques (DPA)** qui a la responsabilité première d'engager les NU dans le maintien de la paix, a mis en priorité l'intégration du genre et essaie d'inclure plus de femmes dans ses activités de maintien de la paix.

## **6. MENER UNE ACTION STRATEGIQUE: QUE PEUVENT FAIRE LES FEMMES PARTISANES DE PAIX ?**

1. Mobiliser les gens dans votre communauté pour une plus grande conscientisation et un appui visible pour les négociations de paix ;

2. Bâtir une forte coalition et une circonscription de supporters en mettant ensemble un grand nombre d'acteurs de la société civile et en identifiant les acteurs clés qui peuvent être des « connecteurs » et ceux qui sont des « diviseurs ».

3. Plaider pour des processus de paix à pistes multiples qui incluent la société civile et les femmes dans le processus de paix en se basant sur les exemples des autres pays pour démontrer l'efficacité de cette stratégie.

4. Ouvrir la deuxième piste ou des pourparlers à « petit canal », en s'appuyant sur le réseau des femmes activistes tout au long des lignes du conflit.

5. Diffuser la CEDEF et la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des NU et la CEDAW comme des lois internationales qui font appel à l'inclusion des femmes dans les processus de paix et la prise de décision et exiger que l'Etat s'y conforme.

- Développer une campagne médiatique et susciter un appui parmi les journalistes couvrant ces questions.

- Tenir des réunions au niveau communautaire.

6. Développer un agenda commun en mettant l'accent sur les questions qui touchent les femmes et qui doivent être incluses dans les négociations

- S'assurer que vous êtes conscients de, et que vous avez des positions sur les questions en train d'être débattues dans les pourparlers (voir autres chapitres).

- Contacter l'UNIFEM et les autres entités internationales pour un appui et des conseils d'experts.

- Initier des négociations simulées pour renforcer les capacités des femmes en vue des processus formels.
  - Là où des femmes négociateurs existent, les aider à offrir un appui, une expertise et un plaidoyer sur les questions relatives au genre.
7. Chercher des « champions » et des supporters de la participation des femmes parmi les figures nationales (hommes et femmes) tels que les politiciens, les leaders confessionnels, les médias et les personnalités du monde des affaires.
  8.
    - Les informer à propos des questions qui doivent être résolues sur la façon par laquelle la participation des femmes peut améliorer le processus.
    - Demander des « quotas » de genre dans les négociations.
    - Demander l'implication d'une représentation féminine de haut rang de la part des organisations internationales (par ex : les Envoyés des NU et les Représentants Spéciaux).
  8. Développer des alliances entre les femmes de la société civile, du gouvernement et des parties au conflit et créer un plan d'action trans-sectoriel qui

pourrait assurer que les perspectives du genre et les questions des droits humains des femmes sont incluses dans tous les domaines des pourparlers.

9. Mettre en place des stratégies pour se joindre aux partis politiques impliqués dans les négociations afin de promouvoir votre agenda de l'intérieur des structures. S'ils ne veulent pas adopter votre programme, envisagez des alternatives comme la création d'un dialogue de la société civile en demandant l'appui des institutions nationales respectables et des leaders ou en créant votre propre parti politique.
10. Entrer en contact avec la communauté et les médiateurs internationaux, y compris les représentants de l'UNDPA, demander l'inclusion et citer la Résolution 1325 comme un engagement qui doit être honoré.
11. S'assurer que la mobilisation publique ne se termine pas avec la signature de l'accord.
12. Développer des programmes pour assurer le suivi, la conformité et la mise en application des accords et **promouvoir** la participation de la société civile.

## WHERE CAN YOU FIND MORE INFORMATION?

Anderlini, Sanam Naraghi. *Women at the Peace Table, Making a Difference*, New York: United Nations Development Fund for Women, 2000. 20 July 2004 <[http://www.unifem.org/filesconfirmed/8/226\\_peacebk.pdf](http://www.unifem.org/filesconfirmed/8/226_peacebk.pdf)>.

Barnes, Catherine. *Owning the Process: Public Participation in Peacemaking, Accord 13*. London: Conciliation Resources, 2002. 8 July 2004 <<http://www.c-r.org/accord/peace/accord13/index.shtml>>.

Bouta, Tsjear and Georg Frerks. *Women's Roles in Conflict Prevention, Conflict Resolution, and Post-Conflict Reconstruction*. Clingendael: Netherlands Institute of International Relations, n.d. 20 July 2004 <[http://www.clingendael.nl/cru/pdf/women%27s\\_roles\\_lit\\_rev.pdf](http://www.clingendael.nl/cru/pdf/women%27s_roles_lit_rev.pdf)>.

Chinkin, Christine. "Peace Agreements as a Means for Promoting Gender Equality and Ensuring Participation of Women." *Expert Group Meeting Report*. New York: United Nations Division for the Advancement of Women, 2003. 8 July 2004 <[http://www.peacewomen.org/resources/Peace\\_Negotiations/EGMChinkin.pdf](http://www.peacewomen.org/resources/Peace_Negotiations/EGMChinkin.pdf)>.

*Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women*. Article 7 (b) 8 July 2004 <<http://www.unhchr.ch/html/menu3/b/e1cedaw.htm>>.

Jusu-Sheriff, Yasmin. "Sierra Leonean Women and the Peace Process." *Paying the Price: The Sierra Leone Peace Process*. London: Conciliation Resources, 2000. 28 September 2004 <<http://www.c-r.org/accord/sleone/accord9/women.shtml>>.

"Peace Agreements: Digital Collection." Washington, DC: United States Institute of Peace, n.d. 8 July 2004 <<http://www.usip.org/library/pa.html>>.

"Peace Negotiations Watch." New York: Public International Law and Policy Group, 2004. 20 July 2004 <<http://www.publicinternationallaw.org/peace/>>.

*Resolution 1325: Two Years On*. New York: NGO Working Group on Women, Peace, and Security, 2002. 20 July 2004 <<http://www.peacewomen.org/un/UN1325/NGOreport.html>>.

*Security Council Resolution 1325—A Toolbox*. New York: United Nations Development Fund for Women, 2004. 8 July 2004 <<http://www.womenwarpeace.org/toolbox.htm>>.

Stedman, Stephen John. "Implementing Peace Agreements in Civil Wars: Lessons and Recommendations for Policymakers." *IPA Policy Paper Series on Peace Implementation*. New York: International Peace Academy, 2001. 20 July 2004 <[http://www.ipacademy.org/PDF\\_Reports/Pdf\\_Report\\_Implementing.pdf](http://www.ipacademy.org/PDF_Reports/Pdf_Report_Implementing.pdf)>.

*The Transition from War to Peace: An Overview*. Washington, DC: The World Bank, 1999. 20 July 2004 <<http://www.interworksmadison.com/WorldBankmodulenoc.pdf>>.

"United Nations Security Council Resolution 1325 on Women, Peace, and Security—History and Analysis." New York: Women's International League for Peace and Freedom, 2004. 20 July 2004 <<http://www.peacewomen.org/un/UN1325/1325index.html>>.

*Women, Peace, and Security: A Policy Audit—From the Beijing Platform for Action to UN Security Council Resolution 1325 and Beyond*. London: International Alert, 2001. 8 July 2004 <[www.internationalalert.org/women/women/publications/psobrief.pdf](http://www.internationalalert.org/women/women/publications/psobrief.pdf)>.

*Women, War, Peace, and Peace Negotiations*. New York: United Nations Development Fund for Women, 2004. 8 July 2004 <[http://www.womenwarpeace.org/issues/peaceprocess/peace\\_process.htm](http://www.womenwarpeace.org/issues/peaceprocess/peace_process.htm)>.

CONFLICT PREVENTION, RESOLUTION AND RECONSTRUCTION • 31

## ACRONYMS

**ANC** African National Congress

**AU** African Union

**AUC** United Self-Defence Forces of Colombia

**CEDAW** Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women

**DPA** United Nations Department of Political Affairs

**ECOWAS** Economic Community of West African States

**EU** European Union

**FARC** Colombian Revolutionary Armed Forces

**FAS** Femmes Afrique Solidarité

**FMLN** Farabundo Martí National Liberation Front

**IFOR** International Fellowship of Reconciliation

**IFP** Inkatha Freedom Party

**LMT** Local Monitoring Teams

**LTTE** Liberation Tigers of Tamil Eelam

**MARWOPNET** Mano River Women's Peace Network

**MNLF** Moro National Liberation Front

**NGO** Non-Governmental Organisation

**NIWC** Northern Ireland Women's Coalition

**OSAGI** Office of the Special Adviser on Gender Issues and the Advancement of Women of the United Nations

**RENAMO** Resistência Nacional Moçambicana

**RUF** Revolutionary United Front

**SRSR** Special Representative of the Secretary General of the United Nations

UN United Nations

UNIFEM United Nations Development Fund for Women

US United States

USAID United States Agency for International Development

WPP Women Peacemakers' Programme

**32 • INCLUSIVE SECURITY, SUSTAINABLE PEACE: A TOOLKIT FOR ADVOCACY AND ACTION**

## ENDNOTES

1. Conciliation Resources, *Safeguarding Peace: Cambodia's Constitutional Challenge*. Available at <<http://www.cr.org/accord/cam/accord5/ashley.shtml>>.
2. As suggested by Joshua Weiss, Harvard Negotiations Project in email correspondence, July 2004.
3. Rojas, Catalina. *In the Midst of War: Women's Contributions to Peace in Colombia*. Washington, DC: Women Waging Peace, 2004. 28 September 2004 <<http://www.womenwagingpeace.net/content/articles/ColombiaFullCaseStudy.pdf>>.
4. See [www.thirdside.org](http://www.thirdside.org) for more information.
5. Author correspondence with Prof. Kevin P Clements, July 2004.
6. At the time RENAMO was a rebel movement, after the peace agreement it became a political party.
7. "Buthelezi's Stumble May Be Fatal," *Sunday Times* 18 April 2004. 13 July 2004 <<http://www.suntimes.co.za/2004/04/18/insight/in03.asp>>.
8. Organisation of African Unity. *Proposal of the OAU for an Agreement on Cessation of Hostilities Between the Government of the Federal Democratic Republic of Ethiopia and the Government of the State of Eritrea*. 11 June 2000. 7 July 2004 <<http://www.africaaction.org/docs00/horn0006.htm>>.
9. Information provided by Josephine Perez of the Gaston P. Ortigas Peace Institute, The Philippines, August 2004.
10. International mediator (name withheld) to Burundi peace talks comments to author, February 2002.
11. See Anderlini, Sanam Naraghi *Negotiating the Transition to Democracy and Reforming the Security Sector: The Vital Contributions of South African Women*. Washington, DC: Women Waging Peace Policy Commission, 2004.
12. In 2003, with no advance in the peace process, nationalists surged and NIWC representatives were personally and politically targeted for their "pro-peace" stance.
13. Interviews by the author with Luz Mendez, 2003-04
14. Resolution 1325 was the result of this advocacy effort.
15. Mazurana Dyan and Kristopher, Carlson. *From Combat to Community: Women and Girls of Sierra Leone*. Washington, DC: Women Waging Peace, 2004. 13 July 2004 <<http://www.womenwagingpeace.net/content/articles/SierraLeoneFullCaseStudy.pdf>>.
16. See [www.womenwagingpeace.net](http://www.womenwagingpeace.net) for more information on women peace activists in Sri Lanka.
17. Qtd. in Conaway, Camille Pampell and Salome Martínez. *Adding Value: Women's Contributions to Reintegration and Reconstruction in El Salvador*. Washington, DC: Women Waging Peace, 2004. 20 July 2004 <<http://www.womenwagingpeace.net/content/articles/ElSalvadorFullCaseStudy.pdf>>.
18. See Ashraf, Nava, Iris Bohnet, and Nikita Evgenjevich Piankov, "Is Trust a Bad Investment?" KSG Working Paper No. RWP03-047. Cambridge: Harvard University, 2003. 7 September 2004 <<http://ssrn.com/abstract=478881>>.
19. McGrew, Laura, Kate Frieson, and Sambath Chan. *Good Governance from the Ground Up: Women's Roles in Post-Conflict Cambodia*. Washington, DC: Women Waging Peace, 2004. 20 July 2004 <<http://www.womenwagingpeace.net/content/articles/CambodiaFullCaseStudy.pdf>>; Powley, Elizabeth. *Strengthening Governance: The Role of Women in Rwanda's Transition*. Washington, DC: Women Waging Peace, 2004. 20 July 2004 <<http://www.womenwagingpeace.net/content/articles/RwandaFullCaseStudy.pdf>>.
20. Ibid.
21. Baron-Cohen, Simon. *The Essential Difference, the Truth*

- about the Male and Female Brain*, New York: Basic Books 2003.
22. Anderlini, Sanam Naraghi. *Women at the Peacetable: Making a Difference*. New York: UNIFEM, 2000.
23. Qtd. in Anderlini, *Women at the Peacetable: Making a Difference*.
24. Sirivi, Josephine Tankunani. "Formal Inclusion of Women in Negotiations: Burnham I Leaders' Meeting, July 1997." As *Mothers of the Land: The Birth of the Bougainville Women for Peace and Freedom*. Eds. Josephine Tankunani Sirivi, and Marilyn Taleo Havini. Canberra, Australia: Pandanus Books, 2004.
25. Information based on personal interviews between Judy El-Bushra and Bigiri Nuom Butoto of the Union des Groupes d'Etudes et d'Action pour le Developpement de Fizi (UGEAFI), July 2004.
26. Rojas.
27. See McGrew, Frieson and Chan.
28. *Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women*. Article 7 (b), 8 July 2004 <<http://www.unhchr.ch/html/menu3/b/e1cedaw.htm>>.
29. Ibid.
30. Fourth World Conference on Women, *The Platform for Action; Global Framework, Article 23*. New York: United Nations, 1996 at [www.un.org/womenwatch/daw/beijing/platform/plat1.htm#framework](http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/platform/plat1.htm#framework).
31. Ibid.
32. United Nations. *Resolution 1325*. New York: United Nations Security Council, 2000.

## Opérations de Soutien de la Paix

NICOLA JOHNSTON

Une approche vers la réduction des tensions, le soutien du cessez-le feu, de l'accord de paix ou la création d'une zone tampon entre les groupes hostiles est d'organiser une **Opération de Soutien de la Paix (OSP)** en vue d'encourager et de renforcer les conditions d'une paix durable. Depuis 1948, les **Nations Unies (NU)** ont déployé 59 OSPs dans les zones de conflit à travers le monde. Les organisations régionales, comme l'**Union Africaine (UA)** possède également des OSP. Le rôle et la fonction des OSPs varient dans chaque contexte et a évolué au cours des 50 dernières années. Ce chapitre fournit un aperçu des OSPs, en mettant particulièrement l'accent sur le rôle des femmes dans les OSPs, l'impact de ces opérations sur les femmes dans les communautés locales et les potentialités des femmes bâtisseurs de la paix de s'engager avec les OSPs des NU.

### 1. QU'EST CE QU'ON APPELLE OPERATIONS DE SOUTIEN DE LA PAIX ?

Le terme **Opération de Soutien de la Paix (OSP)** décrit les initiatives d'assistance internationale organisées pour soutenir le maintien, le suivi et la construction de la paix ainsi que la prévention de la résurgence d'un conflit violent. Il existe deux catégories de OSPs : **le maintien de la paix et la mise en application de la paix**. Les opérations de maintien de la paix assurent le suivi et le soutien de l'établissement de la paix, habituellement dans le contexte d'un accord de paix et des opérations de mise en application de la paix et créent les conditions de paix et sont autorisées à faire usage de la force.

La plupart des OSPs sont autorisées par une résolution du Conseil de Sécurité des NU au titre de la **Charte des NU**. Les opérations de maintien de la paix sont généralement autorisées au titre du Chapitre VII. Une résolution du Conseil de Sécurité des NU peut autoriser une OSP des NU, ou une organisation régionale ou une coalition d'Etats qui veulent entreprendre une OSP. Les **résolutions du Conseil de Sécurité des**

NU déterminent le mandat d'une OSP qui définit les tâches principales de l'opération. Un mandat peut être changé uniquement en adoptant une nouvelle Résolution du Conseil de Sécurité, habituellement si les conditions ont subi des modifications dans le pays ou la région affectée par le conflit et dans lequel la OSP est basée.

Au cours de deux dernières décennies, les OSPs ont choisi de se conformer à la nature changeante des conflits dans différentes régions du monde. Les mandats vont du suivi traditionnel des accords de cessez-le feu et de la conduite des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration à la protection des civils contre les factions combattantes, aux nouveaux mandats de **construction de la nation**, par le biais desquels les structures de gouvernement et du secteur de la sécurité seront totalement reconstruites. Les opérations de mise en application de la paix là où les forces multinationales sont autorisées à faire usage de la force pour instaurer la paix sont des phénomènes relativement récents, y compris les opérations en **Afghanistan** et au **Kosovo**.

Les OSPs sont habituellement conduites dans le contexte d'un effort plus large de

réforme et de reconstruction de la nation, ce qui peut comprendre les mesures de renforcement de la confiance, les arrangements de partage du pouvoir, l'appui aux élections, le renforcement de l'Etat de droit et le développement économique est social.

Les normes et les principes clés sur lesquels toutes les formes de mandats internationaux de maintien de la paix sont basées comprennent :

- Le **Droit International sur les Droits de l'Homme** basée sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Pacte International sur les Droits Civils et Politiques, le Pacte International sur les Droits Economiques, Culturels et Sociaux, ainsi que la Convention sur l'Elimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'égard de la Femme (CEDAW) et la Convention sur les Droits de l'Enfant.
- Le **Droit Humanitaire International** basé sur le droit coutumier international et les règles du traité qui régit la conduite d'un conflit armé. La Convention de la Haye de 1907 et la Convention de Genève de 1949 et les Protocoles Additionnels de 1977 constituent l'essentiel de cet organe de la loi. La **Convention de la Haye** édicte les règles sur la façon de conduire un conflit armé (le droit de la guerre), tandis que la **Convention de Genève** édicte les lois relatives à la protection et au traitement des prisonniers de guerre, des malades et des blessés ainsi des civils (voir le chapitre sur les droits de l'homme).
- La **Charte des NU** donne au Conseil de Sécurité des NU le pouvoir et la responsabilité d'entreprendre une action collective pour le maintien de la paix mondiale et de la sécurité en se basant le principe fondamental de la non discrimination. Il exige que les OSPs planifient et mettent en œuvre des stratégies de protection et de promotion des droits de l'homme pour tous et que de tels plans et stratégies tiennent compte des différentes situations auxquelles les femmes sont confrontées pendant et après le conflit armé. Ceci comprend le devoir d'assurer aux femmes un égal accès à la nourriture, à l'aide et aux moyens de subsistance économiques en plus de l'accès aux mécanismes de justice et aux opportunités de participation politique.

<b>Opérations et Mandats de Soutien de la Paix en 2004<sup>31</sup></b>		
<b>REGION</b>	<b>PAYS D'OPERATION</b>	<b>MANDAT</b>
Afrique	<b>Burundi</b>	Contrôle du cessez-le feu ; désarmement, démobilisation et réintégration (DDR)
	<b>Côte d'Ivoire</b>	Contrôle du cessez-le feu, protection du personnel des NU et des civils locaux ; appui à la mise en œuvre du processus de paix ; appui à la loi et à l'ordre
	<b>Libéria</b>	Soutenir la mise en œuvre de l'accord de cessez-le feu et de paix ; assister dans les questions relatives aux droits de l'homme ; DDR, Réforme du Secteur de la Sécurité
	<b>République</b>	Contrôle de l'application de l'accord de cessez-le feu ;

31

	<b>Démocratique du Congo</b>	protection des populations civiles directement menacées ; DDR
	<b>Ethiopie/Erythrée</b>	Contrôler l'Accord de Cessation des Hostilités ; appui (administratif et logistique) à la Coopération Frontalière ; déminage pour appuyer la démarcation
	<b>Sierra Leone</b>	Appui à l'application de l'accord de paix, DDR ; Appui au gouvernement national ; appui à l'assistance humanitaire ; appui aux élections ; offrir la sécurité aux aéroports, aux bâtiments de l'Etat et aux sites DDR ; coordonner avec et appui aux autorités nationales chargées de l'application de la loi ; protéger les populations civiles directement menacées
	<b>Sahara Occidental</b>	Contrôler le cessez-le feu ; superviser l'échange de prisonniers (CICR) ; exécuter le rapatriement (UNHCR) ; identifier les votants qualifiés, organiser un référendum libre et juste et proclamer les résultats
Amérique	<b>Haïti</b>	Opération de stabilisation ; appui au gouvernement de transition pour développer un environnement sûr et stable ; SSR, DDR ; protection des populations civiles directement menacées ; aider dans le rétablissement et le maintien de l'Etat de droit ; soutenir les processus constitutionnels et politiques pour encourager la bonne gouvernance démocratique, appui et contrôle d'élections libres et justes ; appui au gouvernement de transition dans la promotion et la protection des droits de l'homme, en particulier les droits de la femme et de l'enfant, contrôler et faire rapport sur les droits de l'homme, en particulier le retour des PDI et des réfugiés
Asie	<b>Timor Oriental</b>	Aider jusqu'à ce que les responsabilités opérationnelles soient dévolues aux autorités nationales
	<b>Inde/Pakistan</b>	Contrôler le cessez-le feu
Europe	<b>Chypre</b>	Superviser le cessez-le feu ; maintenir une zone tampon ; entreprendre des activités humanitaires
	<b>Kosovo</b>	Promouvoir l'établissement de l'autonomie, coordonner l'aide humanitaire et l'aide en cas de catastrophe de toutes les agences internationales
	<b>Géorgie/Abkhaz</b>	Vérifier le respect de l'accord de cessez-le feu et de séparation des forces ; protéger et promouvoir les droits de l'homme
Moyen Orient	<b>Hauteurs du Golan</b>	Maintenir et contrôler le cessez-le feu entre <b>Israël</b> et la <b>Syrie</b>
	<b>Liban</b>	Appui au gouvernement national dans la restauration du contrôle et la confirmation de retrait des forces <b>Israéliennes</b>
	<b>Région du Moyen Orient</b>	Contrôler le cessez-le feu ; superviser les accords d'armistice ; prévenir l'escalade des incidents isolés
Asie Centrale	<b>Afghanistan</b>	Appui au gouvernement de transition, contrôler et appuyer les élections ; assurer le suivi des droits de l'homme <sup>32</sup>

## 2. QUI PEUT DEMANDER UNE OPERATION DE SOUTIEN DE LA PAIX ?

D'habitude, la communauté internationale a les yeux tournés vers le **Conseil de Sécurité des NU** pour autoriser les OSPs étant donné que ce dernier en a la responsabilité conformément à la Charte des NU. Les représentants du gouvernement ou de la société civile peuvent demander les OSPs. Lorsqu'il n'y a pas de gouvernement légitime en place ou dans des situations considérées comme devant bénéficier d'une réaction urgente, le Conseil de Sécurité des NU peut agir d'une manière indépendante pour protéger les populations civiles ou la sécurité internationale.

Une fois qu'une demande a été faite soit par écrit ou par un représentant du gouvernement et/ou une délégation de la société civile, le Secrétaire Général des NU ou le chef d'une organisation internationale de maintien de la paix demande au Conseil de sécurité d'évaluer et de discuter de la nécessité d'intervenir et de la légitimité de la demande. Une opération d'évaluation peut précéder ou suivre ce débat. Si les membres du Conseil de Sécurité sont d'accord d'agir, un mandat sera préparé pour l'intervention de maintien de la paix, un plan élaboré et des ressources allouées selon le mandat.

Si une préoccupation pour un pays ou une région spécifique est soulevée par les membres du Conseil de Sécurité, les mêmes procédures seront suivies. Les résultats peuvent comprendre des négociations avec les représentants du pays en vue d'une implication

potentielle des NU dans le maintien de la paix. Ceci peut conduire à une résolution exigeant que le pays remplisse certaines normes de désarmement ou de protection des populations civiles endéans une période déterminée. Si ces normes ne sont pas remplies dans les délais, le Conseil de Sécurité discutera d'une potentielle intervention pour s'assurer que les normes internationales en matière de protection sont respectées. Une seconde résolution peut alors être adoptée pour endosser l'intervention ou étendre le délai de conformité.

Il existe fréquemment des situations difficiles comme en **Israël** et en **Palestine**, où les représentants de l'autorité palestinienne ont demandé une intervention et que le gouvernement israélien bloque toute intervention des NU. Dans cette situation, les NU ne sont pas intervenues, mais ont adressé, par le biais d'une résolution du Conseil de Sécurité, certaines exigences à Israël pour qu'il respecte les normes internationales de protection des droits de l'homme en ce qui concerne le traitement des populations civiles palestiniennes.

Une situation similaire s'est développée au **Soudan** où les représentants de la société civile ont lancé un appel en vue d'une intervention des NU, alors que le gouvernement était contre toute intervention internationale. La réaction initiale du Conseil de Sécurité des NU a été de préparer une résolution demandant au gouvernement soudanais de désarmer les rebelles du nord qui tuaient et déplaçaient les populations du sud et d'assurer la protection de tous les citoyens conformément que droits de

l'homme et aux conventions humanitaires internationales.

### 3. QUI EST IMPLIQUE DANS LES OPERATIONS DE SOUTIEN DE LA PAIX ?

Le **Département des Opérations de Maintien de la Paix des NU (DPKO)** est l'organe d'exécution des OSPs et le **Département des Affaires Politiques des NU (DPA)** est généralement l'agence qui joue le rôle principal dans les opérations politiques de maintien de la paix. Le Secrétaire Général des NU (SG) dirige et gère les OSPs et fait rapport au Conseil de Sécurité sur l'état d'avancement. Les OSPs des NU constituent habituellement une partie d'une mission globale des NU dirigée par des Représentants Spéciaux du Secrétaire Général (SRSGs).

Un bon nombre d'importants organismes régionaux sont également engagés dans le maintien de la paix et la construction de la paix, y compris la **Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAS)** et la **Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC)** ; l'**Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)** ; l'**Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)**, qui a été très active en Europe de l'Est en Europe Centrale , et actuellement en **Afghanistan** ; l'**Organisation des Etats Américains (OEA)** en Amérique Latine ; et la **Communauté des Caraïbes (CARICOM)** dans les Caraïbes.

Ces organismes régionaux sont plus culturellement et économiquement indiqués que les organisations extérieures dans beaucoup de contextes

de construction de la paix. Les OSPs menées par une organisation régionale ou une coalition d'Etats qui le souhaitent sont séparées des NU, mais sont souvent menées en partenariat avec une mission des NU. Leurs fonctions de maintien de la paix ou d'imposition de la paix sont habituellement endossées par une résolution du Conseil de Sécurité des NU. Par exemple, en **Afghanistan**, le Conseil de Sécurité a autorisé une coalition internationale à maintenir une présence militaire tout en créant une mission politique des NU pour soutenir le gouvernement de transition. Dans ce cas, la présence de la coalition militaire n'était pas sous le commandement des NU mais était endossée par les NU. Par contre, l'intervention d'une coalition militaire dirigée par les EU et la GB en **Irak** en 2003 n'avait pas été endossée par le Conseil de Sécurité des NU, ce qui a créé une tension au sein de la communauté internationale et provoqué une critique de l'action unilatérale des Etats, minant ainsi l'autorité des NU.

Les OSPs possèdent différentes composantes et personnel selon les ressources humaines nécessaires pour exécuter le mandat. Toutes les opérations comptent d'habitude une composante militaire, une composante de police civile internationale (CIVPOL) et un personnel civil qui peut être responsable des questions comme le contrôle de la protection des droits de l'homme, la fourniture d'une assistance humanitaire, l'aide dans l'élaboration d'une nouvelle législation et la coordination des moyens logistiques. En outre, une gamme de membres du personnel international et local peut diriger des programmes d'assistance alimentaire, des programmes des infrastructures d'appui, ou des camps de

réfugiés. Le personnel humanitaire international est souvent coordonné par des entités séparées des NU ou pour les autres organisations internationales non gouvernementales (ONGs) et peut uniquement assurer informellement la liaison avec la OSP.

#### LES RESSOURCES DES OPERATIONS DE SOUTIEN DE LA PAIX

Les Etats membres des NU ou les organismes régionaux sont responsables de la fourniture du personnel militaire, de la police civile et du personnel civil sur une base volontaire. Les officiers supérieurs militaires et les observateurs militaires sont directement employés par les NU, habituellement sur la base d'un prêt effectué par leurs forces armées nationales. Les officiers de la police civile servent sur la même base en qualité d'experts en missions payés par les NU. Les soldats de maintien de la paix sont payés par leurs propres gouvernements selon leur rang au niveau national et leur échelle salariale. Les pays qui se portent volontaires pour l'envoi du personnel en uniforme dans les OSPs sont remboursés par les NU à un taux fixe un peu supérieur à 1.000\$ par soldat et par mois. Le personnel de la police civile et les autres civils membres du personnel sont payés sur le budget de maintien de la paix prévu pour l'opération.<sup>33</sup> Les NU remboursent également les pays pour les équipements<sup>34</sup>. Toutefois, le NU ou l'organisation régionale dépend à son tour des contributions principales de leurs Etats membres pour couvrir les coûts financiers.

Les chercheurs et les experts en construction de la paix ont exprimé leurs préoccupations selon lesquelles les forces militaires des Etats membres des NU ne constituent pas le personnel approprié devant être employé dans les OSPs, étant donné qu'elles sont formées pour être agressives. Une préoccupation supplémentaire est que certains Etats membres des NU sous contractent leur engagement d'assurer le maintien de la paix à des **sociétés privées de sécurité**. Il s'agit de sociétés légales, souvent dirigées par un personnel d'anciens militaires qui assure la sécurité et offre des services de protection aux clients qui les paient. L'utilisation de telles sociétés dans les OSPs crée une autre rangée de lignes obscures en ce qui concerne l'imputabilité et l'ordre hiérarchique, comme cela est illustré lorsque un employé d'une telle société, la DynCorp basée aux EU, a été chassé pour avoir rapporté des allégations selon lesquelles les cadres et le personnel en service dans la OSP des NU en **Bosnie et Herzégovine** (UNMIBH) fréquentait des boîtes de nuit qui faisaient partie de la route de trafic et où les femmes étaient retenues contre leur volonté.<sup>35</sup> La même société a par la suite reçu un contrat de 50 millions \$ du **Département d'Etat des Etats Unis** pour fournir des officiers de police en **Irak**.<sup>36</sup>

L'utilisation d'une milice privée et des sociétés de sécurité a de plus en plus été l'objet d'un débat aux cours de ces dernières années à cause, en partie, de l'implication de mercenaires dans les sociétés de sécurité.<sup>37</sup>

---

33

34

---

35

36

37

Pendant qu'il existe des conventions internationales et régionales mettant hors la loi l'utilisation des mercenaires,<sup>38</sup> le cadre juridique international a été plus lent à résoudre la question des sociétés privées de sécurité. La **Commission des Droits de l'Homme des NU** a récemment entrepris de résoudre cette question en adoptant une résolution sur *L'utilisation des Mercenaire comme Moyens de Violations des Droits de l'Homme et d'Empêcher l'Exercice des Droits des Peuples et de l'Autodétermination*.<sup>39</sup> Toutefois, les ressources humaines et financières exigées pour assurer la suivi de la mise en œuvre de cette résolution n'ont pas été allouées.

Pour résoudre la question d'imputabilité, certains défenseurs de la paix ont proposé que les NU forment et équipe une force indépendante de maintien de la paix, mais encore une fois ceci dépendrait de l'allocation des ressources du pays donateur.

#### **LE DEVOIR DE RENDRE COMPTE DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX A L'EGARD DES POPULATIONS LOCALES**

Souvent, les communautés locales voient la présence d'une OSP comme un signe de la préoccupation de la communauté internationale à l'égard de la sécurité, de la sûreté et de la protection des populations civiles qui souffrent dans les situations de violent conflit.

Les communautés locales devraient être conscientisées sur le mandat et le rôle de la OSP par le biais des médias locaux. La plupart des opérations comprennent un **bureau d'information du public**

responsable de répondre aux interrogations publiques des citoyens locaux et des fonctions de proximité (**outreach functions**). Des ressources suffisantes devraient être allouées à l'opération pour travailler conformément à son mandat, et le chef de l'opération doit soumettre des rapports au Conseil de Sécurité des NU ou à l'organisme régional de maintien de la paix sur l'exécution de ce mandat.

Les OSPs travaillent conformément aux accords conclus entre l'organisation internationale et le pays hôte, accord appelé **Accords sur le Statut des Forces (SOFAs)**. Il est également demandé aux forces de maintien de la paix de travailler en conformité avec les codes de conduite établis.<sup>40</sup> Ceux-ci comprennent le **Code de Conduite des Forces de Maintien de la Paix des NUJ** et le **Manuel de Maintien de la Paix pour les subalternes (Junior Ranks)**. Cependant, les deux manquent d'orientation ou d'avertissements sur les graves conséquences juridiques d'une conduite qui pourrait être assimilée à un grave crime, comme l'exploitation sexuelle ou le viol.<sup>41</sup> La police militaire et civile participe dans les OSPs des NU selon des termes négociés prudemment par leurs gouvernements nationaux qui les ont envoyés comme volontaires, et ils restent sous l'autorité de leurs gouvernements. Une lacune existe dans les codes de conduite standard qui s'appliquent à toutes les forces de maintien de la paix et aux travailleurs humanitaires ainsi qu'au contrôle de l'adhésion aux codes existants. Le seul système judiciaire international qui englobe tout est la **Cour Pénale Internationale (CPI)**. Toutefois, les

---

38

39

---

40

41

forces de maintien de la paix des Etats qui n'ont pas signé la CPI échappent à sa jurisprudence.

Chaque OSP possède un **bureau chargé des questions disciplinaires** et un **ombudsman** qui peut être contacté pour plainte si d'autres soldats de maintien de la paix ou les communautés locales subissent des abus ou en sont témoins. Le **Comité Inter-agence des NU** a également créé un **Groupe de Travail sur la Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels pendant les Crises Humanitaires**. L'objet du Groupe de Travail est d'élaborer des recommandations visant à éliminer les abus et l'exploitation sexuelle par le personnel humanitaire par :

- l'élaboration de codes de conduite et de normes communs de comportement des travailleurs humanitaires ;
- la capacité et des mécanismes de protection contre l'exploitation et les abus sexuels ; et
- des mécanismes améliorés de fourniture de l'assistance.

Les autres études portant sur la protection des enfants dans les processus de maintien de la paix<sup>42</sup> mettent l'accent sur l'importance des OSPs dans la canalisation des suites des violations rapportées individuellement par les soldats de maintien de la paix aux parties impliquées.

Assurer la protection des droits de l'homme des populations civiles et la prévention du conflit est primordiale pour la Charte des NU sur laquelle se

basent tous les mandats de maintien de la paix. La participation de la société civile dans ces activités est cruciale en termes d'engagement et de suivi afin d'assurer l'efficacité de la OSP.

### **STRUCTURES DES OPERATIONS DE SOUTIEN DE LA PAIX RELATIVES AU GENRE ET AUX FEMMES**

La **Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des NU sur les Femmes, la Paix et la Sécurité** prescrit que les femmes doivent être consultées à tous les niveaux et à toutes les étapes des processus de construction de la paix. Les OSPs constituent une importante partie de ce processus. Des seize OSPs dirigées par le DPKO des NU et actives en 2004, neuf ont créé des postes de **Conseillers en Genre** ou de **Conseillers Principaux en Genre** dont sept ont été pourvus en

« Les opérations de soutien de la paix des Nations Unies doivent s'assurer que la protection des droits de l'homme des femmes est au centre de toutes les actions de promotion de la paix, de mise en application des accords, de résolution du conflit et reconstruction des sociétés déchirées par la guerre. »

Sherril Whittington, Ancien Chef, Unité des Affaires du Genre, UNTAET<sup>43</sup>

2004. Ce sont des membres du personnel ayant une expertise et des stratégies pour comprendre, documenter et aborder les différents impacts du conflit sur les hommes, les femmes, les garçons et les filles et qui se concentrent sur ces questions dans le cadre d'une OSP. En 2004, quatre autres OSPs avaient un **Point Focal Genre**.<sup>44</sup> Il s'agit de personnes qui constituent le point de

---

42

---

43

44

contact pour les questions relatives au genre, mais ce ne sont pas nécessairement des experts en genre et habituellement elles accomplissent une autre tâche dans la OSP. Ces différents postes de chargés du genre ont soutenu une gamme d'activités comprenant :

- la formation continue en matière de conscientisation en genre du personnel de maintien de la paix qui normalement subit une rotation tous les six mois ;
- la formation de la police en matière des droits de l'homme des femmes et sur la CEDAW ;
- des initiatives pour soutenir la participation politique des femmes dans les processus électoraux ; et
- la consultation avec les femmes locales sur les initiatives de la DDR et les besoins spécifiques des femmes et des jeunes filles dans ce processus.

Dans la OSP en **Sierra Leone**, le Conseiller en Genre était basé dans l'Unité des Droits de l'Homme ; à partir de ce poste, elle était capable de créer un **Groupe de Travail des Femmes** au sein de la **Commission Vérité et Réconciliation**, qui a concentré son attention sur la violence basée sur le genre pendant le conflit. Une des recommandations politiques du Groupe de Travail était de donner un appui psychologique aux victimes de la violence basée sur le genre. Le Groupe de Travail s'est également attaché à la réalisation de l'équilibre du genre au sein de la **Cour Spéciale** et dans la **Commission Vérité et Réconciliation**.<sup>45</sup>

---

<sup>45</sup>

Malgré l'existence de ces instruments pour soutenir les pratiques sensibles au genre, on doit faire plus pour s'assurer que les questions sont entièrement intégrées dans les OSPs. Malgré l'engagement du DPKO de mettre en œuvre la Résolution 1325, les **Unités Genre** (une équipe du personnel civil des NU se concentrant sur la satisfaction des différents besoins des femmes, des hommes, des garçons et des filles) ont été incorporées dans les OSPs sur une base ad hoc, souvent suite au lobbying des groupes de la société civile, des gouvernements qui les soutiennent et des agences des NU comme l'**Office du Conseiller Spécial sur les Questions du Genre et l'Avancement de la Femme (OSAGI)** et le **Fonds des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM)**. Les conseillers en genre et les points focaux ont souvent peu de ressources leur allouées et un statut inapproprié, rendant leur tâche plus difficile pour les individus au sein du système des NU qui sont engagés en faveur de la promotion de la protection et de la participation des femmes. L'opération des NU en **Afghanistan** en 2002 comprenait un poste de Conseiller Spécial en Genre, mais le poste n'a été pourvu que temporairement pendant deux mois et ensuite réduit à un poste de Conseiller en Genre. L'Unité du Genre de l'opération des NU en **République Démocratique du Congo (RDC)** était composée d'un Conseiller Principal en Genre, de deux autres postes professionnels de Conseiller en Genre, ainsi que deux volontaires et un personnel national. Bien que ce soit une unité relativement large, le personnel possède un vaste pays à couvrir dans une situation où beaucoup de groupes de miliciens et de combattants utilisent la violence basée

sur le genre comme arme de guerre systématique et il existe peu d'infrastructures d'accès aux victimes ou pour développer des stratégies de protection.

L'attente, avec la nomination d'un Conseiller en Genre au **Siège du DKPO des NU** en 2004 était que la tâche d'intégrer le genre dans toutes les OSPs serait plus systématique. Toutefois, son succès dépend largement de l'engagement de souscrire un budget suffisant de la part des Etats membres des NU.

#### 4. COMMENT EST CE QUE LES OPERATIONS DE SOUTIEN DE LA PAIX AFFECTENT LES FEMMES ?

L'arrivée d'une OSP apporte avec elle des ressources, des personnes et de l'équipement destinés à aider dans l'appui et la recherche d'une paix durable. Avec l'élaboration d'un accord de paix et l'initiation des processus politiques tels que l'élaboration d'une nouvelle constitution et de nouveaux systèmes de gouvernance responsables, les potentialités existent pour le soutien et l'engagement des femmes dans des voix équitables qui n'étaient pas possibles avant ou pendant le conflit. La chance de corriger les injustices sociales et l'impunité des crimes commis pendant la guerre existe. Une OSP peut appuyer et contrôler l'adoption de tels processus si les femmes sont capables d'élaborer

collectivement et de communiquer leurs priorités. Au **Timor Oriental**, l'Unité du Genre de la mission de maintien de la paix a travaillé avec les groupes de femmes locales pour préparer une loi sur la violence domestique et accroître l'équilibre du genre au sein de la police locale. Par opposition à ces effets positifs, les OSPs peuvent également générer la dépendance sur leurs ressources humaines et économiques et, si cela n'est pas bien géré en termes de renforcement des ressources et des capacités locales, la violence peut ressurgir avec le départ de la OSP.

#### PROMOUVOIR L'ETAT DE DROIT ET LA JUSTICE RELATIVE AU GENRE

Un exemple de ce qu'une OSP peut faire pour soutenir les femmes est la promotion et le développement d'un système judiciaire équitable en matière de genre. Lorsque les OSPs sont mandatées pour aider dans le renforcement et la reconstruction des institutions d'un Etat de droit et pour établir des infrastructures administratives, législatives et judiciaires, des opportunités suffisantes sont créées pour renforcer l'accès à et la protection des droits de l'homme et la sécurité humaine inclusifs en matière du genre. Dans ce contexte, promouvoir la justice du genre est une fonction critique des OSPs.

La **justice du genre** est la protection et la promotion des droits civils, politiques, économiques et sociaux sur base de l'égalité du genre. La justice du genre exige que les droits eux-mêmes couvrent les besoins spécifiques en genre des hommes, des femmes, des garçons et des filles et que tous aient accès à ces droits sans considération du sexe.

La communauté internationale reconnaît la **violence basée sur le genre**, y

compris le viol et la torture sexuelle des femmes et des jeunes filles comme

armes de guerre. Dans le sud du Sud Kivu à l'est de la RDC, il existe des villages où les réseaux des femmes locales<sup>46</sup> ont rapporté que toutes les femmes et les filles ont été systématiquement violées par les différents groupes de milices.<sup>47</sup> De telles atrocités ont un impact sur les relations individuelles, du ménage et de toute la communauté. D'importants besoins médicaux, économiques et psychosociaux peuvent être satisfaits par les initiatives sociales des OSPs dans de telles situations. Il est également important que ces cas d'abus soient documentés et suivis pour éviter l'impunité de ceux qui sont responsables de ces violations. Il est essentiel que les initiatives d'assistance sociale et les missions d'enquêtes des NU incluent la consultation des groupes de femmes pour comprendre leur perception de la situation de conflit et leurs priorités pour les résoudre.

Les OSPs peuvent et doivent encourager une culture de justice du genre et du devoir de rendre compte dans l'exécution de leurs mandats au sein des communautés où elles opèrent. Au minimum, ce signifie éviter de transiger sur les inégalités du genre qui existent déjà. Cette approche est soutenue lorsqu'une opération de maintien de la paix possède un Conseiller en Genre, un Point Focal Genre ou une Unité Genre pour assurer le suivi et garantir une approche et une sensibilité basées sur le genre dans tous les aspects de l'opération.

IMPACTS SOCIAUX ET  
ECONOMIQUES NEGATIFS DE

## L'OPERATION DE SOUTIEN DE LA PAIX

L'arrivée d'une OSP possède un impact considérable sur l'économie locale. Les salaires des soldats de maintien de la paix sont généralement supérieurs à ceux de la communauté et il a été constaté que les entrepreneurs locaux ajustent les prix d'hébergement et des marchandises en conséquence pour augmenter leurs bénéfices. Ceci peut à son tour avoir un impact négatif sur la population locale qui ne peut plus se permettre de louer de telles facilités ou d'acheter ces biens. Une situation d'extrême pauvreté qui est souvent associée aux régions affectées par le conflit encourage également le recours à des moyens désespérés de survie. Pour les femmes et les filles ceci s'est quelquefois traduit en prostitution forcée. Malheureusement, étant donné que les OSPs sont largement composées par des hommes non accompagnés qui gagnent des sommes d'argent nettement supérieures que les nationaux locaux, ceci offre beaucoup de clients potentiels pour la prostitution et installe davantage la prostitution comme une occasion durable de survie. Une étude menée par la Division des NU pour le Progrès de la Femme (DAW) en 1995 a découvert que l'incidence du viol et de la prostitution tombe radicalement avec la présence de femmes membres du personnel des OSPs.<sup>48</sup>

---

<sup>46</sup>

<sup>47</sup>

---

<sup>48</sup>

Les OSPs ont été également décrites comme étant des vecteurs dans la propagation du VIH/SIDA (voir le chapitre sur le VIH/SIDA). Une communauté locale au **Mozambique** dans les zones frontalières avec **l'Afrique du Sud** affectées par le conflit a déclaré que les militaires zambiens de maintien de la paix ont apporté le VIH/SIDA dans leurs communautés rurales.<sup>49</sup> On rapporte que le nombre de prostituées de Phnom Penh est passé de 6.000 à 20.000 pendant l'opération de maintien de la paix au **Cambodge**. Un des pays contributeur de troupes a trouvé que 25 pour cent des ses forces de maintien de la paix étaient séropositifs à leur retour au pays.<sup>50</sup> Les NU ont principalement mis l'accent sur la protection des forces de maintien de la paix contre le virus en encourageant l'usage du préservatif et de l'abstinence. Toutefois, la Résolution 1308 et spécialement la Résolution 1325 mentionnent la nécessité de traiter la question relative à l'infection des femmes locales par les forces de maintien de la paix et la conscientisation sur le VIH/SIDA en général à travers les interventions de maintien de la paix.

---

49

50

Les Défis de Construction d'une Culture de Justice du Genre et du Devoir de Rendre Compte à travers les Opérations de Soutien à la Paix : Timor Oriental et Kosovo.

Les OSPs au **Timor Oriental UNTAET**) et au **Kosovo (UNMIK)** ont été des opérations à plusieurs facettes dans lesquelles les NU possèdent une autorité exécutive de direction. Les opérations ont évolué pour couvrir l'assistance à la restructuration de la police et des forces armées, le renforcement des capacités des magistrats, l'assistance aux élections et l'élaboration d'une nouvelle constitution. Dans les deux situations, les instruments juridiques établissant l'autorité de l'administration intérimaire comprenaient la **Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDF)** parmi les instruments d'orientation en matière de droits de l'homme devant être appliqués par les organes administratifs.<sup>51</sup>

Les efforts d'introduire une dimension genre dans le travail de l'**Unité chargé des Crimes Graves** ont été consentis. Au **Kosovo**, ceci comprenait la formation d'une **Equipe chargée du Crime relatif au Genre** liée à l'**Unité d'Investigation contre les Crimes Graves**. Cette équipe a enquêté sur la violence sexuelle et la violence relative au genre commises dans le cadre des attaques systématiques répandues contre les populations civiles au cours de la violence de 1999. Ceci s'est traduit en plusieurs mises en examen, y compris pour actes de viol et de violence sexuelle.<sup>52</sup> L'opération UNTAET a été caractérisée par une étroite interaction avec la population locale et spécialement les groupes de femmes. Les femmes locales ont réussi à faire un lobbying en faveur de l'Unité du Genre alors que l'appui financier des NU n'était pas initialement alloué.<sup>53</sup> Une fois en place, l'Unité chargé du Genre a organisé des consultations, des ateliers et des sessions de formation avec les groupes de femmes et inclus la Plateforme d'Action des femmes adoptée par les groupes féminins après la fin du conflit en tant que partie intégrante de son plan de travail. L'unité a travaillé pour aider les femmes à gagner une plateforme stratégique et soutenu leur implication dans les processus législatifs et électoraux, les projets de documents clés de politique et l'utilisation du cadre de la CEDF et de la Plateforme d'Action de Beijing et, plus tard, de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité. L'unité est plus tard devenue le **Département National des Femmes**, une fois que la gouvernance était officiellement remise au Gouvernement du Timor Oriental.

Des dispositions sensibles au genre dans la Constitution ont été parmi les succès de l'unité et de ses partenaires locaux qui ont créé le Groupe des Femmes et de Travail sur la Constitution. En association avec l'Unité du Genre, le Groupe de Travail a mené des consultations à travers le **Timor Oriental** sur les questions fondamentales constituant des préoccupations pour les femmes. Ce processus a généré une Charte des Droits des Femmes.

Les autres initiatives relatives à l'état de droit comprenaient la création du Groupe de Travail sur le Genre et la Loi qui a réuni les professionnels du droit et les experts de la société civile avec les points focaux du genre pour réviser et faire le plaidoyer en faveur d'une législation conforme aux normes internationales des droits de l'homme et tenant compte de la dimension genre. L'unité a également aidé à organiser et à appuyer la formation en genre pour le personnel judiciaire et les autres professionnels chargés de l'application de la loi.

Par contre, au **Kosovo**, l'UNMIK a été largement critiqué par les groupes de femmes pour la marginalisation des voix des femmes ainsi que pour l'aggravation ultérieure d'une situation déjà précaire dans le scénario consécutif au conflit. Un exemple a été l'utilisation de beaucoup de cadres des NU de *Leke Dukagjini*, une source du droit coutumier du Kosovo datant du seizième siècle, par opposition à la révision de la législation contemporaine élaborée pendant l'ère socialiste.<sup>54</sup> *Leke Dukagjini* a encouragé des situations qui sont en directe contradiction avec la CEDF, la **Convention Internationale sur les Droits Civils et Politiques (ICPR)** ainsi que les autres instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme. Le code a également empêché les femmes de posséder et d'hériter de la terre et a plus tard caractérisé les enfants comme étant la propriété du père et affirmé qu'en cas de décès du père, sa famille hérite de sa descendance. Les groupes de femmes ont rapporté que plusieurs cadres des NU se référaient à cette source du droit coutumier pour orientation dans l'exécution de leur mandat au Kosovo.<sup>55</sup> Au cours d'un incident, un cadre des NU a argumenté avec les avocats des femmes que le Kosovo n'était pas encore prêt à reconnaître les droits de la femmes.<sup>56</sup>

51

52

53

54

55

56

### **Responsabilité Financière et Juridique pour les « Enfants des NU »<sup>57</sup>**

Jusqu'à ce jour, les NU n'ont pas encore entrepris de résoudre la question relative aux enfants conçus par le personnel servant dans les missions des NU. La question des enfants dont les pères sont membres des forces militaires en service loin de leur domicile a été bien documentée (voir le chapitre sur la sécurité des enfants)<sup>58</sup> Au **Cambodge**, on estime que le nombre des enfants engendrés par les soldats de maintien de la paix à 25.000.<sup>59</sup> Au **Libéria**, la prévalence des enfants nés des soldats de maintien de la paix était considérée comme étant si sérieuse que plusieurs ONGs ont été mises en place pour s'occuper de la question. Les estimations varient, mais certains rapports projettent qu'un minimum de 6.600 enfants ont pour pères les soldats de maintien de la paix servant dans la mission d'Observation des NU au **Liberia**.<sup>60</sup>

Souvent les mères et les enfants nés de ces rencontres encourtent la persécution, le mépris et la stigmatisation dans leurs communautés suite au départ de l'OSP. Il existe toute une panoplie de problèmes politiques, psychologiques, économiques et sociaux pour les enfants abandonnés par les pères des NU, y compris le droit à la nationalité. L'abandon des enfants constitue une violation directe de la Convention relative aux Droits de l'Enfant.<sup>61</sup>

---

57

58

59

60

61

### Trafic et Exploitation Sexuelle

Le trafic humain est illégal et à cet égard diffère de la prostitution qui est légale dans beaucoup de pays. Le trafic est une forme sérieuse d'exploitation et d'abus qui constitue une violation massive des droits fondamentaux de l'homme. Les victimes sont avant tout les femmes et les jeunes filles.

**Le trafic** réfère au recrutement, au transports, au transfert, à l'hébergement ou à la réception des personnes par voie de menace ou l'usage de la force ou de toute autre force de coercition, à l'enlèvement, à la supercherie, à la tromperie, à l'utilisation du pouvoir ou de la position de vulnérabilité ou en donnant de l'argent ou des avantages pour le contrôle d'une autre personne – *PROTOCOLE DES NU SUR LA PREVENTION L'INTERDICTION ET LA PUNITION DU TRAFIC DES PERSONNES, SPECIALEMENT DES FEMMES ET DES ENFANTS 2003.*

Il y eu des cas où le personnel des NU a agi en tant que trafiquant ou utilisateur des femmes trafiquées pour la prostitution. Le trafic est motivé par une variété de facteurs comprenant :

- la pauvreté et le désespoir parmi les populations locales (en particulier les jeunes femmes) ;
- les réseaux criminels organisés impliqués dans le trafic humain (spécialement pour le commerce du sexe) ;
- le manque de responsabilité systématique ou de sanctions contre les soldats de maintien de la paix qui violent leur code de conduite ; et
- la non application des politiques anti-traffic par l'opération de maintien de la paix.

Une faiblesse dans le système est que le personnel des NU est au dessus de la loi

locale. Le personnel attrapé en train de faire le trafic ou de commettre tout autre crime est renvoyé à la maison dans son pays d'origine. Le choix d'engager des poursuites judiciaires ou de donner une punition est laissé au soin de leur pays de rapatriement.

Le DPKO a reconnu que les OSPs déclenchent la sonnerie d'alarme du trafic dans les régions où elles opèrent à cause de l'afflux massif d'une population des soldats de maintien de la paix à prédominance mâle et relativement riche, potentiellement intéressée dans l'achat du sexe et des autres services auprès des femmes et des filles faisant l'objet du trafic. La reconnaissance de cette réalité a conduit le DPKO à commencer à élaborer des stratégies pour anticiper et prévenir le trafic. Des efforts sont entrain d'être faits dans quelques opérations pour nommer un **Point Focal Anti-Trafic** et encourager une approche systématique de faire rapport pour s'assurer que les victimes sont protégées. Au Kosovo, une **Unité d'Investigation sur le Trafic et la Prostitution** a été créée en 2000 au sein de la police de l'UNMIK ; elle est composée de la police internationale et des membres du Service de Police du Kosovo. Les groupes locaux de femmes ont joué un rôle crucial dans le suivi des incidences du trafic dans leurs communautés et de la communication des abus au Point Focal Anti-Trafic ou à l'Officier chargé de la Conduite du Personnel dan l'OSP.

Dans l'OSP au **Libéria (UNMIL)**, la **Police Civile des NU (CIVPOL)** a nommé un responsable féminin chargé du trafic avec une équipe de sept cadres CIVPOL. L'officier chargé de lutter contre le trafic et son personnel ont fait des raids dans les boîtes de nuit pour secourir les femmes et les jeunes filles qui avaient fait l'objet d'un trafic. Toutefois, l'ONG **Refugees International** a rapporté l'absence de procédures de suivi pour protéger les femmes qui choisissent de témoigner

contre les trafiquants ou le manque d'assistance aux femmes en termes d'abri ou de rapatriement.<sup>62</sup> Les femmes ayant fait l'objet d'un trafic ont été remises aux ONGs locales qui ne disposaient pas de suffisamment de ressources pour les soutenir et les protéger. Les ONGs locales ont également exprimé leur préoccupation au sujet du caractère mâle de la force de lutte contre le trafic. Ceci n'a pas encouragé les femmes victimes du trafic de parler ouvertement des abus sexuels et autres abus subis. Pour répondre à ces préoccupations, Refugees International a recommandé que :

- l'UNMIL change son approche d'application de la loi au trafic humain en collaborant plus étroitement dans leur travail avec les ONGs et en soutenant les organisations conformément à la politique des NU ;
- l'UNMIL nomme immédiatement un point focal communautaire sur l'exploitation sexuelle et fournisse à cette personne l'appui en personnel et des ressources suffisantes. Une action disciplinaire devrait être prise contre les coupables ;
- le Représentant Spécial du Secrétaire Général devrait donner l'ordre au responsable de la CIVPOL de suivre toutes les politiques des NU relatives au trafic humain ;
- l'UNMIL commence à sensibiliser à CIVPOL et les autres membres du personnel sur les nombreuses dimensions du trafic ;
- la CIVPOL s'assure que toutes interviews avec les femmes soient menées dans un environnement sûr et sécurisé par un officier de police féminin ;
- la CIVPOL recrute plus de femmes officiers pour travailler dans l'équipe chargée de la lutte contre le trafic ; et
- la CIVPOL commence à travailler avec les autres organisations pour traiter la question des libériens qui travaillent dans les maisons closes et à leur donner un accès égal à la protection.

Il peut être difficile de rassembler suffisamment de preuves pour soutenir une allégation d'exploitation sexuelle, que ce soit par le trafic ou la prostitution forcée. Les victimes subissent souvent des pressions de la part de leur famille pour qu'elles restent tranquilles. Il est extrêmement difficile d'enquêter sur les allégations et d'assurer le droit de la victime à la protection et à l'intimité, ainsi que le droit d'un employé à une procédure équitable. Le chef de l'OSP au **Libéria** a été explicite au sujet de la politique de « tolérance zéro » en ce qui concerne l'exploitation sexuelle.<sup>63</sup> Il a souligné d'une manière répétée que tout membre du personnel de la communauté des NU qui serait attrapé entrain de faire l'amour avec une personne âgée de moins de 18 ans serait rapatriée immédiatement. Pour résoudre les problèmes relatifs au trafic, l'UNMIL a également fait quelques célèbres boîtes de nuit en dehors des limites et imposé un couvre-feu de minuit pour tout le personnel des NU.<sup>64</sup> Malgré ces initiatives de stricte prévention le chef de l'opération a exprimé sa frustration pour son incapacité à suivre les cas d'abus au-delà des recommandations adressées au DPKO. Il ne savait pas ce qui se passait quand le soldat des forces de maintien de la paix était renvoyé dans son pays d'origine.

Dans l'OSP des NU en **République Démocratique du Congo** (MONUC), le Bureau du Conseiller Principal en Genre a

---

62

63  
64

étroitement coopéré avec le Fonctionnaire Principal chargé des Affaires Extérieures pour traiter des allégations d'exploitation sexuelle des femmes et des jeunes filles congolaises par les forces de maintien de la paix des NU.<sup>65</sup>

Les forces qui contribuent des forces de maintien de la paix doivent s'assurer que le personnel est :

- formé en matière de trafic et d'exploitation sexuelle ;
- capable de reconnaître son existence ;
- conscient des lois anti-traffic et des politiques existantes ;
- familier avec les mécanismes de rendre compte qui existent s'il commet des abus envers les populations locales ;
- vérifié en ce qui concerne son propre casier judiciaire ; et
- partie de la solution et non pas la source du problème.

Le DPKO a préparé des manuels de conscientisation sur l'exploitation sexuelle pour la formation antérieure au déploiement de tout le personnel. Le DPKO devrait aider en envoyant des spécialistes en genre et des formateurs aux pays qui ne disposent de cette facilité et la formation devrait être suivie à intervalle régulier. Les méthodes d'amélioration des approches de gestion dans les OSPs, utilisant un personnel chargé du comportement du personnel et du personnel de sauvegarde et de sécurité sont entrain d'être développées par le DPKO. Des efforts sont également en cours pour renforcer davantage les capacités d'investigation criminelle et le suivi des infractions à tous les niveaux.<sup>66</sup>

---

<sup>65</sup>

<sup>66</sup>

Ces efforts sont louables. Toutefois, il est encore nécessaire de créer un mécanisme global de responsabilité systématique pour les différents acteurs impliqués dans les OSPs (la police civile, la police militaire, l'armée, la sécurité privée et les travailleurs humanitaires). Dans la pratique, il existe peu de consistance sur la façon et la raison de choisir des cas et l'action entreprise pour assurer le suivi des allégations d'abus, ou la punition des individus coupables d'avoir commis les abus. Des mécanismes clairs et transparents sont nécessaire pour la confection des rapports, l'analyse et l'enquête relatifs aux questions disciplinaires. La conduite des procédures disciplinaires et le suivi dans les OSPs au siège et avec les Etats membres exigent un renforcement à tous les niveaux.

## 5. COMMENT LES FEMMES CONTRIBUENT ELLES AU MAINTIEN DE LA PAIX ?

**Les Femmes en tant que Décideurs :** Les femmes peuvent jouer un important rôle dans la définition du mandat et de l'étendu des OSPs. En **Afrique du Sud**, les femmes parlementaires ont été impliquées pendant les discussions post-apartheid sur le rôle du pays en matière de maintien de la paix. Leur influence a aidé à étendre la définition des opérations de maintien de la paix au delà du déploiement traditionnel des troupes, pour inclure une approche plus holistique et de sécurité humaine. Le Vice Ministre Sud-Africain de la Défense a attiré l'attention sur les contributions des femmes combattantes de la paix : « Les femmes ont contribué au fait que vous devez aider dans la reconstruction ... dans la reconstruction des communautés qui ont connu la violence. Pour avoir une paix durable, vous devez vous impliquer dans le développement de ce pays. »<sup>67</sup>

---

<sup>67</sup>

**Les Femmes en tant que Soldats de Maintien de la Paix :** Il y a moins de femmes impliquées dans les OSPs que d'hommes, en particulier dans les forces armées et les forces de police. A la fin de l'année 2003, les femmes représentaient 25 pour cent du personnel professionnel civil, 4 pour cent du personnel de la police civile et 1,5 pour cent du personnel militaire.<sup>68</sup> Cette faible représentation est principalement due au manque de flexibilité pour aller dans une localité étrangère dans un bref délai, en tenant compte des rôles habituels des femmes en tant que premiers dispensateurs de soins à la maison. Il y a également eu un préjugé suranné d'employer les hommes dans des postes considérés comme « trop dangereux » pour les femmes ainsi qu'un manque de volonté politique pour placer les femmes dans des positions de responsabilité dans les OSPs.

La recherche a néanmoins montré que les femmes ont un rôle clé à jouer dans les situations de maintien de la paix.<sup>69</sup> Ceci est particulièrement évident dans leur engagement à l'égard des communautés locales. Les victimes des abus sexuels se sentent plus confortables et prêtes à se montrer lorsqu'elles ont en face d'elles un officier de police civil mâle. Dans certaines cultures, il est strictement interdit aux femmes de parler à des hommes qui ne sont pas leurs parents mâles. Ceci peut poser un risque pour la sécurité de la femme ou de tout gardien de la paix mâle impliqué. En vue du besoin d'une action sociale qui comprennent les femmes, la présence des femmes dans les forces de maintien de la paix est importante pour s'assurer que les perspectives et les expériences des femmes sont connues. Ceci a été évident en **Afghanistan** et en **Somalie**.

Certaines des capacités spécifiques importantes des femmes des forces de

maintien de la paix ont été soulignées par un haut cadre membre du personnel militaire au DPKO. Ces rôles comprennent :

- la participation dans l'élaboration, la rédaction et le lancement des mandats afin de s'assurer de l'existence d'une attention explicite des besoins spécifiques de soutien des femmes ;
- la formation par les femmes de la police civile pour les nouvelles forces de police en vue de donner un exemple parlant à la population locale ; et
- des agents féminins chargés de l'information du public, pour s'assurer que la collecte, l'analyse et la dissémination d'une information spécifique au genre répond aux besoins d'information des femmes locales.<sup>70</sup>

De plus, les études internationales sur les femmes et la police ont découvert qu'à travers les cultures, les officiers de police femmes possèdent les atouts positifs suivants : elles

- utilisent moins fréquemment la force que leurs homologues mâles ;
- sont moins autoritaires lors de leur interaction avec les citoyens et les officiers de rang subalterne ;
- ont de meilleures compétences en matière de communication et de négociation ;
- sont probablement plus enclines que les officiers mâles à dénouer les situations de violence potentielle ;
- réagissent plus efficacement à la violence commise contre les femmes ; et

---

<sup>68</sup>

<sup>69</sup>

---

<sup>70</sup>

- ont des taux nettement plus faibles de plaintes relatives à leur conduite, au mauvais usage de la force ou d'usage inapproprié des armes.<sup>71</sup>

Les femmes gardiennes de la paix sont également considérées comme des modèles, en encourageant un plus grand équilibre du genre dans les démocraties émergentes. Lorsqu'une femme jamaïcaine a conduit l'Opération d'Observation en **Afrique du Sud**, la présence d'une femme noire, chef de l'opération, a été un important signal pour les acteurs locaux, en particulier les femmes, qui y ont trouvé un réconfort et un encouragement. L'opération était composée de 46 pour cent de femmes, et les études indiquent qu'elles ont été efficaces dans l'établissement d'un climat de confiance avec les communautés locales.<sup>72</sup> L'OSP au **Guatemala (MINUGUA)** a connu une expérience similaire de succès. La proportion de femmes par rapport aux hommes était légèrement en dessous de 50 pour cent.<sup>73</sup>

Malgré le fait que les innovations technologiques aient changé la nature du bien-être contemporain, rendant le l'anachronique combat rapproché moins probable et rendant le rôle du soldat moderne plus neutre quant au genre, les femmes sont sous-représentées dans toutes les armées de l'OTAN, spécialement parmi les personnels de rang supérieur.<sup>74</sup> En reconnaissant le rôle crucial spécifique au genre joué par les femmes dans les situations de maintien de la paix, certains pays ont essayé d'encourager davantage les femmes à s'enrôler dans le personnel de maintien de la paix. En **Norvège**, dans le cadre de la stratégie du Ministère de la Défense en faveur de l'égalité du genre, des programmes étendus de mentor ont été lancés pour encourager les femmes à

71

72

73

74

concourir pour des positions de haut rang dans les forces armées. La **Belgique** et les **Pays Bas** expérimentent les opportunités d'un travail à temps partiel pour rendre plus facile le travail des mères ayant des enfants en bas âge. Un plan d'action de la politique familiale récemment publié pour les forces armées norvégiennes se concentre sur le soutien aux familles ayant des membres de la famille déployés dans les opérations internationales. Au **Danemark**, le personnel bénéficie d'un grand contrôle en ce qui concerne les affectations de service et le cycle de travail afin de minimiser les pressions sur la vie familiale, y compris la rétrogradation sans compromettre les futures possibilités de carrière. La branche de maintien de la paix de la **Police Royale Montée du Canada (RCMP)** a mené des études pour savoir pourquoi les femmes canadiennes officiers ne se portent volontaires pour les tâches de maintien de la paix.<sup>75</sup> Il est important que les autres forces militaires et de police appliquent des stratégies similaires.

**Les Femmes dans la Société Civile :** Il existe un certain nombre d'exemples de réseaux de femmes et d'organisations féminines qui s'engagent dans les questions de maintien de la paix. Au niveau international, l'**ONG du Groupe de Travail sur les Femmes, la Paix et la Sécurité**<sup>76</sup> qui se concentre sur les NU a :

- fourni des listes des organisations féminines aux missions d'enquêtes du Conseil de Sécurité en RDC, au Burundi, en Afghanistan, en Sierra Leone et au Libéria ;
- donné des contributions aux briefings des femmes par les OSPs et l'élaboration du mandat ;
- avec les Etats membres des Nu qui la souligne, elle a conjointement facilité deux

75

76

Tables Rondes de Discussion du Conseil de Sécurité sur la Résolution 1325 sur les Femmes, la Paix et la Sécurité ; et

- facilité les réunions d'Arria Formula en permettant aux femmes en provenance des régions affectées par le conflit et sur lesquelles le Conseil de Sécurité concentre son attention de parler directement au Conseil de Sécurité de leurs priorités.

Au niveau régional, le **Caucus de la Ligue des Femmes**, a rédigé une déclaration à l'attention du Secrétaire Général pour qu'il considère les besoins spécifiques de protection et les droits des femmes qui résident dans les Etats non reconnus, en demandant une femme SRSG dans l'OSP de la région. **Femmes Africa Solidarité** travaille avec l'Union Africaine dans la préparation d'une déclaration sur le genre qui intègre également les considérations du genre en matière de maintien de la paix. Au **Rwanda**, les femmes ex-combattants de l'association **Ndabaga** ont demandé à jouer un rôle dans les opérations régionales de maintien de la paix en Afrique, en soulignant spécifiquement le récent engagement du Gouvernement du Rwanda à soutenir les opérations régionales de maintien de la paix en envoyant des soldats pour la protection des contrôleurs du cessez-le feu de l'Union Africaine. Elles ont demandé avec insistance que les femmes ex-combattantes soient incluses dans de telles opérations à cause de leur expérience de la guerre et des ses impacts particuliers sur les femmes, et de leur intérêt de venir en aide aux femmes dans les situations de conflit.<sup>77</sup>

Au niveau national, l'organisation féminine **Kvinna til Kvinna** a été impliquée dans la formation des forces de maintien de la paix sur la conscience du genre et les droits des femmes dans l'OSP en **Bosnie**. Les organisations féminines au

**Timor Oriental** ont demandé l'appui des NU pour la création d'une unité genre entièrement équipée en personnel dans l'opération de maintien de la paix. Une fois que l'unité était établie avec succès, les femmes sont allées plus loin, en travaillant avec l'unité genre pour s'assurer que la Constitution et le nouveau système juridique soient équitables en ce qui concerne le genre. En **RDC**, les groupes de femmes travaillent avec l'unité du genre et l'unité des droits de l'homme en échangeant la documentation sur les cas d'abus et de viol.

## 6. QUELLES SONT LES POLITIQUES INTERNATIONALES EXISTANTES ?

Au sein du système des Nations Unies et des Etats membres, il existe de petites poches d'experts qui reconnaissent le rôle important que peuvent jouer les femmes dans le maintien de la paix et les OSPs. Il existe une compréhension croissante de l'effet négatif que peut avoir des OSPs dominées par les hommes sur les populations locales. En ce qui concerne les OSPs, dans la **Résolution 1325 sur les Femmes, la Paix et la Sécurité** (2000) le Conseil de Sécurité :

- Demande de chercher à accroître le rôle et la contribution des femmes dans les opérations des Nations Unies sur le terrain, en particulier en qualité d'observateurs militaires, de membres de la police civile, de spécialistes des droits de l'homme et de membres d'opérations humanitaires;
- Exprime sa volonté d'incorporer une dimension genre des les OSPs ;
- Prie le Secrétaire Général de s'assurer que les opérations sur le terrain incluent une composante féminine ;
- Prie le Secrétaire général de communiquer aux États Membres des directives et éléments de formation

<sup>77</sup>

concernant la protection, les droits et les besoins particuliers des femmes, ainsi que l'importance de la participation des femmes à toutes les mesures de maintien de la paix et de consolidation de la paix ;

- Invite les États Membres à incorporer ces éléments, ainsi que des activités de sensibilisation au VIH/sida, dans les programmes nationaux de formation qu'ils organisent à l'intention du personnel des forces militaires et de la police civile qui se prépare à un déploiement ; et
- prie en outre le Secrétaire général de veiller à ce que le personnel civil des opérations de maintien de la paix reçoive une formation analogue.

Dans la revue de **Beijing Plus Cinq** de la Plateforme d'Action, les Etats membres des NU se sont encore une fois engagés à dispenser une formation sensible au genre à tous les acteurs dans les OSPs. « L'institutionnalisation de la participation des femmes » au maintien de la paix et dans la résolution des conflits a été identifiée comme le plus grand défi et elle a été considérée comme étant importante est stratégique pour les Etats membres de promouvoir les femmes dans le domaine du maintien de la paix par des affectations à des hauts postes de responsabilité.

**La Déclaration de Windhoek** relative au Plan d'Action de la Namibie sur **l'Intégration de la Dimension Genre dans les Opérations Multidimensionnelles de Soutien de la Paix** (2000) a précédé la Résolution 1325 et émis des recommandations détaillées pour l'intégration du genre dans les domaines suivants :

- les négociations en vue de la conclusion d'un cessez-le feu et/ou des accords de paix ;
- les mandats ;
- le leadership ;
- la planification, la structure et les ressources des missions ;
- le recrutement ;
- la formation ;
- les procédures de suivi, évaluation et devoir de rendre compte ; et
- la conscientisation du public.

La déclaration se base sur la compréhension selon laquelle assurer l'efficacité des OSPs, les principes de l'égalité du genre doivent pénétrer dans

l'ensemble de la mission à tous les niveaux, assurant ainsi la participation des femmes et des hommes comme partenaires et bénéficiaires égaux dans tous les aspects du processus de paix, depuis le maintien de la paix, la réconciliation et la construction de la paix à une situation de stabilité politique dans laquelle les femmes et les hommes jouent des rôles égaux dans le développement politique, économique et social de leur pays. La recommandation émet des recommandations concrètes.

- La mission initiale d'évaluation pour toute OPS devrait comprendre un conseiller principal en intégration du genre ;
- Tous les mandats des OSPs devraient se référer au CEDF, ainsi qu'aux autres instruments juridiques internationaux pertinents.
- Les mécanismes de suivi devraient être établis au sein du mandat de la mission afin de mettre totalement en œuvre l'intégration du genre pendant la période de reconstruction post conflit.
- Une formation d'orientation obligatoire en ce qui concerne les questions relatives au genre organisée à l'arrivée dans les zones de la mission devrait comprendre :
  - un code de conduite ;
  - la culture, l'histoire et les normes sociales du pays hôte ;
  - la CEDF ; et
  - le traitement des cas de harcèlement sexuel et d'assaut sexuel.
- Le devoir de rendre compte pour toutes les questions relatives à l'intégration du genre au niveau du terrain devrait être instauré au plus haut niveau, au niveau du Représentant Spécial du Secrétaire Général qui devrait être investi de la responsabilité

de s'assurer que l'intégration du genre est mise en œuvre dans tous les domaines et composantes de la mission.

- Le format actuel des rapports, en particulier les rapports sur la situation et les rapports périodiques adressés au Secrétaire Général devrait comprendre l'état d'avancement de l'intégration du genre dans toutes les missions de maintien de la paix.
- Tous les moyens possibles devraient être utilisés pour conscientiser davantage le public sur l'importance de l'intégration du genre dans les OSPs. Dans ce sens, les médias devraient jouer un rôle significatif et positif.

La Résolution 1325 demandait au Secrétaire Général de soumettre un rapport sur les progrès accomplis en 2002. Le **Rapport du Secrétaire Général sur les Femmes, la Paix et la Sécurité (2002)** a émis d'autres recommandations pour l'action en ce qui concerne le maintien de la paix :

- Action 10 : Incorporer d'une manière explicite les dimensions genre dans les mandats de toutes les missions de maintien de la paix, y compris des dispositions pour le traitement systématique de la question dans tous les rapports adressés au Secrétaire Général.
- Action 11 : Exiger que les données collectées pendant la recherche, les évaluations, le suivi, l'évaluation et les rapports des opérations de paix soient systématiquement triées par sexe et âge et que des données spécifiques sur la situation des femmes et des filles et l'impact des interventions sur elles soient fournies.
- Action 12 : Garantir les ressources financières et humaines pour l'intégration du genre, y compris la mise en place de

conseillers/unités du genre dans les OSPs multidimensionnelles et les activités de renforcement des capacités ainsi que les projets ciblés pour les femmes et les filles dans les budgets approuvés de la mission.

**La Résolution du Parlement Européen sur les Aspects du Genre dans la Résolution des Conflits et la Construction de la Paix (2000)** couvre un certain nombre de domaines pour assurer la protection des femmes et des filles dans les régions affectées par le conflit. Dans le contexte du maintien de la paix, l'accent est mis sur la nécessité d'accroître le nombre des femmes soldats de la paix afin d'améliorer les relations avec la communauté locale. La résolution couvre trois domaines de mise en œuvre :

- la protection des populations touchées par la guerre ;
- les efforts internationaux de prévention et des résolution des conflits armés ; et
- la participation de la communauté dans la prévention et la résolution des conflits armés.

Sous le titre *Efforts Internationaux pour la Prévention et la Résolution des Conflits Armés*, cette section que la plupart rattache au maintien de la paix, une utilisation accrue des méthodes non militaires de gestion des crises est encouragée et par conséquent elle lance un appel aux Etats membres et à la **Commission Européenne** pour :

- recruter plus de femmes dans les services diplomatiques ;
- nommer plus de femmes dans les postes diplomatiques internationaux et les postes de directions au sein des NU et augmenter le pourcentage des femmes dans les délégations aux réunions nationales, régionales et internationales relatives à la paix et à la sécurité ;

- s'assurer qu'au moins 40 pour cent de femmes occupent des postes en les domaines de la réconciliation, du maintien de la paix, de l'application de la paix, de la construction de la paix et de la prévention des conflits ;
- entreprendre une analyse systématique genre comme partie intégrante de la planification des efforts de reconstruction et des interventions extérieures ; et
- promouvoir la création d'un mécanisme national pour l'égalité du genre au sein des gouvernements par le biais du **Ministère du Genre, d'un Bureau Genre, ou un Bureau chargé du Statut de la Femme.**

Sous le titre « Participation basée dans la Communauté dans la Prévention et la Résolution des Conflits Armés », la Résolution met l'accent sur l'importance de l'implication et de l'appropriation locale du processus de paix et de réconciliation et à cet égard lance un appel aux Etats membres et à la Commission pour :

- soutenir la création et le renforcement des ONGs et s'assurer que les factions en guerre incorporent les représentants de la société civile – dont 50 pour cent devraient être des femmes – dans les équipes de négociations de paix ;
- promouvoir un débat public dans les régions qui sortent d'un conflit sur les abus basés sur le genre en s'assurant que les hommes et les femmes bénéficient des initiatives extérieures de reconstruction dans le processus ; et
- payer une attention particulière aux besoins spécifiques de réhabilitation des filles soldats.<sup>78</sup>

---

78

Malgré l'existence de ces politiques internationales et d'un certain nombre d'autres politiques régionales qui soutiennent la conscience du genre dans le maintien de la paix, il n'y a pas eu d'efforts systématiques de mise en œuvre.

## 7. **ENTREPRENDRE UNE ACTION STRATEGIQUE : QUE PEUVENT FAIRE LES FEMMES BATISSEURS DE LA PAIX ?**

Au niveau international et régional, les femmes peuvent exiger :

1. l'inclusion des besoins spécifiques au genre dans tous les mandats et résolutions relatifs aux OSPs ;
2. que les unités genre constituent une composante intégrale bien dotée en ressources de toutes les OSPs ;
3. que l'expertise soit une exigence nécessaire pour tous les chefs des opérations de maintien de la paix ;
4. que les Etats qui fournissent des soldats de maintien de la paix s'assurent que toutes leurs forces reçoivent une formation obligatoire en matière des droits de l'homme et de protection des civils, en particulier en ce qui concerne les besoins spécifiques de protection des femmes contre la violence basée sur le genre ;
5. que les Etats qui fournissent des soldats de maintien de la paix encouragent le déploiement des femmes soldats de la paix et des femmes chefs de l'opération ;
6. que les organismes internationaux responsables des OSPs s'assurent que les normes juridiques internationales relatives à la violence sexuelle et à la violence basée sur le genre sont incluses dans le code pénal standard intérimaire pour son utilisation par les autorités de transition qui assurent les fonctions de police civile et la protection de la population locale ;

7. que toutes les missions d'enquête sur le maintien de la paix et les OSPs dans le pays organisent des consultations avec les organisations féminines et s'appuient sur les initiatives de construction de la paix des femmes, conformément au mandat de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des NU ; et

8. que les médias internationaux couvrent les expériences spécifiques et les perspectives des femmes et des filles dans tous les pays où fonctionnent des OSPs.

De plus, une liste de contrôle relative au genre peut être fournie pour la définition des mandats et des résolutions relatifs aux OSPs soit selon un contexte spécifique à un pays ou le contexte spécifique d'une question. De telles listes de contrôle pourraient être canalisées au Conseil de Sécurité par le biais du **Bureau des NU du Conseiller Spécial sur les Questions du Genre et le Progrès de la Femme (OSAGI)**, le **Fonds des Nations pour le Développement des Femmes (UNIFEM)**, ou le Groupe de Travail des ONGs sur les Femmes, la Paix et la Sécurité. En ce qui concerne les contextes spécifiques d'un pays, il est également important que les opérations d'enquêtes du Conseil de Sécurité aient les détails des contacts des organisations féminines représentatives et les consultent. Ces listes de contact peuvent également être canalisées au système des NU par le Groupe de Travail des ONGs sur les Femmes, la Paix et la Sécurité.

Au niveau national et local, les organisations féminines peuvent faire des contacts avec l'opération de maintien de la paix par le biais de l'Unité Genre, du point focal, de l'officiel chargé de la composante droits de l'homme ou de la liaison avec les ONGs. En termes d'action spécifique, les femmes peuvent :

1. insister pour que les OSPs consultent les organisations féminines locales et qu'elles soutiennent les initiatives locales de construction de la paix telles que le demande la Résolution 1325 ;
2. éduquer la société civile sur le rôle et les responsabilités de l'opération de maintien de la paix dans leur pays ;
3. documenter et faire rapport sur tout abus à l'ombudsman, au responsable de la discipline, à l'unité genre ou à l'unité des droits de l'homme. Si ceux-ci n'existent pas, les femmes peuvent collaborer pour lancer un appel en faveur de la création d'un mécanisme d'imputabilité par le chef de l'opération ou approcher les médias locaux, nationaux et internationaux ;
4. être impliquées dans la formation des soldats de maintien de la paix en matière de conscience du genre dans le contexte de leur pays et de la situation de conflit ;
5. rapporter toutes questions relatives au trafic des hommes au bureau du chef de l'opération ou à l'ombudsman ;
6. être impliquées dans la planification des initiatives DDR afin de s'assurer que les considérations spécifiques au genre sont soutenues d'une manière appropriée, en particulier les besoins de réintégration des femmes et des jeunes filles combattantes, leurs personnes à charge, les veuves et les communautés dans lesquelles les combattants sont entrain d'être réintégrés (voir section sur le DDR) ;
7. faire rapport sur toutes questions qui ne seraient pas traitées par l'opération de maintien de la paix au Groupe de Travail des ONGs des NU sur les Femmes, la Paix et la Sécurité et développer à plusieurs niveaux des stratégies de collaboration pour le plaidoyer pour modifier la situation ;
8. travailler avec les unités genre et s'assurer qu'elles sont consultées et incluses dans tous les processus formels et informels de paix facilités par l'opération de maintien de la paix. Elles peuvent convoquer des réunions régulières, organiser des briefings et assurer une diffusion appropriée de l'information dans la langue locale ; et
9. demander la visite et le rapport du Rapporteur Spécial sur la Violence à l'égard des Femmes et référer les questions relatives aux abus et à la violence aux points focaux nationaux chargés du rapport sur la CEDEF (CEDAW).



## WHERE CAN YOU FIND MORE INFORMATION?

“Amnesty International’s 15-Point Program for Implementing Human Rights in International Peace Support Operations.”  
New York: Amnesty International, n.d. 19 July 2004 <<http://web.amnesty.org/pages/aboutai-recs-peace-eng>>.  
*Final Report: “Building Capacities for Peacekeeping and Women’s Dimensions in Peace Processes” – Joint European Union-Latin American and the Caribbean Conference.* Santiago, Chile: LOM, 2002. 19 July 2004 <<http://www.peacewomen.org/resources/Peacekeeping/Chilepkconf02.pdf>>.  
“Gender and Peacekeeping Training Course.” London and Ottawa: UK Department for International Development and Canadian Department of Foreign Affairs, 2002. 19 July 2004 <<http://www.genderandpeacekeeping.org/menu-e.asp>>.  
*Gender and Peace Support Operations: Opportunities and Challenges to Improve Practice.* London: International Alert, 2001. 19 July 2004 <<http://www.international-alert.org/women/women/publications/PSOBRIEF.PDF>>.  
*Gender Justice and Accountability in Peace Support Operations: Closing the Gaps.* London: International Alert, 2004. 19 July 2004 <<http://www.womenbuildingpeace.org>>.  
*Gender Mainstreaming in Peacekeeping Activities: Report of the Secretary-General.* New York: United Nations General Assembly, 2003. 19 July 2004 <<http://www.peacewomen.org/resources/Peacekeeping/DPKOgendermainstreaming03.pdf>>.  
*Gender Mainstreaming in Peace Support Operations: Moving beyond Rhetoric to Practice.* London: International Alert, 2002. 19 July 2004 <<http://www.international-alert.org/women/women/publications/pso.pdf>>.  
Higate, Paul. “Gender and Peacekeeping Case Studies—The Democratic Republic of the Congo and Sierra Leone.”  
*Monograph 91.* Pretoria, South Africa: Institute for Security Studies, 2004. 19 July 2004 <<http://www.iss.org.za/pubs/Monographs/No91/Contents.html>>.  
History of the Gender Advisory Capacity at DPKO Headquarters: A Compilation of Excerpts from UN Documents – Compiled by the Peace Women Project <[www.peacewomen.org](http://www.peacewomen.org)>.  
*Mainstreaming a Gender Perspective in Multidimensional Peace Operations.* New York: United Nations Department of Peace Support Operations, 2000. 19 July 2004 <<http://www.peacewomen.org/resources/Peacekeeping/UN2000.pdf>>.  
Rehn, Elisabeth and Ellen Johnson Sirleaf. “Women and Peace Operations.” *Women, War and Peace: The Independent Experts’ Assessment on the Impact of Armed Conflict on Women and Women’s Role in Peace-building.* New York: United Nations Development Fund for Women, 2002. 26 October 2004 <[http://www.unifem.org/filesconfirmed/149/217\\_chapter05.pdf](http://www.unifem.org/filesconfirmed/149/217_chapter05.pdf)>.

“Ten Rules: Code of Personal Conduct for Blue Helmets.” New York: United Nations Department of Peace Support Operations, n.d. 19 July 2004 <[http://www.genderandpeacekeeping.org/resources/5\\_UN\\_Codes\\_of\\_Conduct.pdf](http://www.genderandpeacekeeping.org/resources/5_UN_Codes_of_Conduct.pdf)>.  
“United Nations Peacekeeping.” New York: United Nations, 2004. 19 July 2004 <<http://www.un.org/Depts/dpko/dpko/index.asp>>.  
*The Windhoek Declaration - Namibia Plan of Action On ‘Mainstreaming a Gender Perspective In Multidimensional Peace Support Operations,’ 2000.*  
“Women, Gender, and Peacekeeping.” New York: Women’s International League for Peace and Freedom, 2004. 19 July 2004 <[www.peacewomen.org/un/pkwatch/pkindex.html](http://www.peacewomen.org/un/pkwatch/pkindex.html)>.  
“Women, War, Peace, and Peacekeeping.” New York: United Nations Development Fund for Women, 2004. 19 July 2004 <<http://www.womenwarpeace.org/issues/peacekeeping/peacekeeping.htm>>.  
CONFLICT PREVENTION, RESOLUTION AND RECONSTRUCTION • 49  
**ACRONYMS**  
**AU** African Union  
**CARICOM** Caribbean Community  
**CEDAW** Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women  
**CIVPOL** United Nations Civilian Police  
**DAW** Division for the Advancement of Women United Nations  
**DDR** Disarmament, Demobilisation and Reintegration  
**DPA** United Nations Department of Political Affairs  
**DPKO** United Nations Department of Peacekeeping Operations  
**DRC** Democratic Republic of the Congo  
**ECOMOG** Economic Community of West African States Monitoring Group  
**ECOWAS** Economic Community of West African States  
**ICC** International Criminal Court  
**ICCPR** International Covenant on Civil and Political Rights  
**ICRC** International Committee of the Red Cross  
**IDP** Internally Displaced Person  
**MINUGUA** United Nations Verification Mission in Guatemala  
**NATO** North Atlantic Treaty Organisation  
**NGO** Non-Governmental Organisation  
**OAS** Organization of American States  
**OSAGI** Office for the Special Adviser on Gender Issues and the Advancement of Women of the United Nations  
**OSCE** Organization for Security and Cooperation in Europe  
**PSO** Peace Support Operations  
**RCMP** Royal Canadian Mounted Police  
**SADC** Southern African Development Community  
**SOFA** Status of Forces Agreements  
**SRSG** Special Representative of the Secretary General of the United Nations  
**UN** United Nations  
**UNIFEM** United Nations Development Fund for Women

**UNHCR** United Nations High Commissioner for Refugees  
**UNMIL** United Nations Mission in Liberia  
**UNMIK** United Nations Mission in Kosovo  
**UNOMIL** United Nations Observer Mission in Liberia  
**UNTAET** United Nations Transitional Administration in East Timor

**50 • INCLUSIVE SECURITY, SUSTAINABLE PEACE: A TOOLKIT FOR ADVOCACY AND ACTION**

## ENDNOTES

1. UN Department for Peace Support Operations, 12 September 2004 <<http://www.un.org/Depts/dpko/dpko/index.asp>>
2. The peace support operation in Afghanistan is different in that it is a political operation supported by the Department for Peacekeeping Operations (DPKO).
3. UN Department for Peacekeeping Operations.
4. Reimbursements have been deferred at times, because of cash shortages caused by Member States' failure to pay their dues on time. Since the great majority of troops in UN peacekeeping operations are contributed by developing countries, this places an additional financial burden on Member States that can least afford it.
5. McKenna, Magin 2002 "Sins of the Peacekeepers", Sunday Herald, 11 July 2002, see <[www.sundayherald.com/25914](http://www.sundayherald.com/25914)>.
6. UNWIRE, "Bosnia: Firm with New US Iraq Contract Drops Balkan Sex Case Appeal," 5 May 2003.
7. A mercenary is a hired soldier who will work for anyone he or she is paid by.
8. See International Convention Against the Recruitment, Use, Financing and Training of Mercenaries, A/Res/44/34 December 1989 see <<http://www.un.org/documents/ga/res/44/a44ro34.htm>>, and OAU Convention for the Elimination of Mercenaries in Africa, OAU Doc. CM/433/Rev.L, Annex 1 1972 <<http://www1.umn.edu/humanrts/instree/mercenaryconvention.htm>>.
9. Commission on Human Rights. "The Use of Mercenaries As a Means of Violating Human Rights and Impeding the Exercise of the Right of Peoples to Self-Determination," Resolution 2003/2 adopted at the 47th meeting, 14 April 2003.
10. To view the ten codes of conduct, see <[http://www.genderandpeacekeeping.org/resources/5\\_UN\\_Codes\\_of\\_Conduct.pdf](http://www.genderandpeacekeeping.org/resources/5_UN_Codes_of_Conduct.pdf)>.
11. International Alert. *Gender Justice and Accountability in Peace Support Operations: Closing the Gaps* London: International Alert, 2004.
12. Cohn, Ilene. "The Protection of Children in Peacemaking and Peacekeeping Processes" Harvard Human Rights Journal Cambridge: Harvard University, 1999.
13. See Santiago conference final report chapter "Peace-keeping Operations and Gender Equality in Post-Conflict Reconstruction" by Sherrill Whittington, representing the UN Department for Peacekeeping Operations, Best Practices Unit, November 2002. 8 September 2004, see <<http://www.peacewomen.org/resources/Peacekeeping/Chilepkconf02.pdf>>.
14. UN Department for Peace Keeping Operations statistics presented to UN Office of the Special Adviser on Gender Issues, 2004.
15. See Santiago conference final report, at <<http://www.peacewomen.org/resources/Peacekeeping/Chilepkconf02.pdf>>.
16. Source the DRC Women's Networks: Réseau des Femmes pour un Développement Associatif and Réseau des Femmes pour la Défense des Driots et la Paix.
17. Gender Justice and Accountability.
18. See Regulation 1999/1: United Nations Transitional Administration for East Timor; Regulation 45/2000 Self-Government of Municipalities of Kosovo/a. The language for East Timor provides: "In exercising their functions, all persons undertaking public duties or holding public office in East Timor shall observe internationally recognized human rights standards, as reflected, in particular, in... The Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women of 17 December 1979." The UNMIK reference merely takes CEDAW into account along with other regional and international human rights instruments.
19. Serious Crimes Unit, Information Release: "Three Prosecutors Sworn-in to Appear at the Special Panels for Serious Crimes", July 2003, see <[www.etan.org/et2003/july/04-10/08prosec.htm](http://www.etan.org/et2003/july/04-10/08prosec.htm)>.
20. See, REDE, Feto Timor Loro Sae Timorese Women's Network, Statement to Donors Conference for East Timor, Brussels 5-6 December 2000 <[http://etan.org/et2000c/december/10-](http://etan.org/et2000c/december/10-16/06women.htm)

- 16/06women.htm> and REDE, Feto Timor Loro Sae Timorese Women's Network, Statement on the occasion of the United Nations Security Council special session on "The Role of Women in Maintaining International Peace and Security, Dili, October 24, 2000 <<http://etan.org/et2000c/october/22-31/24ther.htm>>. For a further discussion of UNTAET's Gender Affairs Unit, see Whittington 2003.
21. Lyth "Getting it Right? A Gender Approach to UNMIK Administration in Kosovo." Stockholm: Kvinna till Kvinna Foundation, 2001, 10-11.
22. Lyth.
23. Lyth 16.
24. DeGroot, Gerard. "Wanted: A Few Good Women: Gender Stereotypes and their Implications for Peacekeeping" Paper presented at Women in NATO Forces 26th Annual Meeting, May 2002. <<http://www.peacewomen.org/resources/Peacekeeping/AFewGoodWomen.html>>.
25. Interviews with Mozambican returnees by University of Witwatersrand Refugee Research Programme, South Africa, 1996.
26. DeGroot, 2002.
27. Gender Justice and Accountability.
28. See for example, Grieg, "War Children of the World." Bergen, Norway: War Children & Identity Project, 2001. 19, 20-30, 42-43, 45-46 and 97-99.
29. Grieg 2-43.
30. Grieg 45-46.
31. "The Convention on the Rights of the Child." New York: United Nation, n.d. 15 June 2004 <<http://www.unicef.org/crc/crc.htm>>.
32. "Liberia: UNMIL's Crackdown on Trafficking Puts Women at Risk" *Refugees International Bulletin*, May 10, 2004.
33. Martin, "Sexual Exploitation in Liberia: Are the conditions ripe for another scandal?" 2004. 12 September 2004 <[http://www.sos-sexisme.org/English/Sexual\\_Exploitation.htm](http://www.sos-sexisme.org/English/Sexual_Exploitation.htm)>
34. Martin.
35. Lamptey, Comfort. Email to the author. 7 September 2004.
36. Ibid.
37. Qtd. in Anderlini, Sanam Naraghi. *Negotiating the Transition to Democracy and Reforming the Security Sector: The Vital Role of South African Women*. Washington, DC: Women Waging Peace, 2004. 8 September 2004 <[www.womenwagingpeace.net/content/articles/SouthAfricaSecurityExecSummary.pdf](http://www.womenwagingpeace.net/content/articles/SouthAfricaSecurityExecSummary.pdf)>.
38. Lamptey.
39. International Alert. *Gender Mainstreaming in Peace Support Operations: Moving beyond Rhetoric to Practice* London: International Alert, 2002. Also see Gender Links study on UN operation in South Africa.
40. See Santiago conference final report chapter by Colonel Annette H. Leijenaar "Women's Participation in Peacekeeping Forces." November 2002.
41. Fitzsimmons, Tracy. "Engendering a new police identity?" *Peace Review* 10, no.2, 1988. 269-274.
42. Gender Links. *Mainstreaming a Gender Perspective in Multidimensional Peace Support Operations: South Africa Case Study*. Johannesburg: Gender Links, nd. 14 May 2004 <<http://www.genderlinks.org.za/docs/2001/sa-genderpeacekeeping.pdf>>.
43. DeGroot 2002.
44. International Alert. *Gender and Peace Support Operations: Opportunities and Challenges to Improve Practice* London: International Alert, 2001.
45. Ibid.
46. The NGO Working Group on Women, Peace and Security members currently: Amnesty International; Femmes Africa Solidarité; Hague Appeal for Peace; International Alert; International Women's Tribune Center; Women's Action for New Directions; Women's Commission for Refugee Women and Children; Women's International League for Peace and Freedom.
47. Pasqual, Leigh. "Rwandan female ex-combatants can play important role in peacekeeping." New York: UNIFEM, 2004.
48. Based on International Alert summary document of EU Parliament Resolution on *Gender Aspects of Conflict Resolution and Peacebuilding*, 2000 see <https://www.womenbuildingpeace.org>

## LA RECONSTRUCTION POST CONFLIT

SANAM NARAGHI ANDERLINI AND JUDY EL-BUSHRA

Au moment où le conflit continue, la fourniture de l'assistance humanitaire—les aliments de base, les tentes et les services médicaux - constitue une priorité aussi bien pour les acteurs nationaux qu'internationaux. La signature d'un accord de paix ou tout autre événement qui marque la fin officielle de la guerre montre le début de la reconstruction post conflit. Les agences bilatérales et multilatérales arrivent pour travailler avec les gouvernements nationaux, et gérer et déboursier presque tous les fonds pour la reconstruction économique et sociale. Cette transition de la guerre à la paix n'est pas aisée. Plus souvent que non « le secours d'urgence, le travail de réhabilitation et l'assistance au développement co-existent...et interagissent »<sup>1</sup> Lorsque les accords de paix tiennent et que la violence militaire s'arrête, la concentration de l'aide change du secours d'urgence au développement social et économique à long terme.

Parmi les bailleurs de fonds internationaux, il y a une idée répandue comme quoi la reconstruction sociale et économique, immédiatement pendant la phase post conflit - souvent connue sous le nom de phase de transition—n'est pas seulement une clé pour prévenir l'irruption d'un conflit, mais est également une étape critique vers un développement à long terme. En 2002, un consortium d'acteurs internationaux, y compris le **Centre pour les Etudes Internationales et Stratégiques**, a publié le Cadre de Reconstruction Post Conflit<sup>2</sup>. Le cadre identifie trois phases d'activités entre la « cessation du conflit violent et le retour à la normale »<sup>3</sup> En se chevauchant et non pas toujours avec consistance, les trois phases (notées ci-dessus) aident dans l'identification des priorités et dans la compréhension du passage de la guerre à la paix.

1. La **Réponse initiale** vient immédiatement après la fin de la multiplication de la violence et est caractérisée par la disponibilité des services humanitaires d'urgence, la stabilité et les interventions militaires pour offrir la sécurité de base. Sur le plan international, de telles réponses comprennent aussi le déploiement des forces de maintien de la paix (voir chapitre sur les opérations de soutien de la paix).
2. la Phase de Transformation ou de transition est une période dans laquelle les capacités locales légales émergent et doivent être appuyées, avec une attention particulière nécessaire pour relancer l'économie, y compris la reconstruction physique, en assurant des structures fonctionnelles pour la gouvernance et les procédures juridiques et jetant les bases pour mettre en place un bien-être social de base tel que l'éducation et les soins de santé.
3. La Phase finale ou la période du renforcement d'un développement durable est un moment où les efforts de restauration doivent être consolidés pour aider dans la prévention du retour au conflit. Les acteurs militaires—particulièrement les forces internationales de maintien de la paix – se retirent et la société commence à se « normaliser » durant cette phase.

Le rôle critique des populations locales dans la reconstruction post conflit est souvent dominé par l'arrivée de grands acteurs internationaux mais il est reconnu que la reconstruction ultime effective et durable est largement déterminée par l'engagement et les capacités des populations locales, y compris le gouvernement national et la société civile, pour maintenir le processus. De façon croissante, les acteurs internationaux

entrent en contact maintenant avec les organisations locales en partenariat pour les efforts de reconstruction. Pourtant, les femmes et les groupes de la communauté à la base qui sont en première ligne dans le processus de réconciliation sont marginalisés et exclus. Ce chapitre, bien que ce ne soit pas d'une manière définitive, offre une vue globale des politiques et pratiques de la communauté internationale lorsqu'elles s'engagent dans la reconstruction post conflit. Pour le dire de façon générale, ceci inclut la réponse aux problèmes de sécurité, de gouvernance et de justice, ainsi que le développement économique et le bien-être social. Cependant, comme les autres chapitres de cette trousse à outils sont réservés à plusieurs de ces problèmes, le présent chapitre met l'accent sur le redressement économique. Il souligne l'impact des politiques et des programmes sur la femme, les défis et les opportunités qu'elles rencontrent dans la mise en place des réformes sociales et économiques qui répondent à leurs besoins et les manières par lesquelles les organisations des femmes ont résolu ces problèmes.

### 1. QU'EST CE QU'ON APPELLE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET RECONSTRUCTION ?

Les dimensions économiques et sociales de la reconstruction incluent le rétablissement des composantes fonctionnelles de la société, y compris :

- Restaurer la **sécurité intérieure**, y compris la réintégration des populations déracinées, et le désarmement, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants (voir les chapitres en rapport avec ça) ;
- Renforcer les capacités administratives et les **capacités de gouvernance** (voir chapitre sur la gouvernance) ;

Réparer les **infrastructures physiques**, y compris la construction des maisons, des routes et des ponts, rétablir l'approvisionnement en eau et électricité ainsi que les fournitures de carburant, réparer les écoles, les marchés et les hôpitaux, recruter le personnel, et dispenser la formation nécessaire pour les opérations et la maintenance ;

Etablir le fonctionnement des **infrastructures financières** et la **restructuration économique**. Cela inclut la création d'un système bancaire et financier crédibles ; une planification fiscale et des budgets, la rétablissement d'une base économique centrée sur l'agriculture traditionnelle ou la production pastorale et les industries existantes ; la création d'un environnement propice pour générer de nouvelles ressources de revenus et la croissance économique. Cela comprend également l'octroi des crédits bancaires ou de dons au monde des affaires ou aux nouvelles entreprises, la formation des compétences, le développement de nouvelles industries et le commerce et l'élimination de la criminalité et du contrôle des acteurs armés sur les secteurs importants de l'économie ;

Rétablir un **système judiciaire** crédible et fonctionnel, y compris les processus de préparation de la législation, la réforme des cours et des processus judiciaires, le recrutement du personnel, la formation et l'initiation d'un programme d'alphabétisation

- juridique national (voir chapitres sur la justice transitionnelle et les droits de l'homme) ; et
- Assurer le **bien-être social**, y compris les besoins en soins de santé de la population, (ex : la sécurité alimentaire, fournir les services sociaux de base et reconstruire les systèmes d'éducation).

Clairement, ces questions ne sont pas les seules nécessaires pour les activités post conflit, mais la phase de conflit peut déterminer les acteurs primaires, le type d'assistance la plus nécessaire et ce qui pourrait être fourni.

## 2. QUI ET QU'EST CE QUI EST IMPLIQUÉ DANS LA RECONSTRUCTION POST CONFLIT ?

Les sociétés qui sortent de conflits sont devenues une préoccupation croissante pour plusieurs donateurs internationaux. Il y a une conscience selon laquelle, au moment où la guerre est terminée, la paix, spécialement la paix durable, ne vient pas si facilement. L'extrême pauvreté, les rivalités ethniques, politiques, religieuses, la prolifération des armes, les gouvernements et infrastructures non existants, tout cela constitue de grandes menaces qui peuvent facilement faire retomber un pays dans la guerre. Simultanément et malgré la multitude de défis, la période post conflit est aussi une période d'espoir et d'opportunité. Comme elle vient après des années et même des décennies de guerre, c'est le moment - quoique bref - où les ressources sont disponibles pour aider à résoudre les causes profondes de la guerre et à dessiner l'avenir d'une nation.

Au niveau international, il est reconnu que dans plusieurs cas, « gagner la paix » pose un plus grand défi que gagner la guerre et que reconstruire la nation est un processus long et complexe. On comprend également qu'aucune institution agissant seule ne peut résoudre chaque problème.

### LES ACTEURS

Plusieurs des acteurs clés impliqués dans la reconstruction post conflit sont énumérés ci-dessous. Bien que dans la plupart des cas, tel que signalé, ils aient des politiques spécifiques sur le l'intégration du genre et le renforcement des capacités des femmes,

ces politiques ne sont pas souvent efficacement mises en œuvre au niveau du terrain.

1. **Le Groupe de la Banque Mondiale** comprend cinq institutions et est la propriété de 184 Etats membres. Les Etats Unis sont le plus grand actionnaire, possédant juste un peu plus de 16 pour cent des voix. Il comprend :<sup>4</sup>
2. **La Banque Internationale pour le Développement et la Reconstruction (BIRD)**, qui met un accent sur la réduction de la pauvreté à travers des crédits, des garanties et des services de consultatifs aux pays à moyen revenu dignes de recevoir des crédits;
3. **l'Association Internationale de Développement (AID)** qui fournit des crédits sans intérêt aux 81 pays les plus pauvres du monde;
4. **la Société Financière Internationale (SFI)** qui assure la promotion du développement économique en apportant son appui au secteur privé;
5. **l'Agence Multilatérale de garantie d'investissement**, qui encourage l'investissement étranger dans les pays pauvres en fournissant des garanties contre les pertes non commerciales (ex : résultant de la guerre) ; et
6. **le Centre International pour le Règlement des Disputes relatives à l'Investissement** qui encourage l'investissement étranger en fournissant des services d'arbitrage et de médiation en cas de disputes.

**La Banque Mondiale** se réfère spécialement à la BIRD et à l'IDA. Le **Directeur National** dirige ses bureaux dans chaque pays et a la première

responsabilité de développer une **Stratégie d'Assistance pour le Pays (SAP)**. La SAP est un plan triennal qui définit les domaines de priorité pour l'investissement, l'assistance technique et l'activité pour la **Banque**.

Depuis les années 1990, la Banque Mondiale est devenue de plus en plus impliquée dans les activités d'aide post conflit. Entre 1980 et 1990, les prêts de la Banque aux pays en période post conflit ont augmenté de 800 pour cent, ce qui a représenté 16 pour cent du total de l'activité de prêt de la Banque cette année. Les chiffres les plus récents indiquent que l'assistance de la Banque Mondiale aux pays en période post conflit s'élèvent à quelques 25 pour cent des se prêts ; en 2003, le montant s'élevait à 18,5 millions de \$.<sup>5</sup> En partie, cette augmentation est due à la montée des conflits immédiatement après la fin de la Guerre Froide et ainsi à une augmentation en nombre des pays qui pourraient être catégorisés comme « post conflit » au cours des années ultérieures. Mais, c'est aussi dû à l'implication croissante de la Banque dans de telles situations. La Banque fournit également de plus en plus l'aide sous forme de dons plutôt que de crédits aux pays en phase post conflit.

La Banque possède également un **Fonds Post Conflit (FPC)** qui accorde des dons pour la reconstruction sociale et physique. Il est administré par l'**Unité de Reconstruction et de Prévention des Conflits**. En 2003 seulement, 13 millions de \$ ont été déboursés à travers ce Fonds. Le Fonds accepte des demandes en provenance des organisations non gouvernementales (ONGs) et les associations de la société civile dans les régions en conflit, mais utilisent les bureaux nationaux de la Banque Mondiale pour évaluer la viabilité des demandes. Les bureaux nationaux doivent approuver et

recommander les demandeurs de fonds auprès de l'FPC.

Les politiques de la Banque Mondiale sur l'égalité du genre affirment que:

- Les disparités persistantes en matière du genre empêchent l'efficacité et la croissance économique et ;
- La politique publique peut faire une différence en mettant fin au fossé en matière du genre.

La Politique Genre de la Banque vise à réduire les disparités liées au genre et à renforcer la participation de la femme dans le développement économique des pays membres. A cette fin, la Banque - à travers son travail analytique, sa politique de conseils, et ses programmes de prêts -aide les pays membres à :

réviser et modifier, selon le besoin, le cadre juridique et réglementaire ;

renforcer la base de données pour l'analyse du genre ;

Obtenir le financement nécessaire pour appuyer ces politiques et ces programmes ; et

Elaborer des politiques et des programmes sensibles au genre en :

- identifiant les barrières auxquelles les femmes font face ;
- évaluant les coûts et les avantages des stratégies pour faire face à ces barrières ;
- assurant une mise en œuvre effective du programme et
- établissant des systèmes efficaces de suivi et d'évaluation basés sur des données désagrégés par rapport au genre.

Pour l'analyse des questions relatives au genre dans chaque pays, la Banque utilise les évaluations relatives à la pauvreté et au genre, les données sur les dépenses publiques, tout autre travail économique, et un dialogue interne dans chaque pays. L'analyse est destinée à être incorporée dans la stratégie d'assistance de chaque pays et est reflétée dans le programme de prêt.<sup>6</sup>

**Les Banques de Développement Multilatéral** spécifiques pour chaque région (BDM) sont des institutions qui fournissent une assistance financière et des conseils professionnels aux pays pour le développement économique et social au niveau régional. Le terme BDM est utilisé pour se référer au Groupe de la Banque Mondiale et à quatre banques régionales :

La **Banque Africaine de Développement (BAD)** met l'accent sur le développement en Afrique ;

La **Banque Asiatique de Développement (BAD)** met l'accent sur la réduction de la pauvreté en Asie et dans le Pacifique ;

La **Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD)** investit en Europe de l'Est, dans les Balkans et dans un certain nombre d'Etats de l'ex-Union Soviétique ; et

Le **Groupe Inter-Américain des Banque de Développement (GIABD)** finance les efforts de développement en Amérique Latine et dans les Caraïbes.

Le **Bureau pour la Coordination des Secours Humanitaires (OCHA)** est le point focal des Nations Unies pour répondre aux urgences complexes et aux catastrophes naturelles. L'OCHA a le mandat de coordonner les réponses humanitaires, de développer les politiques et d'entreprendre le plaidoyer. L'OCHA coordonne son travail à

travers **un Comité Permanent Inter-Agences (CPIA)** qui comprend la plupart des agences clés des NU, les ONG humanitaires et le **Comité International de la Croix Rouge (CICR)**. L'OCHA n'est pas impliqué dans les opérations quotidiennes, mais il coordonne :

- le développement d'une stratégie commune pour l'aide humanitaire parmi ses partenaires sur terrain ;
- l'évaluation des situations et des besoins – dans une crise, le travail de OCHA est « de 1) identifier l'ensemble des besoins humanitaires ; 2) élaborer un plan d'action réaliste ... qui évite les répétitions ; et 3) surveiller l'état d'avancement et ajuster les programmes en conséquence. »<sup>7</sup>
- travailler en réseaux et tenir des réunions avec les acteurs clés afin que les expériences et l'information soient partagées et qu'il y ait une transparence et une responsabilité accrues parmi les acteurs ;
- mobiliser les ressources— particulièrement à travers le Processus des Appels Consolidés qui identifie les priorités pour financement et est un moyen rentable d'atteindre les principaux donateurs ;
- résoudre les problèmes au milieu d'une crise. Lorsque les autres agences ou ONGs n'ont pas de mandat, l'OCHA prend le devant dans la résolution des problèmes (par ex. négocier avec les parties en conflit pour fournir une aide humanitaire aux populations civiles) ; et
- l'utilisation des outils et mécanismes pour améliorer la coordination parmi les agences. Par exemple, l'OCHA est responsable de « l'analyse de l'alerte précoce » pour

suivre les crises humanitaires potentielles. Il utilise une méthodologie basée sur les indicateurs d'alerte précoce pour identifier les crises potentielles, la résurgence du conflit, ou la détérioration des situations (voir chapitre sur la prévention des conflits).<sup>8</sup>

#### **4. Le Programme de Développement**

**des Nations Unies (PNUD)** est la première agence des NU qui traite des questions de développement, particulièrement en mettant l'accent sur la gouvernance démocratique, la réduction de la pauvreté, la prévention et le redressement de la crise, l'énergie et l'environnement durables ainsi que le VIH/SIDA. Etant donné la présence du PNUD dans les pays souvent avant, durant et après les crises et les conflits, le **Bureau de Prévention des Conflits et de Redressement de l'Agence** est devenu un acteur de premier plan dans les Etats en transition post conflit. Son but est de coordonner les efforts des NU sur le terrain et de jouer le rôle de leader dans les missions des NU qui aident à déterminer les priorités pour la reconstruction sociale et économique d'un pays. Le PNUD est aussi un membre du CPIA (voir ci-haut).

Traditionnellement, le PNUD a centré le gros de son travail sur le partenariat avec les entités nationales ou gouvernementales, mais c'est aussi un partenaire et un donateur de premier plan pour les organisations de la société civile, y compris les ONGs nationales et les associations basées dans la communauté. Au **Népal**, le PNUD a mis en place un fonds fiduciaire de 2,6 millions de \$, financé par des bailleurs extérieurs, pour renforcer les organisations de la société civile dans leurs efforts de reconstruction des sociétés affectées par la violence.<sup>9</sup>

Les bureaux du PNUD dans le monde entier sont dirigés par des **Représentants Résidents (Res Reps)**, qui sont responsables des consultations avec les agences des NU et les acteurs internationaux et travaillent avec le gouvernement national et les acteurs de la société civile dans l'identification des priorités de développement et dans l'initiation, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes internes au pays. Le PNUD joue le rôle de leader dans la formulation du **Cadre d'Assistance au Développement des NU (CADNU)** pour tout pays. D'habitude celui-ci élabore la politique et les priorités du programme pour une période quinquennale.

Les politiques du PNUD en ce qui concerne le genre affirment que :

« Faire de l'égalité du genre une réalité est un engagement essentiel du PNUD. En tant que question transversale, le genre doit être traité dans tout ce que l'organisation fait. Pourquoi ? Parce que l'égalité entre les hommes et les femmes est juste, équitable et correcte - c'est un objectif qui en vaille la peine en soi et pour lui-même, un objectif qui est au cœur du développement humain et des droits de l'homme parce que l'inégalité basée sur le genre est un obstacle au progrès, une barrière sur la voie du développement humain. Lorsque le développement n'est pas 'engendré', il est en 'danger'... Il existe deux approches complémentaires à la réalisation de l'égalité du genre : l'intégration du genre et la promotion du renforcement des capacités de la femme. Les deux sont très importantes.»<sup>10</sup>

**5. Le Fonds des Nations Unies pour le Développement de la Femme (UNIFEM)** travaille en partenariat avec les agences des NU, les gouvernements et la société civile en fournissant l'assistance technique et financière pour promouvoir les droits,

les capacités et les opportunités des femmes au niveau mondial. Ses principaux domaines de concentration sont :

- le renforcement des droits économiques et des capacités des femmes ;
- susciter l'émergence de la bonne gouvernance et l'instauration de la paix ;
- promouvoir les droits de l'homme des femmes.

Dans le contexte des pays affectés par des conflits, l'UNIFEM appuie la participation des femmes dans les processus de paix et de reconstruction en fournissant une formation en matière de leadership et de renforcement des capacités, en facilitant le contact avec la communauté internationale, en appuyant l'activisme et les actions de plaidoyer pour la paix chez les femmes indigènes et en initiant des projets d'alerte précoce et de prévention des conflits. L'UNIFEM possède 15 bureaux régionaux et sous-régionaux.

**6. Le Département des NU pour les Opérations de Maintien de la Paix (DPKO)** a élargi ses politiques et sa gamme d'expertise pour satisfaire les demandes dans des domaines aussi variés que les opérations de maintien de la paix pour s'étendre au-delà de l'exécution des tâches de nature militaire et des efforts de soutien de la paix, et même de construction de l'Etat. Sur la question de genre, depuis l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des NU en 2000, de nouvelles initiatives ont été lancées, y compris la nomination des bureaux et conseillers à temps plein dans les missions, les efforts pour intégrer les perspectives du genre dans les efforts de désarmement et de réintégration des combattants, pour promouvoir l'équilibre du genre dans les forces locales de police, pour fournir une formation sur les questions en rapport avec

la violence à domicile et le trafic, pour élaborer des projets à « impact rapide » basés sur leur impact différentiel sur les femmes et les hommes et pour soutenir l'inclusion des lois et processus électoraux sensibles u genre.

Dans son propre contexte organisationnel, et particulièrement par rapport au recrutement des forces de maintien de la paix, le DPKO reconnaît que « poursuivre l'équilibre du genre peut potentiellement accroître le pool de talents. En outre, l'intégration du genre peut augmenter la compréhension d'une situation complexe. Cela peut conduire à de nouvelles hypothèses et définitions. Cela peut suggérer des approches différentes à une fin souhaitée et révéler des ressources et des talents négligés. »<sup>11</sup> Le DPKO déclare également que « le besoin d'accroître la participation des femmes dans tous les aspects des opérations de paix à tous les niveaux, surtout aux niveaux les plus élevés de prise de décision, reste une préoccupation prioritaire. »<sup>12</sup> Cependant, le département place l'obligation de recrutement des femmes sur les Etats membres, en notant que « le Secrétaire Général a lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils augmentent le recrutement des femmes en qualité d'observateurs militaires, de troupes de maintien de la paix et de police civile. »<sup>13</sup>

**D'autres Agences de la Famille des Nations Unies** sont également impliquées dans les efforts de redressement social et économique post conflit. L'**Organisation International du Travail (OIT)** qui se spécialise dans les droits du travail et la promotion de la justice sociale et des droits de l'homme est un acteur clé dans la recherche des solutions aux problèmes économiques et d'emploi dans les pays qui sortent d'un conflit. En travaillant avec les gouvernements, la société civile et les

organisations syndicales, elle fournit une assistance technique pour améliorer les opportunités d'emploi et assurer la disponibilité de la protection sociale des travailleurs. Le **Programme Alimentaire Mondial (PAM)** est l'agence leader en matière d'aide alimentaire et de lutte contre la faim pendant les crises et les situations d'urgence, y compris les conflits. Il est fortement engagé à œuvrer avec les femmes, reconnaissant que les femmes constituent « la première voie la plus rapide vers la réduction de la pauvreté et da la faim. »<sup>14</sup> L'**Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)** est l'agence numéro un chargée d'assurer la sécurité alimentaire et d'assister les nations dans leurs efforts pour améliorer les normes nutritionnelles et la production agricole.

Le mandat du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) est la protection des enfants. Dans les pays ravagés par la guerre, l'UNICEF est activement impliqué dans la réintégration des enfants soldats, dans la restauration des écoles et l'éducation des enfants (voir chapitre sur la sécurité des enfants).

En principe, dans l'ensemble du système des Nations Unies, la détermination existe en faveur de l'égalité du genre et le renforcement des capacités des femmes, avec plusieurs institutions qui tirent leurs politiques des recommandations de la **Plateforme d'Action de Beijing de 1995**. En outre, il y a un système d'engagement beaucoup plus large vers la réalisation des **Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)** qui comprennent l'égalité du genre et le renforcement des capacités des femmes (voir l'encadré). Dans la pratique, on doit encore faire plus de progrès pour réaliser l'égalité.

## Les Objectifs de Développement du Millénaire<sup>15</sup>

En septembre 2000, suite à des vastes consultations au niveau mondial, les Etats membres des NU se sont rencontrés à New York pour épouser et endosser les Objectifs de Développement du Millénaire (ODMs) à l'horizon 2005.

Selon la **Banque Mondiale**, les ODMs engagent la communauté internationale vers une vision élargie du développement, une vision qui vigoureusement assure la promotion du développement de l'homme en tant que clé au progrès social et économique durable dans tous les pays, et reconnaît l'importance de créer un partenariat mondial pour le développement. Les objectifs ont été unanimement acceptés en tant que cadre pour mesurer le progrès du développement.

Les huit objectifs sont :

- Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim ;
- Réaliser une éducation primaire universelle ;
- Promouvoir l'égalité du genre et renforcer les capacités de la femme;
- Réduire la mortalité infantile ;
- Améliorer la santé maternelle ;
- Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies ;
- Assurer un environnement durable ; et
- Développer un partenariat mondial pour le développement.

Atteindre ces objectifs est devenu l'objectif premier de toutes les agences de développement bilatérales et multilatérales et les agences d'aide. La plupart des pays qui sont le plus éloignés de la réalisation des ODMs sont ceux qui sont affectés par les conflits.

L'introduction des ODMs a rendu possible la restructuration des relations parmi les bailleurs de fonds et entre les donateurs, les gouvernements bénéficiaires et la société civile. Le mécanisme pour réaliser cela est le processus de la **Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP)**. Le processus SRP est destiné à être participatif en impliquant le gouvernement, les institutions financières et la société civile qui s'accordent sur les priorités de réduction de la pauvreté. Les organisations de la société civile qui ont suivi le processus de la SRP jusqu'ici ont identifié deux problèmes majeurs :

La participation a été de loin inférieure à celle souhaitée et la participation des femmes a été particulièrement minime dans bien de cas. Les organisations des femmes se sont plaintes de n'avoir pas été souvent informées du processus, et lorsqu'elles étaient capables de participer, leurs préoccupations n'étaient pas entendues. Le résultat est que les questions relatives au genre n'ont pas été intégrées efficacement dans le processus de la SRP.

Le plan de financement qui résulte du processus (dans la forme du **Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté**) est obligatoire et restrictif. En effet, la société civile a été invitée dans le monde du développement de la prise de décision sur les finances, mais on lui a aussi révélé qu'une fois les décisions prises, seuls les projets et les organisations qui se conforment aux stratégies acceptées seront en mesure d'avoir accès au financement.

**8. L'Organisation pour la Coopération et le développement Economique (OCDE)** joue aussi un rôle influent dans la prévention des conflits et le renforcement de la paix. Il est composé de trente Etats membres engagés en faveur de la démocratie et de l'économie de marché. L'organisation travaille avec plus de 70 pays, les ONGs et la société civile. Il produit des instruments reconnus internationalement, des recommandations et des décisions pour « promouvoir les règles du jeu dans domaines où un accord international est nécessaire afin que les pays pris individuellement accomplissent des progrès dans une économie mondialisée. »<sup>16</sup> Les activités de l'OCDE comprennent la recherche et la publication et la collecte et l'analyse des statistiques sur des questions allant de l'assistance au développement à l'éducation et à la science. L'organisation est divisée en une série de départements thématiques, directions autres commissions. Les questions en rapport avec la coopération avec les pays en développement viennent sous les auspices de la Direction de la Coopération au Développement qui appuie le travail du **Comité d'Assistance au Développement (CAD)**. Les 23 membres<sup>17</sup> du CAD sont tous de grands donateurs qui sont « supposés avoir certains objectifs communs en rapport avec la conduite de leurs programmes d'aide. A cette fin, les directives sont préparées pour les praticiens du développement dans les capitales et sur le terrain. »<sup>18</sup>

En 1997, le CAD a sorti ses *Directives sur le conflit, la Paix et la Coopération au Développement au Seuil du 21<sup>ème</sup> Siècle*, qui établit une nouvelle norme dans l'aide internationale aux Etats affectés par les conflits. En 2004, les *Directives pour Aider à Prévenir les Conflits* était publié comme complément au travail de 1997.

Parmi les principes clés recommandés à la communauté de développement, on note qu'ils devraient :

- activement engager les femmes, les hommes et les jeunes dans les processus de renforcement de la paix et d'élaboration de politique. Tous les acteurs ont besoin de bien tenir compte des liens envahissants entre les différences du genre et les conflits violents et leur prévention et résolution. ;
- renforcer les capacités locales pour influencer la politique publique et trouver une solution à l'exclusion politique et sociale.

La position de l'OCDE/CAD sur les questions de genre dans le développement est que « le progrès vers l'égalité du genre et le renforcement des capacités des femmes est vital pour améliorer les conditions économiques, sociales et politiques dans les pays en développement. Le savoir, les intuitions et l'expérience des femmes et des hommes sont exigés si le développement doit être total, durable et réellement centré sur l'homme. L'égalité du genre exige des mesures spécifiques aux niveaux macro, meso et micro afin de propulser des actions de réponse aux questions relatives au genre dans le travail de développement.<sup>20</sup>

Le travail du CAD sur l'égalité d genre est dirigé par **Gendernet**, un forum international des experts en genre dans les agences bilatérales et multilatérales pour partager l'expérience et développer des politiques et des approches communes. Gendernet publie des études, des directives, des papiers d'enquête et autres matériels en rapport avec le genre et le développement en général, y compris les questions relatives au genre et conflit. Il

organise également des ateliers thématiques avec des experts de l'intérieur du système des NU, de la société civile et des gouvernements.<sup>21</sup>

Les documents, particulièrement les directives en provenance de la CAD, reflètent un tout commun de politiques et de normes auxquelles les membres de la CAD doivent adhérer lorsqu'ils sont impliqués dans la fourniture de l'assistance au développement dans n'importe quel endroit. Les ONG et autres qui militent pour l'égalité du genre pendant la reconstruction sociale et économique post conflit peuvent ainsi utiliser les directives pour contrôler et tenir les membres de la CAD responsables de leurs engagements.

**9. Les Donateurs Bilatéraux**—y compris les Etats Unis (EU), la Canada, la Suède, les membres de l'Union Européenne (UE), le Japon et plusieurs autres Etats—fournissent des fonds à travers les NU et la Banque Mondiale, et directement aux gouvernements locaux, aux ONGs nationales et internationales et aux sociétés privées et aux sous-traitants pour le travail de reconstruction. Le niveau et la nature de leur appui varient selon leur passé, leur intérêt et leur implication avec le pays. Dans bien des cas, ces agences ont créé des bureaux spécialisés pour répondre aux différentes phases et dimensions du conflit et du redressement post conflit. **L'Agence des Etats Unis pour le Développement International (USAID)** appuie principalement les efforts de développement à long terme dans les pays pauvres et c'est un acteur principal dans la fourniture de l'assistance humanitaire d'urgence aux pays en guerre et aux régions frappées par les catastrophes naturelles. Il a le mandat de mettre « de côté des fonds pour les petites entreprises et les entreprises tenues par les femmes ». Cependant, son **Bureau d'Initiatives de**

**Transition (OTI)** est spécialisé à travailler dans des zones sujettes aux conflits ou dans des zones de « transition immédiate post conflit », avec un but de fournir une aide graduée et à court terme qui aide à établir un pont entre l'assistance humanitaire et les efforts de développement à long terme de l'USAID. De même, le premier objectif du **Département pour le Développement International (DfiD)** au Royaume Uni est de réduire la pauvreté dans le monde. Son **Département des Conflits et des Affaires Humanitaires** met l'accent sur les questions liées aux conflits.

Comme le prouve ce qui suit, plusieurs agences bilatérales ont des politiques claires en ce qui concerne l'intégration du genre et le renforcement des capacités des femmes dans leurs efforts opérationnels.

**L'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) :** « l'attention à l'égalité du genre est importante pour une bonne pratique du développement et se trouve au cœur du progrès social et économique. Les résultats du développement ne peuvent pas être maximisés et soutenus sans faire attention aux différents besoins et intérêts des femmes et des hommes. Si les réalités et les voix de la moitié de la population ne sont pas complètement reconnues, les objectifs de l'ACDI pour 'réduire la pauvreté et contribuer à un monde plus stable, équitable, et prospère' ne seront pas atteints. »<sup>22</sup>

**Le DfiD :** « Il existe une masse croissante et indiscutable de preuves qui montrent que non seulement les femmes subissent tout le poids de la pauvreté, mais également que le renforcement des capacités des femmes est un préalable important pour son élimination. L'égalité du genre est une nécessité si le fléau qu'est la pauvreté doit être supprimé et si les

nations du monde doivent créer un avenir sécurisé, durable et prospère... La lutte pour l'égalité du genre est un instrument important pour faire sortir les centaines de millions de personnes de la pauvreté. Au delà de ce qui précède, il s'agit également d'un élément central d'une lutte plus large en faveur des droits de l'homme pour tous. »<sup>23</sup>

**UE:** « L'égalité des genres est cruciale pour le développement en général et le lien entre le genre et la pauvreté a rendu la pertinence de l'intégration du genre dans la coopération au développement plus critique que jamais auparavant... Les investissements dans l'amélioration de la situation des femmes (fournir l'éducation, améliorer la santé et assurer la sécurité de leurs droits à la terre et au travail) se traduisent en accroissement de la productivité et en réduction de la mortalité infantile et maternelle, de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté. »<sup>24</sup>

**L'Agence Japonaise pour la Coopération Internationale (JICA):** « Viser le renforcement des capacités de la femme et l'égalité du genre dans tous les aspects de l'assistance au développement est aujourd'hui considéré comme un impératif... Réaliser le renforcement des capacités de la femme et l'égalité du genre ne veut pas seulement dire augmenter le nombre de femmes ciblées par les projets, mais aussi intégrer la dimension genre dans toute l'assistance avec les instruments de la JICA. »<sup>25</sup>

**L'Agence Suédoise de Coopération pour le Développement International:** « L'accent sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la coopération suédoise pour le développement est basé sur deux prémisses importantes: Premièrement, la longue et permanente conviction que l'égalité est *une question de*

*droits de l'homme*; et deuxièmement, la reconnaissance croissante que l'égalité – égalité des droits, des opportunités et des obligations pour les femmes et les hommes - est une condition préalable pour un développement efficace et durable centré sur l'homme. »<sup>26</sup>

**USAID:** « L'USAID a un intérêt spécial pour l'avancement des femmes à travers le monde. La santé, l'éducation, les opportunités économiques et les droits de l'homme des femmes sont au cœur des sociétés stables et qui réussissent ainsi que de la croissance économique. Un des principes fondamentaux du plan stratégique du nouveau Département d'Etat/USAID est que 'tous les citoyens, hommes et femmes, sont indispensables pour répondre aux défis critiques d'aujourd'hui et pour atteindre les objectifs d'égalité, de paix et de sécurité'. »<sup>27</sup>

**10. Les ONGs internationales** entreprennent une large variété d'activités dans la phase de reconstruction post conflit. Sur le terrain, des distinctions entre phases de « conflit » et de « post conflit » peuvent être artificielles en pratique. Il existe d'innombrables ONGs qui oeuvrent au niveau international, régional ou national pour la reconstruction sociale et économique post conflit. Pour la plupart, l'éventail des activités qu'elles entreprennent doit être déterminé par le contexte spécifique et leur expertise institutionnelle. Comme exemple d'une gamme de projets entrepris par les ONGs internationales dans la reconstruction post conflit, les programmes de CARE/USA au **Guatemala** comprennent les projets de développement de la société civile, des banques des villages, de l'éducation, de la santé maternelle et infantile, de démocratisation, de protection contre les catastrophes, de développement des femmes, du VIH/SIDA et des jeunes, ainsi

que l'eau et l'hygiène.<sup>28</sup> Il y a également des ONGs internationales qui mettent l'accent sur le renforcement des capacités des femmes et l'égalité du genre. L'ONG Women for Women International (L'Internationale des Femmes pour les Femmes) ayant son siège aux Etats Unis appuie les projets de formation professionnelle et les projets d'activités génératrices de revenus pour les femmes des pays déchirés par la guerre. Kvinna Til Kvinna, une ONG suédoise, a soutenu le renforcement des capacités des femmes dans un certain nombre de pays en phase post conflit, surtout en **Bosnie et en Herzégovine**.

Les interventions internationales peuvent être directes (c-à-d que les agences internationales peuvent fournir elles-mêmes les services de santé, assurer la réunification des enfants enlevés avec leurs familles ou gérer des projets agricoles) ou ils peuvent être exécutés par le biais des partenaires locaux. Là où la sécurité ne peut pas être garantie, comme en **Irak** en 2003-04 ou en **Afghanistan** en 2001-04, les agences internationales se sentent souvent obligées de retirer leur personnel, tout en continuant d'appuyer leurs partenaires locaux financièrement, par la formation ou en planifiant conjointement. Ceci permet à l'agence internationale de suivre la situation qui prévaut sur le terrain, tout en organisant le lobbying sur le plan international et en accomplissant un travail de solidarité au nom de leurs partenaires. Cette forme d'appui indirect est aussi bénéfique pour le renforcement des capacités locales et l'appropriation des projets. C'est aussi une bonne pratique pour les acteurs internationaux d'aider à mettre en place des systèmes et des stratégies à travers le partenariat, plutôt que d'être directement opérationnels.

**11. Les Acteurs Nationaux** jouent un rôle pivot dans la négociation des financements

auprès de la communauté internationale et la définition de leurs priorités. Les principales préoccupations de l'Etat en période immédiatement consécutive au conflit concernent la sécurité militaire, la réconciliation, la mise en place des structures politiques et l'intégration des ex-parties au conflit dans les rouages nationaux. En **République Démocratique du Congo**, le gouvernement de transition mis en place en 2003 a intégré cinq parties au conflit au sein du gouvernement en donnant à chacune un Poste de Vice Président, en intégrant les groupes rebelles dans l'armée nationale et en préparant le pays pour des élections après deux ans. En **Ouganda**, un programme d'éducation (y compris la construction des écoles et la formation des enseignants) a été élaboré par le biais du Programme de Reconstruction du Nord de l'Ouganda, comme moyen riposter aux années de négligence qui avaient en définitive poussé les jeunes à abandonner l'école et à se faire enrôler dans les forces rebelles.

Les organisations de la société civile sont aussi importantes et ont souvent de plus grandes capacités que les entités étatiques pendant la période qui suit immédiatement le conflit. Mais la période post conflit amène de nouveaux défis en ce qui concerne leurs relations avec l'Etat et les donateurs internationaux. Dans les pays déchirés par la guerre, la société civile est forte. C'est le principal fournisseur de services et le principal bénéficiaire de l'assistance internationale. Toutefois, pendant la période qui suit immédiatement le conflit, l'accent des bailleurs internationaux tend à changer pour soutenir le renforcement des capacités de l'Etat en vue d'affirmer son contrôle et maintenir l'autorité. Ceci peut signifier une diversion directe des fonds de la société civile au gouvernement et une marginalisation de la société civile de l'arène internationale au moment où ses capacités et son expertise sont le plus nécessaires.

12. **Les entreprises à but lucratif**, tels que les sociétés d'ingénieurs et de construction, ont souvent une forte présence dans les pays en phase post conflit, elles ouvrent des bureaux, engagent un personnel local et plus tard sous-traitent des aspects de travail aux entreprises locales. Bien que les agences bilatérales et multilatérales de développement aient la responsabilité globale des projets de reconstruction, le travail réel est souvent sous-traité aux entreprises privées ou aux fournisseurs de services. De plus petites entreprises fournisseurs de service disposant d'une expertise dans des questions spécifiques comme les soins de santé et l'éducation sont également présentes. Elles offrent également des possibilités d'emploi et une collaboration avec la communauté locale des affaires et les ONGs. Dans beaucoup de cas, les entreprises ont un mandat spécifique en ce qui concerne l'emploi des femmes ou le soutien des entreprises et organisations dirigées par des femmes.

### **LE PROCESSUS : DEFINIR LES PRIORITES ET L'ALLOCATION DES RESSOURCES**

Aussitôt qu'un accord de paix internationalement reconnu est signé, (c'est-à-dire qu'il y a un cadre politique pour la paix) plusieurs agences clés mènent une **évaluation des besoins** internes à chaque pays. Le niveau de coordination varie à travers et entre les institutions, mais il y a une coopération entre les agences des NU, la Banque Mondiale, et souvent avec les des autres banques multilatérales de développement. En **Afghanistan** en 2002, malgré l'absence d'un accord formel de paix entre les factions en conflit, la planification de la reconstruction post conflit a eu lieu. Les Représentants de la Banque Asiatique de Développement étaient membres des équipes envoyées dans le pays.

Le processus d'évaluation des besoins n'a pas été systématique à travers les institutions ou les pays et de nouveaux efforts sont en cours pour créer un cadre qui pourrait aider le personnel international à mener les évaluations. Dans le système des NU, suite à l'évaluation préliminaire des besoins, les agences des NU chargées du travail de développement mènent une **Evaluation Commune du Pays (CCA)**. « La CCA est un processus basé dans le pays pour revoir et analyser l'état du développement national et identifier les problèmes clés en tant que base d'un plaidoyer, de dialogue politique, et d'une préparation pour l'**UNDAF** », le plan quinquennal d'assistance au développement des Nations Unies.<sup>29</sup> Les donateurs tels que l'USAID et le DfID mènent également des évaluations des besoins et ont des critères qui aident à déterminer leur engagement dans un pays.

Ces évaluations aident souvent à déterminer le programme d'ensemble et les questions à discuter pendant les conférences internationales des donateurs au cours desquelles les principaux bailleurs bilatéraux annoncent des contributions de fonds pour soutenir la reconstruction en se basant sur les priorités identifiées pendant les évaluations des besoins ainsi que sur d'autres informations, y compris leurs propres mandats et leurs questions d'intérêt. Dans plusieurs cas, un « **fond fiduciaire pluri donateur** » est créé, et c'est à partir de ce fonds que les allocations sont faites aux acteurs internationaux et nationaux engagés dans les efforts de reconstruction. La Banque Mondiale administre le fonds soit seule ou conjointement avec d'autres institutions internationales.

De l'avis des activistes locaux de la société civile, en particulier les femmes, un objectif clé doit être d'assurer la

consultation avec les équipes internationales afin qu'elles intègrent les perspectives basées sur le genre dans leurs évaluations des besoins, des priorités et leurs interactions avec les donateurs.

## LES LECONS ET LES DEFIS

Dans les moments qui ont suivi le conflit en Bosnie, au Rwanda, - Haïti et au Timor Oriental, la communauté internationale—y compris les principaux pays donateurs, le système des NU, le système de la Banque Mondiale et le secteur des ONGs - a gagné une expérience significative dans la reconstruction post conflit. On assiste à une appréciation croissante du besoin d'adapter et de répondre, de manière spécifique, aux exigences de chaque pays. Mais au même moment, on comprend progressivement que pour que l'aide internationale soit efficace, elle doit être coordonnée et accordé en temps opportun - avec une acceptation commune des priorités.

Comme énoncé précédemment, l'aide en phase de reconstruction post conflit est une forme unique de l'assistance au développement avec deux objectifs clés :<sup>30</sup>

Répondre aux besoins à court terme, y compris l'assistance humanitaire, le secours et les autres formes d'assistance post-urgence ; et

Réparer (ou créer) les infrastructures physiques et institutionnelles nécessaires pour soutenir le développement économique à long terme.

Ces objectifs ne sont pas incompatibles. Inévitablement, dans beaucoup de cas, cependant, trouver un équilibre entre les questions concernant le court terme et le long terme et développer un processus de transition efficace constitue un défi. Dans

la plupart des cas, l'aide à court terme est accordée pour aider à satisfaire les questions humanitaires aiguës telles que le manque de nourriture ; mais l'attention humanitaire est typiquement très courte, ainsi les promesses faites pour une aide à long terme ne sont pas souvent réalisées. Toutefois, des études indiquent que dans les premières années après la guerre, les Etats possèdent très peu de capacités d'absorption des fonds, mais cela change radicalement à moyen terme. Clairement, il n'y a pas d'approche « valable pour toutes les situations » pour la reconstruction post conflit, mais les grandes institutions internationales utilisent des approches similaires pour définir les priorités et mettre en place les stratégies.

La communauté internationale essaie d'améliorer constamment la coordination et la collaboration avec les gouvernements locaux, mais il y a inévitablement un chevauchement, une fragmentation et des insuffisances qui ne trouvent pas de réponse. En outre, malgré la publicité qui entoure les réunions des donateurs, les promesses qui sont faites sont rarement réalisées dans leur entièreté. Souvent, des fois les pays donateurs « calculent deux fois » leur appui en incluant les contributions pré-existantes dans le pays avec leurs « nouvelles » promesses, ou en incluant leur financement normal des agences des NU comme partie de leurs promesses. Dans beaucoup de cas, les fonds ne sont décaissés, ou sont dépensés pour les besoins à court terme. En **Afghanistan**, entre janvier 2002 et mars 2003, les donateurs ont promis 2,1 milliards de \$ pour la reconstruction ; cependant, seuls 27 pour cent (499 millions de \$) ont été dépensés en faveur des projets majeurs. Le reste a été dépensé pour le secours humanitaire immédiat.<sup>31</sup>

<sup>31</sup> *Observations on Post Conflict Assistance in Bosnia, Kosovo, and Afghanistan*. Washington, DC: General Accounting Office, July 2003 <<http://www.gao.gov/new.items/d03980t.pdf>>.

Plusieurs leçons clés peuvent être tirées des expériences du passé :

- Avant que l'aide internationale ne soit fournie, il est important d'avoir un mandat ou un cadre politique pour une reconstruction qui a ses bases dans la résolution du conflit et qui est acceptée sur le plan national et international.
- Les gouvernements locaux dans le pays en conflits ont besoin d'être appuyés avec l'octroi d'un budget global public et transparent. La transparence et l'imputabilité sont importantes au début de ce processus.
- Les programmes de reconstruction doivent être élaborés en partenariat avec les autres donateurs, le gouvernement local et les populations du pays et ils doivent correspondre aux aspirations de la nation.
- Les acteurs internationaux doivent, le plus possible, coordonner leurs efforts (ex : mettre ensemble les ressources dans un fonds fiduciaire commun administré par la coalition des gouvernements nationaux, de la société civile et des représentants internationaux peut être un moyen de réduire la fragmentation et le double emploi). Les ONG devraient également avoir accès au fonds.

### **3. COMMENT EST CE QUE LA RECONSTRUCTION POST CONFLIT AFFECTE LES FEMMES ?**

L'important appui financier, l'assistance technique et l'attention accordés aux pays qui sortent immédiatement d'un conflit sont déterminés par l'engagement d'amener des changements économiques et politiques majeurs susceptibles de renforcer les perspectives de paix. Cet appui pourrait et devrait aussi répondre aux causes historiques de la discrimination à l'égard de secteurs particuliers, y compris les femmes.

Les fonds qui entrent, les programmes et projets qui sont développés et les principaux choix qui sont opérés, de la définition des priorités pour la reconstruction nationale aux décisions en rapport avec la reconstruction des écoles, des routes et des hôpitaux, ou la fourniture d'énergie, tous affectent la femme directement. Si les femmes sont absentes du processus de prise de décision et si les perspectives du genre ne sont intégrées dans les évaluations, la planification et la mise en œuvre - alors il est fort probable que les besoins des femmes soient négligés et leurs capacités ignorées. Les pays qui sortent de la guerre, où les femmes constituent souvent la majorité de la population, ne peuvent pas se permettre d'ignorer et de marginaliser leurs besoins et leurs compétences.

Les femmes ont besoin d'être impliquées dans les discussions sur les priorités de reconstruction afin de s'assurer que leurs voix et celles des groupes habituellement marginalisés sont entendues dans la planification des investissements et la mise en œuvre des projets. Elles doivent travailler avec les gouvernements locaux et les acteurs internationaux pour s'assurer que les compétences des femmes sont renforcées, prêter une attention spéciale à l'éducation et à la formation aux nouvelles technologies et plaider pour l'emploi des femmes dans les principaux efforts de la reconstruction. L'éducation des filles au niveau primaire et secondaire doit être appuyée et des programmes initiés pour permettre aux enfants qui ont raté l'école de reprendre leur éducation. Dans les endroits où les filles étaient ciblées pendant la guerre et où la plupart ont leurs propres enfants, les facilités de soins pour enfants et autres mesures incitatives (ex : les repas, les soins de santé) devraient être donnés pour faciliter leur présence à l'école.

Les organisations des femmes peuvent jouer un rôle direct dans les efforts de

reconstruction en participant aux appels d'offre pour l'obtention de contrats sur les projets de reconstruction physique et sociale, ainsi que l'appui aux projets de micro finance qui ciblent souvent les femmes. Ceci sera bénéfique à leurs membres et fournira aux organisations elles-mêmes l'expérience d'interagir dans un environnement d'affaire, et permettra de s'assurer que les fonds atteignent une vaste gamme de bénéficiaires.

### **LES DEFIS AUXQUELS LES FEMMES FONT FACE.**

Dans les zones d'intense conflit et de guerre, avec l'effondrement des services de l'état et des réseaux traditionnels d'appui, les ONG locales et internationales prennent la responsabilité de prendre soin des secteurs vulnérables de la population. Les femmes en particulier prennent le devant dans la prise en charge des orphelins, des malades et des vieillards et dans la fourniture d'un appui psychologique aux familles endeuillées et traumatisées. Elles recherchent également des opportunités économiques - souvent dans des conditions non familières et d'insécurité pour maintenir les niveaux de base en ce qui concerne la nourriture, l'eau et l'abri. Tout en reconnaissant la lourdeur du fardeau, ces tâches et responsabilités renforcent les compétences et les capacités des femmes et signifient souvent que les femmes sont éminemment placées pour s'engager dans les efforts de reconstruction.

Malgré cela, les femmes font face à une lutte pénible pour accéder à et bénéficier de l'aide post conflit. D'une part, elles font face à des contraintes dans leurs propres sociétés souvent dominées par les hommes. D'autre part, elles font face à une résistance ou un désintéressement de la part des acteurs internationaux qui contrôlent les grandes ressources, mais ont une capacité limitée, une volonté ou une compréhension pour organiser des consultations avec les femmes et assurer

une intégration effective du genre. Les contraintes qui pèsent sur la participation de la femme sont nombreuses :<sup>32</sup>

- Les femmes sont sous représentées aux niveaux des instances de prise de décision dans des institutions telles que les ministères, les conseils locaux et les ONGs internationales qui contrôlent les plus importantes ressources.
- La nature localisée et informelle de plusieurs organisations féminines, en plus de leur manque de contacts, rend difficile pour les femmes d'accéder aux fonds et aux programmes qui sont développés par les principaux acteurs internationaux.
- Les budgets du secteur social où les femmes pourraient probablement obtenir des emplois tendent à être les premiers à subir la réduction en période de régression économique et les femmes peuvent être exclues par discrimination de l'éducation, de la formation et de l'emploi.
- Les militaires mâles qui rentrent ou les hommes chefs de ménages peuvent entrer en compétition avec les femmes pour l'emploi et le contrôle des ressources économiques, et les femmes peuvent se voir « reléguées à la cuisine » à la fin de la guerre.
- Dans les communautés agricoles, les femmes peuvent être incapables d'entretenir les champs à cause du déplacement, d'un travail familial inadéquat ou la destruction des équipements ou des semences.
- Les lois en matière de propriété et d'héritage qui font respecter les droits de propriété pour les hommes chefs de

<sup>32</sup> Sorensen, Bridgitte. *Women and Post-Conflict Reconstruction: Issues and Sources*. Geneva: UNRISD War-torn Societies Project, 1998.

ménages seulement, peuvent exclure les femmes de l'accès à ou contrôle du crédit, de la terre et des autres moyens de production, même lorsque l'homme chef de famille est absent.

- Beaucoup de femmes qui ne peuvent pas avoir accès à la terre offrent leurs services aux autres fermiers pour des petits salaires insignifiants.
- Les femmes bousculent les normes de comportement acceptées lorsqu'elles s'adonnent à des activités illégales ou socialement inacceptables telles que le travail de cabaret, la préparation de la bière ou la prostitution pour la survie économique, ce qui peut se traduire en stigmatisation ou abus.<sup>33</sup>
- Les femmes peuvent se sentir incapables d'accepter un emploi formel à cause de la prise en charge des enfants et d'autres engagements à domicile.<sup>34</sup>
- L'immensité du volume de travail nécessaire pour prendre en charge la famille dans des circonstances économiques réduites peut être néfaste à la santé des femmes.
- La violence contre les femmes continue dans leurs ménages après la guerre. Ceci a un sérieux impact sur leur capacité à participer dans les sphères publiques et économiques.

#### **4. COMMENT EST CE QUE LES FEMMES SURMONTENT LES DEFIS ?**

Les organisations des femmes peuvent jouer un rôle fondamental en aidant les

femmes à surmonter les contraintes et les défis auxquels elles font face lorsqu'elles essaient d'accéder au bénéfice de l'aide à la reconstruction.

#### **FORMULER LES PRIORITES ET AVOIR UNE VOIX DANS LES RENCONTRES DES DONATEURS**

Les organisations féminines peuvent contacter les principaux acteurs internationaux tels que la Banque Mondiale et le PNUD pour les informer au sujet de la situation de la femme dans leur pays, plaider pour l'augmentation des perspectives genre dans leur travail, aider dans le processus d'évaluation des besoins pour s'assurer que les questions relatives au genre sont totalement intégrées et pour initier des consultations pour définir les priorités et s'assurer que les besoins des femmes sont pris en compte.

Les groupes des femmes peuvent aussi faire du lobbying pour une inclusion et une représentation dans les principales réunions des donateurs. Pour l'**Afghanistan**, avant la réunion internationale des donateurs de janvier 2002 à Tokyo au Japon, les efforts de plaidoyer par des activistes des droits des femmes en provenance de l'Afghanistan et d'ailleurs appuyés par l'UNIFEM, ont conduit à une réunion des groupes de femmes Afghanes avec les donateurs en Europe. A Tokyo, les défenseurs des droits de la femme, agissant par le biais du Groupe de Travail sur les Droits des Femmes Afghanes, ont soumis un certain nombre de propositions aux donateurs, y compris les recommandations suivantes : l'aide soit conditionnée par la participation des femmes dans la prise de décision en matière de reconstruction; que l'impact des interventions en ce qui concerne le genre soit évalué ; que les femmes soient les bénéficiaires de 50 pour cent de l'aide économique fournie ; que le Ministère des Affaires Féminines reçoive suffisamment

<sup>33</sup> Ibid.

<sup>34</sup> Baden, Sally. "Gender, Governance and the Feminisation of Poverty." *Women's Political Participation and Good Governance: 21st Century Challenges*. New York: UNDP, 1999; *ILO Gender Guidelines for Employment and Skills Training in Conflict-Affected Countries*. Geneva: International Labour Organisation, 1998.

de ressources et ; que les ONG soient financées.<sup>36</sup>

---

<sup>36</sup>. <http://www.wluml.org/english/newsfulltxt.shtml?cmd%5B157%5D=x-157-3389%20&cmd%5B189%5D=x-189-3389>>.

### **Le Conflit et la Féminisation de la Pauvreté<sup>35</sup>**

On dit souvent que le conflit violent est une gâchette pour « la féminisation de la pauvreté », ce qui signifie qu'on trouve de façon croissante les femmes dans les rangs des pauvres. Ceci arrive en partie à cause du nombre croissant de ménages dirigés par et à charge des femmes (parfois environ 30-40 pour cent dans les sociétés en transition post conflit). Les ménages dirigés par les femmes sont sensés être particulièrement vulnérables.

Une difficulté à laquelle les ménages dirigés par les femmes peuvent être confrontés est l'insuffisance des ressources en main-d'œuvre, en particulier dans les communautés agricoles, parce qu'il y a peu d'hommes adultes, et les femmes adultes sont occupées aux tâches domestiques. Une autre raison est que sans les hommes, elles ne sont pas bien reliées aux réseaux qui contrôlent le marketing, les approvisionnements, la prise de décision communautaire et entretiennent de faibles liens avec les structures de pouvoir.

Malgré leur vulnérabilité dans la société en général, il y a aussi des moments où les membres des ménages dirigés par les femmes se portent mieux que les autres, étant donné que les femmes mettent en avant le bien-être de la famille. Aussi, en fonction des conditions culturelles et de la façon dont la guerre a réduit les rôles traditionnels des hommes dans l'économie, les femmes trouvent souvent de nouveaux débouchés publics pour le commerce et les autres activités génératrices de revenu. Au **Somaliland**, l'absence d'une réglementation gouvernementale aux affaires des occasions de prospérité. Cela a été positif pour les femmes dans une certaine mesure, parce qu'elles occupent actuellement et progressivement des rôles croissants dans le commerce. Mais de tels changements sont souvent temporaires. Habituellement, après la guerre, les femmes sont forcées de quitter les emplois et mises sous pression pour confier le contrôle des ressources aux hommes.

Le défi pour ceux qui souhaitent appuyer les femmes chefs de ménages est d'accroître leurs droits (c'est à dire, renforcer leur position lorsqu'il s'agit de faire des réclamations contre les autorités et les autres membres de la communauté). Cela peut être fait en changeant la législation et les politiques, en accroissant la conscience des femmes en ce qui concerne leurs droits et en appuyant leurs efforts pour exprimer leurs besoins. Cependant, cela est difficile à réaliser lorsque tous ménages sont susceptibles d'être exceptionnellement vulnérables et lorsque de nouveaux systèmes de gouvernance et de législation ne sont pas encore en place. Dans ces circonstances, les femmes comptent plus largement sur l'appui réciproque.

<sup>35</sup> Baden; Gardner, Judith and El-Bushra, Judy, Eds. *Somalia, the Untold Story: The War through the Eyes of Women*. London: CIIR/Pluto Press, 2004.

Pendant la période qui a suivi le conflit en **Bosnie en Herzégovine** et au **Rwanda**, suite aux efforts de plaidoyer par des groupes internationaux, des fonds spécifiques (allant jusqu'à 5 millions de \$) étaient créés sous les auspices des agences internationales, avec le mandat d'appuyer les femmes et de promouvoir leur participation dans la reconstruction. En **Irak** en 2004, des organisations basées aux Etats Unis y compris **Women Waging Peace** (les Femmes se Battent pour la Paix) ont initié des efforts de plaidoyer et de renforcement de la conscience qui ont en dernier ressort, ont conduit à l'allocation de 10 millions de \$ pour le renforcement des capacités de femmes, un montant tiré du paquet d'aide approuvé par le **Congrès Américain**. En **Somaliland**, les groupes de femmes ont insisté sur la réfection des hôpitaux locaux et des services d'éducation et ont cherché des financements pour les facilités de micro crédits pour les jeunes démobilisés.<sup>37</sup> Au **Kosovo**, 22 organisations de femmes se sont mises ensemble dans une série de rencontres pour discuter de l'implication des femmes dans la politique et la reconstruction sociale et économique. Cela a été considéré comme une préparation des femmes pour prendre part dans les activités de reconstruction dirigées par l'**Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)**. Comme résultat, six femmes ont été nommées au conseil intérimaire de transition.<sup>38</sup>

## **INFLUENCER LES POLITIQUES ET LES BUDGETS NATIONAUX**

Dans la période post conflit, comme de nouveaux ministères sont mis en place et les budgets nationaux créés, c'est l'occasion de s'assurer que les politiques au niveau national sur une gamme de

questions sont sensibles au genre. Une approche prise dans plusieurs pays est de mettre en place un Ministère des Affaires Féminines (MAF) ayant pour mandat le renforcement des capacités de la femme ainsi que celui de travailler avec les autres ministères pour s'assurer que les questions relatives au genre sont totalement intégrées dans leur travail. Une inquiétude selon laquelle un tel ministère risquerait de marginaliser les femmes est couramment exprimée, mais il est important de disposer d'un ministère avec un budget destiné aux femmes. En **Afrique du Sud**, par contre, en l'absence d'un ministère attribué, une Commission sur l'Egalité du Genre est prévue par la Constitution et est chargée de promouvoir l'égalité du genre, de faire des recommandations sur la législation et d'assurer le suivi des progrès du pays dans la réalisation de l'égalité du genre conformément aux normes internationales.<sup>39</sup> En outre, pris individuellement, les ministères, comme c'est le cas pour le Ministère de la Défense, possèdent des points focaux genres chargés d'assurer la promotion de l'égalité du genre au sein de l'institution.

Plaider pour et initier des **budgets relatifs au genre** est une autre approche pour permettre l'intégration des perspectives du genre dans l'économie nationale. Faire la budgétisation des questions relatives au genre est un exercice dans lequel les allocations financières du gouvernement sont revues pour évaluer si les ressources représentent une utilisation efficace pour réaliser l'égalité du genre. Trois sortes d'éléments du budget sont analysés : les dépenses allouées aux programmes et aux politiques ciblant spécifiquement le genre (tels que les projets destinés spécifiquement aux femmes), les dépenses qui font la promotion de l'égalité des genres et celles qui l'intègrent dans d'autres domaines. Par exemple, si la population d'un pays est à plus de 60 pour

<sup>37</sup> Gardner and El-Bushra.

<sup>38</sup> Abdela, Lesley. "Kosovo: Missed Opportunities, Lessons for the Future." *Development in Practice* 13/2&3, Oxford: Oxfam, 2004.

<sup>39</sup> [http://www.safrika.info/ess\\_info/sa\\_glance/constitution/cge.htm](http://www.safrika.info/ess_info/sa_glance/constitution/cge.htm).

cent féminine, avec une majorité en âge de procréation, les budgets relatifs au genre devraient assurer que des fonds sont affectés dans le domaine de la santé reproductive. Les exercices de budgétisation des questions du genre peuvent être faits de manière interne au sein du gouvernement, mais sont plus efficaces si la société civile participe.<sup>40</sup>

Les programmes tels que l'**Initiative d'un Budget Sensible au Genre** - conduits par l'**UNIFEM**, le **Secrétariat du Commonwealth**, et le **Centre de Recherche pour le Développement International** - ont développé des outils pour appuyer les gouvernements et la société civile dans l'application de techniques budgétaires sensibles au genre pratiquées dans un nombre croissant de pays.<sup>41</sup>

**Au Rwanda**, pendant la période qui a suivi le génocide de 1994, les femmes se sont organisées et ont mis en place des coalitions efficaces à travers la société civile, le gouvernement et le parlement pour faire pression en faveur de l'égalité. Le gouvernement a créé un ministère dédié au renforcement des capacités de la femme et une politique nationale du genre a été élaborée en 2001. Cela a préparé la voie pour que le genre soit identifié comme étant une des trois priorités transversales dans le processus d'analyse de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Le gouvernement a financé une recherche élargie sur les différents aspects des désavantages basés sur le genre. Les résultats de la recherche ont été soumis pour discussions à chaque ministère et département gouvernemental, avec pour thèmes les barrières à l'égalité du genre et

comment elles peuvent être surmontées. Suite à cela, le Ministère de l'Agriculture s'est engagé à augmenter le nombre de femmes qui seront touchées par ses programmes de vulgarisation. Le Ministère de l'Education vise à accroître la fréquentation des filles à l'école. Les structures provinciales du gouvernement encouragent la représentation des femmes dans les processus locaux de prise de décision. Les exercices de budgétisation des questions du genre sont utilisés pour former les fonctionnaires de l'Etat à traduire les décisions de politiques en actions concrètes à travers l'allocation des ressources.<sup>42</sup>

#### **FOURNIR DES SERVICES ET UN APPUI**

Un autre moyen d'accéder à l'aide internationale et d'influencer son utilisation est d'entrer en partenariat avec ou être sous traitant des acteurs internationaux et fournir des services et un appui (ex : la formation en création de revenus, les conseils en traumatisme, les conseils en santé sexuelle et reproductive ou les conseils juridiques et la formation). Cet appui devrait pourrait dirigé vers d'autres femmes. Par exemple, l'organisation Ougandaise **People's Voice for Peace (La Voix du Peuple pour la Paix, VPP)** travaille avec les femmes et les enfants blessés et handicapés suite à la guerre. La VPP met en place des groupements d'appui mutuel, organise des formations en création de revenu et en compétences en plaidoyer et met ses membres en contact avec l'assistance médicale et autres formes d'assistance.<sup>43</sup> Le Centre Medica pour la Thérapie des Femmes en **Bosnie** offre une combinaison des soins médicaux et psychologiques pour les femmes qui ont été violées ou qui ont subies d'autres sévices. Au **Soudan**,

<sup>40</sup> Budlender, Debbie. "The South African Women's Budget Initiative" in *Women's political participation and good governance: 21st Century challenges*. New York: UNDP, n.d. See

also the gender-budgeting website by UNIFEM, the Commonwealth Secretariat, and the International Development Research Centre, Canada at <<http://www.gender-budgets.org/index.php>>.

<sup>41</sup> See <[www.gender-budgets.org](http://www.gender-budgets.org)>. for more information.

<sup>42</sup> *Report of the Learning-Oriented Assessment of Gender Mainstreaming and Women's Empowerment Strategies in Rwanda, 2-12 September, 2002*. New York: UNIFEM, 2003.

<sup>43</sup> See <<http://www.hri.ca/organizations/viewOrg.asp?ID=8435>>.

l'Association des Femmes Soudanaises de Nairobi (SWAN) a joué un rôle clé en travaillant en liaison avec les donateurs internationaux et en facilitant le transfert des fonds aux petites organisations locales.<sup>44</sup>

### **EVITER DES REACTIONS VIOLENTES : LES TACTIQUES ET STRATEGIES POUR LA DURABILITE**

Malgré la large argumentation selon laquelle l'éducation, le pouvoir économique et la stabilité pour générer des ressources peuvent permettre aux femmes d'influencer la prise des décisions politiques et affecter les attitudes sociales, dans beaucoup de cas cela ne se pas ainsi. Les femmes peuvent générer des revenus, mais elles sont soit inconscientes soit incapables d'affecter la prise des décisions politiques. En outre, dans les sociétés post conflit (et dans les nations en développement), le contrôle des ressources par les femmes et leurs efforts réussis en générant des revenus peuvent créer une réaction violente parmi les hommes au sein de leur communauté. Une fois que cela n'est pas réglé, cela peut avoir comme résultat la fermeture du projet. Les donateurs et les bénéficiaires d'aide doivent s'assurer que, d'une part, les programmes générateurs de revenus ont une composante distincte de renforcement des capacités des femmes pour permettre à ces dernières de maintenir leur espace et leur travail. D'autre part, ils doivent essayer d'identifier les menaces potentielles et réduire les risques d'une réaction violente contre les femmes. En **Colombie**, suite aux années d'implication des femmes dans le développement économique mais avec une influence limitée en politique, les organisations des femmes combinent aujourd'hui les projets générateurs de revenus avec une formation

en matière de droits politiques et de renforcement des capacités.

Au **Soudan**, les groupes de femmes et l'association des veuves ont mis en place des équipements de restauration et de conférences pour générer des revenus. Bien que le droit de propriété demeure entre les mains des femmes, la gestion et le personnel sont assurés principalement par les hommes locaux qui bénéficient en recevant des salaires. En **Afghanistan**, le personnel des NU sensible aux questions du genre est allé voir les hommes chefs de tribus, pour demander leur approbation afin d'initier des programmes qui pourraient générer des revenus pour les femmes dans les villages.

### **5. PRENDRE UNE ACTION STRATEGIQUE : QUE PEUVENT FAIRE LES FEMMES ARTISANES DE PAIX ?**

1. Identifier les acteurs et agences internationaux clés présents dans votre pays et les consulter pour plaider en faveur de l'inclusion des perspectives du genre dans l'évaluation de leurs besoins et le travail de planification. S'inspirer de leurs engagements et mandats institutionnels sur cette question.
2. Encourager votre organisation à découvrir les stratégies adoptées par l'OCDE, la famille des NU et les autres organisations internationales. Se baser sur :
  - leurs politiques en matière d'inclusion des femmes dans la reconstruction post conflit ;
  - les investissements en cours de réalisation ; et
  - leur interaction et engagement en faveur de l'inclusion de la société civile.

<sup>44</sup> Information provided in group discussions with SWAN member at International Alert and Women Waging Peace Consultation on the Toolkit. London, July 2004.

3. Chercher à s'engager dans le processus de réunion des donateurs, en travaillant avec l'UNIFEM et les autres organisations qui soutiennent l'inclusion des femmes.
4. Elaborer des propositions pour des programmes et des projets basés sur la force de votre institution. Identifier les bailleurs de fonds clés, les rencontrer et leur proposer des partenariats.
5. S'inspirer des réseaux et sources mondiaux sur l'Internet, identifier les acteurs internationaux (ONGs, Donateurs) qui pourraient instaurer un partenariat avec votre organisation en plaidant pour une totale intégration du genre dans les efforts de reconstruction.
6. Se mettre ensemble avec les autres organisations de la société civile pour mener une évaluation des besoins pour les communautés qui identifient les priorités, les compétences déjà existantes et les lacunes importantes. Publier et vulgariser largement les résultats parmi les acteurs nationaux et internationaux.
7. Avoir des objectifs clairs basés sur vos capacités, ce que vous pourriez contribuer et avec qui vous devez travailler afin d'accroître votre impact. Avoir un plan stratégique et être clair au sujet des domaines qui nécessitent d'être renforcés, y compris la gestion des projets, la technologie de l'information, la budgétisation et la comptabilité.
8. Mettre en place un consortium ou identifier une organisation qui pourrait recevoir les fonds et être facilitateur en ce qui concerne le décaissement des petits dons aux groupes locaux et informels. S'assurer que la communauté internationale est au courant de son existence.
9. Identifier les potentiels empêcheurs de tourner en rond et les autres qui peuvent faire obstruction à vos efforts. S'engager avec eux et développer des tactiques pour gagner leur appui.

## WHERE CAN YOU FIND MORE INFORMATION?

The 2001 OECD/DAC Guidelines on Helping to Prevent Conflict, <<http://www.oecd.org/dataoecd/15/54/1886146.pdf>>.  
 The Beijing Platform for Action, <<http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/platform/plat1.htm>>.  
 Bouta, Tsjear and Georg Frerks, Eds. *Women's Roles in Conflict Prevention, Conflict Resolution and Post-Conflict Reconstruction: Literature Review and Analysis*. Clingendael: Netherlands Institute of International Relations, 2002.  
 28 September 2004 <[http://www.clingendael.nl/cru/pdf/womens\\_roles\\_samenvatting.pdf](http://www.clingendael.nl/cru/pdf/womens_roles_samenvatting.pdf)>.  
 Gender-Related Budget Initiatives, <[www.gender-budgets.org](http://www.gender-budgets.org)>.  
 International Labour Organization (ILO) Crisis Response and Reconstruction, <<http://www.ilo.org/public/english/employment/recon/crisis/index.htm>>.  
 The Post-Conflict Reconstruction Task Framework, <<http://www.csis.org/isp/pcr/framework.pdf>>.  
*Rethink! A Handbook for Sustainable Peace*. Stockholm, Sweden: Kvinna til Kvinna, 2004. 28 September 2004  
 <<http://www.iktk.se/english>>.  
 United Nations Development Programme: Bureau for Crisis Prevention and Recovery, <<http://www.undp.org/bcpr>>.  
 United Nations Secretary-General's Panel of Eminent Persons on Civil Society and UN Relationships,  
 <<http://www.un.org/reform/panel.htm>>.  
 US Agency for International Development (USAID) Conflictweb, <<http://www.usaid.gov/regions/afr/conflictweb>>.  
*Women, War, and Peace*. New York: United Nations Development Fund for Women, 2004. 28 September 2004  
 <[http://www.womenwarpeace.org/csw/1325\\_home.htm](http://www.womenwarpeace.org/csw/1325_home.htm)>.  
 The World Bank Conflict Prevention and Reconstruction Unit, <<http://lnweb18.worldbank.org/ESSD/sdvext.nsf/67ByDocName/AboutUS>>.  
 Zuckerman, Elaine and Marcia Greenberg. *The Gender Dimensions of Post Conflict Reconstruction*. Washington, DC: Gender Action, 2004. 28 September 2004 <<http://www.wider.unu.edu/conference/conference-2004-1/conference%202004-1-papers/Zuckerman-Greenberg-0206.pdf>>.

CONFLICT PREVENTION, RESOLUTION AND RECONSTRUCTION • 67

## ACRONYMS

**ADB** Asian Development Bank  
**AfDB** African Development Bank  
**CAS** Country Assistance Strategy  
**CCA** Common Country Assessment  
**CIDA** Canadian International Development Agency  
**CSIS** Center for Strategic and International Studies  
**DAC** Development Assistance Committee of the OECD  
**DfID** Department for International Development of the United Kingdom  
**DPKO** United Nations Department of Peacekeeping Operations  
**EBRD** European Bank for Reconstruction and Development  
**EU** European Union  
**FAO** Food and Agricultural Organisation  
**HIV/AIDS** Human Immunodeficiency Virus/Acquired Immune Deficiency Syndrome  
**IADB** Inter-American Development Bank Group  
**IASC** Inter-Agency Standing Committee  
**IBRD** International Bank for Reconstruction and Development  
**ICSID** International Center for the Settlement of Investment Disputes  
**IDA** International Development Association  
**IFC** International Finance Corporation  
**JICA** Japan International Cooperation Agency  
**MDBs** Multilateral Development Banks  
**MDGs** Millennium Development Goals  
**NGO** Non-Governmental Organisation  
**OCHA** Office for the Coordination of Humanitarian Affairs of the United Nations  
**OECD** Organisation for Economic Development and Cooperation  
**OTI** Office of Transition Initiatives of the United States Agency for International Development  
**PCF** Post Conflict Fund  
**PRS** Poverty Reduction Strategy Process  
**PVP** People's Voice for Peace  
**SWAN** Sudanese Women's Association of Nairobi  
**UN** United Nations  
**UNDAF** United Nations Development Assistance Framework  
**UNDP** United Nations Development Programme  
**UNICEF** United Nations Children's Fund  
**UNIFEM** United Nations Development Fund for Women  
**US** United States  
**USAID** United States Agency for International Development

**68 • INCLUSIVE SECURITY, SUSTAINABLE PEACE: A TOOLKIT FOR ADVOCACY AND ACTION**

## ENDNOTES

<sup>1</sup> As stated in the 1997 *Development Assistance Committee (DAC) Guidelines on Conflict, Peace and Development Co-operation*. 27

- September 2004 <<http://www1.umn.edu/humanrts/instree/OECDdev.htm>>.
- <sup>2</sup> See the Post-Conflict Reconstruction Framework at <<http://www.csis.org/isp/pcr/framework.pdf>>.
- <sup>3</sup> Ibid.
- <sup>4</sup> For more information about World Bank members and institutions see <[www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)>.
- <sup>5</sup> Weiss, Martin A. *World Bank Post-Conflict Aid: Oversight Issues for Congress*. Washington, DC: Congressional Review Services, 2004 <[www.aicpr.org/WBPC.pdf](http://www.aicpr.org/WBPC.pdf)>.
- <sup>6</sup> See <<http://www.worldbank.org/gender/module/overview/bank.htm>>.
- <sup>7</sup> Coordination of Humanitarian Response, OCHA online, 27 September 2004 <[http://ochaonline.un.org/webpage.asp?Nav=\\_coordination\\_en&Site=\\_coordination&Lang=en](http://ochaonline.un.org/webpage.asp?Nav=_coordination_en&Site=_coordination&Lang=en)>.
- <sup>8</sup> For more information on OCHA see 27 September 2004 <[http://ochaonline.un.org/webpage.asp?Nav=\\_about\\_en&Site=\\_about&Lang=en](http://ochaonline.un.org/webpage.asp?Nav=_about_en&Site=_about&Lang=en)>.
- <sup>9</sup> "Chapter 3—Conflict Prevention and Recovery: Towards Inclusion and Rights." *Partnership in Human Development: UNDP and Civil Society Organizations*. New York: United Nations Development Programme, 2003. <[http://www.undp.org/cso/resource/documents/partnershd/partnershd\\_ch3.pdf](http://www.undp.org/cso/resource/documents/partnershd/partnershd_ch3.pdf)>.
- <sup>10</sup> Gender Equality Practice Note. New York: United Nations Development Programme, 2002. 13 August 2004 <<http://www.undp.org/policy/docs/policynotes/gender-9dec02.doc>>.
- <sup>11</sup> *Mainstreaming a Gender Perspective in Multidimensional Peace Operations*. New York: United Nations Department of Peacekeeping Operations Lessons Learned Unit, 2000. 13 August 2004 <[http://www.peacekeepingbestpractices.unlb.org/Nbestpractices.asp?bpr\\_id=3011](http://www.peacekeepingbestpractices.unlb.org/Nbestpractices.asp?bpr_id=3011)>.
- <sup>12</sup> See <<http://www.un.org/Depts/dpko/dpko/faq/q13.htm>>.
- <sup>13</sup> Ibid.
- <sup>14</sup> For more information, see <<http://www.wfp.org>>.
- <sup>15</sup> Sources: <[www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)> and <[www.developmentgoals.org](http://www.developmentgoals.org)>.
- <sup>16</sup> As stated in *About OECD*. 27 September 2004 <[http://www.oecd.org/about/0,2337,en\\_2649\\_201185\\_1\\_1\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/about/0,2337,en_2649_201185_1_1_1_1_1_1,00.html)>.
- <sup>17</sup> In 2004, DAC members were Australia, Austria, Belgium, Canada, Denmark, Finland, France, Germany, Greece, Ireland, Italy, Japan, Luxembourg, the Netherlands, New Zealand, Norway, Portugal, Spain, Sweden, Switzerland, the United Kingdom, the US, and the European Commission.
- <sup>18</sup> As stated in *About DAC*. 27 September 2004 <[http://www.oecd.org/about/0,2337,en\\_2649\\_33721\\_1\\_1\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/about/0,2337,en_2649_33721_1_1_1_1_1_1,00.html)>.
- <sup>19</sup> See <[http://www.oecd.org/document/45/0,2340,en\\_2649\\_34567\\_1886125\\_1\\_1\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/45/0,2340,en_2649_34567_1886125_1_1_1_1_1_1,00.html)>.
- <sup>20</sup> As stated in *About Gender Equality*. 27 September 2004 <[http://www.oecd.org/about/0,2337,en\\_2649\\_34541\\_1\\_1\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/about/0,2337,en_2649_34541_1_1_1_1_1_1,00.html)>.
- <sup>21</sup> For more information see website noted above.
- <sup>22</sup> CIDA's *Policy on Gender Equality*. Quebec: Canadian International Development Agency, 1999. 13 August 2004 <[http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Policy/\\$file/GENDER-E-nophotos.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Policy/$file/GENDER-E-nophotos.pdf)>.
- <sup>23</sup> *Poverty Elimination and the Empowerment of Women*. London: Department for International Development, 2000. 13 August 2004 <<http://www2.dfid.gov.uk/pubs/files/tspgender.pdf>>.
- <sup>24</sup> *Programme of Action for the Mainstreaming of Gender Equality in Community Development Co-operation*. Brussels: Commission of the European Communities, 2001. 13 August 2004 <[http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/gender/documents/gender\\_programme\\_of\\_action\\_en.pdf](http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/gender/documents/gender_programme_of_action_en.pdf)>.
- <sup>25</sup> *JICA Thematic Guidelines on Gender Mainstreaming/WID*. Tokyo: Japanese International Cooperation Agency, 2002. 13 August 2004 <<http://www.jica.go.jp/english/global/wid/pdf/guidelines.pdf>>.
- <sup>26</sup> *Promoting Equality Between Women and Men in Partner Countries*. Stockholm: Swedish International Development Cooperation Agency, 1997. 13 August 2004 <<http://www.sida.se/Sida/jsp/polopoly.jsp?d=656&a=7515>>.
- <sup>27</sup> *Women, Men, and Development*. Washington, DC: United States Agency for International Development, n.d. 13 August 2004

<[http://www.usaid.gov/our\\_work/cross-cutting\\_programs/wid/pubs/usaidbook.pdf](http://www.usaid.gov/our_work/cross-cutting_programs/wid/pubs/usaidbook.pdf)>.

28. When CARE was first founded in 1945, its acronym stood for Cooperative for American Remittances to Europe. It now stands for Cooperative for Assistance and Relief Everywhere Inc.

29. For examples of CCA, see <<http://www.unchina.org/html/cca.html>>.

30. Weiss.

31. *Observations on Post Conflict Assistance in Bosnia, Kosovo, and Afghanistan*. Washington, DC: General Accounting Office, July 2003 <<http://www.gao.gov/new.items/d03980t.pdf>>.

32. Sorensen, Bridgitte. *Women and Post-Conflict Reconstruction: Issues and Sources*. Geneva: UNRISD War-torn Societies Project, 1998.

33. Ibid.

34. Baden, Sally. "Gender, Governance and the Feminisation of Poverty." *Women's Political Participation and Good Governance: 21st Century Challenges*. New York: UNDP, 1999; *ILO Gender Guidelines for Employment and Skills Training in Conflict-Affected Countries*. Geneva: International Labour Organisation, 1998.

35. Baden; Gardner, Judith and El-Bushra, Judy, Eds. *Somalia, the Untold Story: The War through the Eyes of Women*. London: CIIR/Pluto Press, 2004.

36. <<http://www.wluml.org/english/newsfulltxt.shtml?cmd%5B157%5D=x-157-3389%20&cmd%5B189%5D=x-189-3389>>.

37. Gardner and El-Bushra.

38. Abdela, Lesley. "Kosovo: Missed Opportunities, Lessons for the Future." *Development in Practice 13/2&3*, Oxford: Oxfam, 2004.

39. <[http://www.safrika.info/ess\\_info/sa\\_glance/constitution/cge.htm](http://www.safrika.info/ess_info/sa_glance/constitution/cge.htm)>.

40. Budlender, Debbie. "The South African Women's Budget Initiative" in *Women's political participation and good governance: 21st Century challenges*. New York: UNDP, n.d.. See also the gender-budgeting website by UNIFEM, the Commonwealth Secretariat, and the International Development Research Centre, Canada at <<http://www.gender-budgets.org/index.php>>.

41. See <[www.gender-budgets.org](http://www.gender-budgets.org)> for more information.

42. *Report of the Learning-Oriented Assessment of Gender Mainstreaming and Women's Empowerment Strategies in Rwanda, 2-12 September, 2002*. New York: UNIFEM, 2003.

43. See <<http://www.hri.ca/organizations/viewOrg.asp?ID=8435>>.

44. Information provided in group discussions with SWAN member at International Alert and Women Waging Peace Consultation on the Toolkit. London, July 2004.

© Hunt Alternatives Fund and International Alert 2004.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system, or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise without full attribution.

The agencies above welcome and encourage the utilisation and dissemination of the material included in this Toolkit. Picture credits clockwise from top left: Rina Amiri, Political Affairs Officer, United Nations Assistance Mission in Afghanistan, PHOTO BY TOM FITZSIMMONS. María Emma Mejía Velez, Former Minister of Foreign Affairs, Colombia, PHOTO BY VICTORIA STANSKI. Pascale Warda, Minister for Displacement and Migration, Iraq, PHOTO BY VICTORIA STANSKI. Aloisea Inyumba, Former Governor, Kigali-Ngali Province, Rwanda, PHOTO BY ELIZABETH POWLEY.

Design: D.R. ink, [info@d-r-ink.com](mailto:info@d-r-ink.com)

Printed at Jason Print and Design, U.K.

## **INTERNATIONAL ALERT**

346 Clapham Road

London, SW9 9AP

United Kingdom

Tel: +44 (0) 207 627 6800

Web: [www.international-alert.org](http://www.international-alert.org)

## **WOMEN WAGING PEACE**

2040 S Street NW, Suite 2

Washington, D.C. 20009

United States of America

Tel: +1 (202) 403 2000  
Web: [www.womenwagingpeace.net](http://www.womenwagingpeace.net)

**INTERNATIONAL ALERT**

346 Clapham Road  
London, SW9 9AP  
United Kingdom  
Tel: +44 (0) 207 627 6800  
Web: [www.international-alert.org](http://www.international-alert.org)

**WOMEN WAGING PEACE**

2040 S Street NW, Suite 2  
Washington, D.C. 20009  
United States of America  
Tel: +1 (202) 403 2000  
Web: [www.womenwagingpeace.net](http://www.womenwagingpeace.net)

